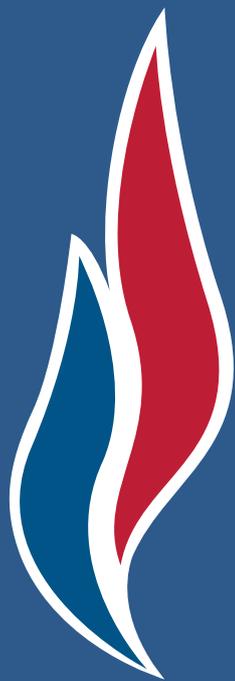


# Notre. Projet

## Programme Politique du Front National

Autorité de l'Etat  
Avenir de la Nation  
Politique étrangère  
Redressement économique et social  
Refondation républicaine



*La France et son peuple se doivent de commémorer le souvenir de tous ceux qui se sont engagés, au péril de leur vie, pour sa défense et sa liberté. Si elle se doit d'honorer ses morts, tombés au champ d'honneur, elle doit aussi apporter aide, respect et considération aux 3,6 millions d'anciens combattants encore vivants.*

### ■ Analyse

Les Gouvernements UMP et PS méprisent depuis trop longtemps l'Histoire de France et l'idéal national. Dans ce contexte, le sort qui est aujourd'hui réservé aux anciens combattants, victimes de guerres et pupilles de la Nation, témoigne du manque évident de considération de nos gouvernants pour ceux qui se sont sacrifiés pour leur pays.

Le budget affecté aux anciens combattants est en diminution constante depuis 10 ans (-35%). En 2011 il prévoit une baisse de 100 millions d'euros, baisse qui devrait se poursuivre au moins jusqu'en 2013 selon le plan triennal prévu par le Gouvernement. La première conséquence de cette volonté de diminuer sans cesse les budgets alloués à ceux qui ont risqué leur vie pour le pays est très simple : la retraite du combattant demeure ridiculement faible, 660 euros par an, c'est à dire environ 50 euros par mois !

Dans le même temps, le Haut Conseil de la mémoire combattante, présidé par le Chef de l'Etat, ne s'est plus réuni depuis 2006 – c'est-à-dire depuis que Nicolas Sarkozy en est le Président. Cela démontre le peu d'intérêt du Chef de l'Etat pour la mémoire nationale et le sens du sacrifice de nos aînés. Parallèlement, Nicolas Sarkozy tente de diluer le sens et la portée des commémorations nationales avec, à terme, l'ambition non dissimulée de remplacer les différentes dates de commémoration (8 mai, 11 novembre, etc.) par une date unique, une sorte de « Mémorial day » sur le modèle américain. Une telle proposition n'est pas digne du devoir de mémoire que nous devons à celles et ceux qui défendirent, au péril de leur vie, l'indépendance et l'unité nationales.

### ■ Positions

- Revaloriser les pensions des Anciens Combattants en allouant les crédits disponibles du fait de la baisse du nombre des bénéficiaires (22% sur 5 ans).
- S'engager à maintenir le 11 novembre comme journée spécifiquement dédiée pour rendre hommage aux combattants, morts et mutilés de la Grande Guerre de 1914-1918.
- Appliquer le principe d'égalité républicaine dans la reconnaissance et le traitement de tous les anciens combattants de toutes les guerres et pupilles de la Nation.
- Reconnaître le statut d'anciens combattants aux militaires ayant participé aux opérations extérieures (OPEX), car il n'existe aucune raison pour que leur engagement et leur dévouement ne soient pas reconnus à part entière.
- Favoriser le souvenir de l'Armée d'Afrique, qui s'est illustrée dans la libération de la France et dans la défense de l'empire afin de faire connaître à la jeunesse de France sa diversité et ses sacrifices cimentés par une fraternité d'armes.
- Témoigner de la reconnaissance de la communauté nationale à l'égard des Harkis et de leurs familles en rappelant les services que ceux-ci ont rendus à la France et en rattachant la cause harki au Ministère des Anciens Combattants et non plus à celui de la Ville comme c'est aujourd'hui le cas. Régler d'une manière définitive par une loi-cadre les questions patrimoniales et morales liées à l'exode des rapatriés et des Harkis ; réaffirmer notre opposition à toute commémoration du 19 mars 1962 et intervenir énergiquement auprès du gouvernement Algérien pour régler le problème des disparus.

### Une défense nationale au service d'une ambition : protéger la France, défendre la liberté des nations

*La France est l'une des cinq premières puissances diplomatiques et militaires du monde. Or, nos gouvernements ne considèrent plus la Défense nationale que sous l'angle des économies budgétaires, ou bien de la participation à des interventions multinationales souvent hasardeuses, et dans lesquelles l'intérêt national n'est pas évident. Parce qu'il ne peut y avoir de grande Nation sans grande armée, notre politique de défense se doit d'être à la hauteur de notre ambition nationale et internationale.*

#### ■ Analyse

En pourcentage du PIB, notre effort de défense n'a jamais été aussi faible. Il est passé de 3,6% à la fin des années 80 à moins de 1,6% aujourd'hui – alors même que le gouvernement multiplie les interventions extérieures, qui engagent 12 500 soldats hors de nos frontières. En 2010, il a imposé une réduction supplémentaire de 3,6 milliards, rendant impossible d'atteindre l'objectif des lois de programmation destinées à maintenir la cohérence de notre système de forces.

Il était prévu 377 milliards sur 2009-2020, il va manquer 25 milliards. Nous désarmons alors que le monde réarme de toutes parts, selon une augmentation moyenne de 6% par an des crédits militaires.

Le plan de réduction d'effectifs de 54 000 hommes sur 5 ans (17% des effectifs) limite à 10 000 hommes le contingent opérationnel pour la défense du territoire. Nombre d'équipements et matériels sont en fin de vie, nombre de soldats en fin de contrat ne sont pas reconduits au risque de nous priver d'hommes d'expérience ; les crédits affectés au maintien en condition opérationnelle (MCO) des matériels comme à l'entraînement des forces arrivent à un seuil critique, mettant en danger nos soldats sur le terrain

Après 40 ans de réduction, la France franchit le seuil critique en deçà duquel l'instrument militaire ne répond plus aux objectifs pour lesquels il fut conçu, la défense de nos intérêts vitaux et pour commencer celle du territoire.

Un changement de cap est désormais impérieux.

#### ■ Positions

- Recentrer notre stratégie et assurer notre indépendance. Il faut que la France soit en mesure de défendre par elle-même ses intérêts et de garantir sa sécurité. Pour cela, il faut dénoncer la participation de la France au commandement intégré de l'OTAN.
- Revenir à un effort de défense suffisant en parvenant progressivement sur cinq ans à 2% du PIB nécessaire à la pérennité des programmes, à la modernisation des matériels et au maintien des effectifs.
- Réaffirmer et préciser notre concept de dissuasion nucléaire, laquelle demeure le fondement de notre stratégie de défense, la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance nationale.
- Assurer en priorité la protection du territoire national et la sécurité des Français. A ce titre, les forces assurant le contrôle de nos espaces maritimes et aériens, et celles assurant la sécurité intérieure doivent bénéficier de moyens en hommes et en équipement à la hauteur de leur rôle.
- Organiser une Garde Nationale de 50.000 réservistes hommes et femmes, sur l'ensemble du territoire (Outre-Mer compris) et mobilisable dans un bref délai.

- Reconstituer les filières industrielles de la Défense, notamment en coopération avec certains partenaires européens, y compris la Russie. Un tel effort sera bénéfique pour l'économie du pays et les nombreuses entreprises du secteur.
- Au premier rang de nos intérêts dans le monde figure l'intégrité de nos DOM-TOM dans lesquels il est légitime de maintenir une capacité de défense d'au moins un régiment par territoire.
- Sur le plan des matériels, les programmes en cours de modernisation des équipements seront poursuivis et de nouveaux programmes stratégiques seront lancés, en priorité dans le domaine spatial, où les compétences enviabiles que la France avait acquises dans les 25 premières années de la Vè République sont aujourd'hui en jachère, notamment la coopération franco-russe en ce domaine doit être relancée.
- Face à la montée en puissance des marines asiatiques, et compte tenu de notre espace maritime (le deuxième après les États-Unis), un effort s'impose quant à nos bâtiments de surface, nos sous-marins d'attaque, et un deuxième porte-avions.

Au-delà de sa seule dimension militaire, la politique de la mer, sera, pour la France de demain, une priorité absolue. Les sources d'énergie, mais aussi d'alimentation du futur sont dans les mers et les océans. Les enjeux de souveraineté maritime de l'Arctique jusqu'à l'Antarctique, vont se radicaliser, d'où le caractère crucial d'une puissante flotte de guerre française. Nos territoires d'outre-mer, notre tradition de droit international, nous prédisposent à devenir une puissance de médiation dans le domaine maritime.

*Totalement désarmée par trente d'ans d'inaction et de reculades face à la mondialisation, la France doit revenir dans le jeu des Nations.*

*L'emploi, la réindustrialisation du pays, l'égalité entre les Français, l'aménagement du territoire et la vitalité des services publics en dépendent.*

*En raison de notre histoire nationale, c'est naturellement l'Etat qui sera le fer de lance de ce réarmement de la France : un Etat fort capable d'imposer son autorité aux puissances d'argent, aux communautarismes et aux féodalités locales.*

## ■ Analyse

**L'émergence de la nation française au cours des siècles se caractérise par le rôle déterminant joué par l'Etat, un Etat fort qui a su unifier la nation, contenir les féodalités et les communautarismes, anéantir la tribalisation, aménager notre territoire et offrir progressivement à tous une éducation, des soins, une sécurité et des services publics de qualité.**

**Sous un double mouvement qui s'accroît depuis plusieurs décennies, par le haut et par le bas, l'Etat est aujourd'hui profondément affaibli.**

La France a pourtant besoin d'un Etat fort pour assurer son réarmement face à la mondialisation. Quand l'Union européenne échoue et s'entête à suivre la mauvaise direction, quand la région est trop petite, l'Etat est en mesure de s'appuyer sur les forces vives de notre pays pour être le fer de lance de la réindustrialisation et du redressement national.

Ce double mouvement d'affaiblissement de l'Etat se présente ainsi :

1. Une décentralisation non maîtrisée d'abord (lancée en 1981 et accentuée en 2004) a privé l'Etat de compétences stratégiques : transports régionaux, routes nationales, action économique notamment. Beaucoup, parmi lesquels nombre d'élus locaux, jugent que nous sommes allés trop loin dans le transfert de compétences. Cette décentralisation, c'est un creusement des inégalités entre les territoires et les Français, une complexité accrue de la décision publique, une corruption aggravée, et la reconstitution de féodalités locales dépensières au détriment d'un Etat stratège.

2. L'Union européenne ensuite, cheval de Troie de la mondialisation ultralibérale : les Traités européens imposent depuis le Traité de Maastricht le dogme de la concurrence libre et non faussée, interdisent par idéologie les aides d'Etat à nos entreprises, ainsi que toute forme de protection aux frontières internes de l'UE, mais aussi externes. En bref, toute forme de patriotisme économique.

En 2009, l'aide de 6 milliards d'euros apportée par l'Etat à Renault et PSA n'a pas pu être conditionnée au maintien des activités en France en raison des récriminations de la Commission européenne. C'est un encouragement aux délocalisations et à la destruction d'emplois en France. En 2011, cette même Commission de Bruxelles a jugé contraire aux règles européennes le projet de recapitalisation de l'entreprise Seafrance par son actionnaire la SNCF : des centaines d'emplois sont de ce fait menacés.

**Ce double mouvement d'affaiblissement doit trouver face à lui une solide volonté politique. L'Etat fort vise plusieurs objectifs essentiels à la prospérité de notre pays et du peuple français :**

- Le respect des valeurs républicaines face aux féodalités locales et aux communautarismes.
- La réindustrialisation de la France, contre le chômage et les délocalisations.
- L'innovation pour se projeter dans l'avenir : la coopération en matière de recherche entre acteurs du privé et du public fonctionne mal en France, et notre effort global de recherche et développement est insuffisant.
- La remise sur pieds des services publics décimés par trois décennies d'idéologie ultralibérale : L'UMP et le PS ont progressivement détruit le service public en votant Traités et directives européennes qui organisent dans tous les domaines la libéralisation, et en privatisant les services publics.

- L'exigence d'une concurrence loyale face aux pratiques abusives de la grande distribution, des banques et des très grands groupes.
- L'encadrement rigoureux de la finance lorsque l'intérêt général est en jeu : le puissant lobby des banques d'affaires influence beaucoup trop les décisions politiques et incite à des pratiques de corruption et de conflits d'intérêts. Ce phénomène, né aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, n'épargne pas la France.

## ■ Positions

### L'Etat fort est d'abord un Etat libre

- La hiérarchie des normes qui prévalait avant les dérives jurisprudentielles sera réaffirmée. La Constitution, plus largement le bloc de constitutionnalité, est la norme suprême, à laquelle doit se conformer l'intégralité du droit français et conserve sa supériorité sur les Traités internationaux.
- La loi française retrouvera sa supériorité sur le droit européen dérivé (directive, règlement, etc.). Ces éléments feront l'objet d'une discussion avec nos partenaires européens dans le cadre de la renégociation nécessaire des Traités européens. La France se tiendra à sa doctrine en cas d'échec des négociations.
- Le ministère des Souverainetés sera chargé de coordonner sur un plan technique la renégociation des Traités et la restauration de notre souveraineté nationale dans l'ensemble des domaines où elle a disparu.

### L'Etat fort qui défend et fait respecter les valeurs républicaines

- Application ferme sur l'ensemble du territoire national de la loi de 1905 de défense de la laïcité. Cette loi ne doit pas être modifiée.
- Mise en place d'un ministère de l'Intérieur, de l'Immigration et de la Laïcité
- Rétablissement du principe d'égalité et de méritocratie : bannissement des pratiques de discrimination positive dans tous les secteurs de la société (école, université, entreprise, administration).
- Tous les bâtiments publics de France, qu'il s'agisse des administrations centrales ou locales, devront en permanence porter le drapeau français. Le drapeau de l'Union européenne ne sera plus autorisé..

### L'Etat fort, fer de lance de la réindustrialisation de la France

- Mise en place d'une Planification Stratégique de la Réindustrialisation directement rattachée au Premier ministre, associant établissements universitaires et grandes écoles, filières industrielles et représentants de l'Etat. Elle organisera la réindustrialisation de la France. Cette politique se fera parallèlement à la mise en place de protections raisonnables aux frontières face à la concurrence internationale déloyale (droits de douane ciblés et quotas d'importation).
- Stratégie de développement économique de l'Outre-mer.
- Mise en place politique de l'équivalent français du « small business act » accordant aux PME/PMI françaises une priorité d'accès aux marchés publics locaux et nationaux.

### L'Etat fort, fer de lance de la réindustrialisation de la France

- Conditionner le crédit impôt recherche (3,2 milliards d'euros par an de dépenses fiscales) au maintien intégral par l'entreprise bénéficiaire de cette mesure des centres de recherche et développement en France.

### L'Etat fort qui impose son autorité aux féodalités locales

- Baisse de 2% des dotations de l'Etat aux conseils généraux et conseils régionaux, assortie d'une interdiction législative d'augmenter les impôts locaux pour les collectivités concernées.
- Transfert progressif à l'Etat des compétences relatives aux transports régionaux et à l'action économique
- Suppression de la clause générale de compétence.
- Suppression de l'obligation de participer à une intercommunalité et audit obligatoire des dépenses des intercommunalités par les Chambres régionales des Comptes la première année du mandat.
- Rétablissement du contrôle de légalité a priori de l'Etat sur les engagements de dépense supérieurs à un pourcentage du budget annuel de la collectivité territoriale qui sera défini par une loi.

### L'Etat fort pour redresser nos services publics

- Arrêt de la transposition des directives de libéralisation des services publics marchands.
  - Contrôle intégral de la fixation des tarifs appliqués aux ménages et aux entreprises dans les secteurs stratégiques (énergie et transports notamment).
- Obligation d'assurer une parfaite continuité territoriale à prix raisonnable vers l'Outre-mer.

### L'Etat fort, qui lutte contre les fraudes, les ententes et les abus de position dominante

- Lutte contre les fraudes commerciales (falsification des normes de sécurité, environnementales, sociales) pour assurer une concurrence loyale.
- Action au niveau des centrales d'achat pour rétablir un équilibre entre le commerce indépendant et la grande distribution. Les liens d'exclusivité entre centrales d'achat et grands distributeurs seront interdits.
- Fixation par la loi d'un plafond applicable au montant des frais bancaires facturés aux clients des banques (ménages et entreprises).

### L'Etat fort, qui met au pas la finance et la spéculation

- Séparation par la loi des banques de dépôt et des banques d'affaires.
- En cas d'extrême nécessité et de risque pour les dépôts des particuliers, nationalisation, même partielle et temporaire, des banques de dépôts en difficulté.
- Réorientation de la formation de nos jeunes en grandes écoles vers les métiers de l'entrepreneuriat et de l'industrie au détriment des métiers de la finance.
- Action déterminée de la France au niveau international pour une interdiction des produits dérivés spéculatifs et une taxe mondiale sur les transactions financières.

*En France, historiquement, le développement de l'Etat a accompagné celui de la Nation. S'est ainsi constituée peu à peu, selon des modalités variables, une fonction publique de qualité, au service de l'intérêt général. Aujourd'hui encore, la grande majorité des fonctionnaires choisissent leur métier par vocation. Il convient d'assurer une plus grande justice sociale parmi les agents publics et une plus grande efficacité globale de la fonction publique. Il convient de redonner espoir à une fonction publique désorientée. Alors que des secteurs stratégiques de l'Etat ont été affaiblis par une RGPP dogmatique et mal conduite, les collectivités territoriales ont multiplié les recrutements. Cette dérive doublement coûteuse pour la France (pour ses finances publiques et le service rendu aux citoyens) doit prendre fin.*

### ■ Analyse

**Alors que les Français se tournent naturellement vers l'État en période de crise, la politique de Nicolas Sarkozy conduit à abaisser la fonction publique par le démantèlement de ses missions, y compris régaliennes, comme par la diminution arbitraire de ses effectifs.**

La règle, de remplacer seulement un fonctionnaire sur deux partant à la retraite est appliquée de manière aveugle tant à la fonction publique d'État qu'à la fonction publique hospitalière, alors que les collectivités territoriales continuent d'embaucher sans compter. En moyenne sur cinq ans, quand l'Etat supprimait un poste souvent très utile à la collectivité nationale, les collectivités territoriales en créaient deux. La Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) a profondément désorganisé les services de l'Etat, notamment dans les territoires, sans produire les bénéfices financiers escomptés.

Trois mille postes sont supprimés chaque année depuis 2005, au sein des forces de l'ordre, aggravant l'insécurité. Dans le monde incertain dans lequel nous vivons, il est dangereux de ne pas au moins sanctuariser les effectifs des armées et des forces de l'ordre. La diminution seulement comptable du nombre d'enseignants finit par poser de graves difficultés, quand elle ne masque pas l'embauche de contractuels parfois sous-qualifiés. L'hôpital travaille à flux tendu. Malgré le dévouement du personnel soignant, la sécurité des malades s'en trouve en danger.

La décentralisation, « processus structurellement coûteux » pour reprendre les mots de Philippe Séguin alors Premier président de la Cour des Comptes, a consisté en une multiplication de chefferies, dirigées par des roitelets entourés d'une cour pléthorique.

Les régions se prennent trop souvent pour de petites républiques, se dotant de services multiples dont l'intérêt pour les citoyens suscite de légitimes questions. Une concurrence malsaine se développe sur les territoires, au détriment des agents et des usagers, perdus dans le maquis des compétences croisées. Loin de ménager l'argent des contribuables, le développement autoritaire et bureaucratique de l'intercommunalité conduit à la multiplication des postes de fonctionnaires, recrutés parfois dans des conditions douteuses alors que les maires ruraux et les conseillers municipaux, bénévoles ou chichement indemnisés, se trouvent de fait écartés.

La vie associative connaît un développement non contrôlé, permettant certes aux Français de s'impliquer dans les activités les plus diverses mais nourrissant aussi des « veaux gras » dont l'adéquation avec les attentes des Français n'est pas toujours évidente. Toutefois, le détournement de l'esprit de la loi de 1901 sur la liberté d'association conduit l'État et les collectivités territoriales à créer des structures contournant les règles tant de la comptabilité publique que de la fonction publique, sous prétexte qu'elles seraient trop rigides et qu'elles ne permettraient pas de répondre aux nécessités d'une gestion moderne. Longtemps, la cour des Comptes a dénoncé en vain ce démantèlement de la puissance publique, qui sert aussi à des objectifs peu avouables, quand il ne couvre pas des dérives répréhensibles, parfois délictueuses.

**Le recrutement des agents publics par la voie du concours anonyme reste le plus juste socialement, le plus apte à éviter tout favoritisme, tout en sélectionnant les meilleurs.** Le classement à l'entrée comme à la sortie de la période de formation en est le nécessaire complément. Le passage d'un fonctionnaire dans le secteur privé doit se faire dans la plus grande transparence, favorisé quand il permet un enrichissement mutuel, sans que puisse naître le moindre soupçon.

L'anémie organisée de l'Etat s'accompagne d'un effritement du sens de l'intérêt général parmi les élites administratives, et plus encore politiques. De nombreux hauts responsables agissent selon des valeurs qui ne sont plus celles du sens de l'Etat. N'ayant plus foi en leur propre pays, les dirigeants politiques ont organisé la sélection d'élites administratives qui trop souvent n'ont plus vraiment foi en l'Etat.

**Nous en appelons au retour du sens de l'Etat, à l'esprit de ses grands commis, à la culture des hussards noirs de la République,** à la passion du bien public qui continue d'animer la conduite de nombreux agents publics, œuvrant souvent dans la discrétion, mais avec la farouche volonté de servir l'intérêt général.

### ■ Positions

#### Une organisation administrative stabilisée et rationalisée

- **Arrêt du processus de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et stabilisation de l'organisation administrative de l'Etat dans les territoires durant toute la durée du quinquennat.** Les sous-préfectures notamment seront préservées. L'autorité hiérarchique du préfet de région sur le préfet de département sera supprimée.
- Les ministères devront engager un effort de rationalisation organisationnel et budgétaire dans leur administration centrale. Les inspections générales interministérielles de l'Etat seront en particulier fusionnées en une seule Inspection Générale de l'Etat, qui devra assurer un statut de large autonomie à ses membres
- Modernisation de la fonction publique : à l'heure où certains services utilisent encore trop peu Internet, un effort est primordial pour rationaliser le fonctionnement des services au travers de la dématérialisation.

#### formation renouvelée pour revivifier le sens de l'Etat et stimuler l'ouverture

- Les collectivités territoriales devront maîtriser leurs effectifs et présenter chaque année au préfet de leur département pour les plus importantes d'entre elles (régions, départements, intercommunalités et communes de plus de 10 000 habitants) un plan impératif de réduction ou de stabilisation de leurs effectifs. Les dotations de l'Etat aux départements et aux régions seront réduites de 2% dès la première année du mandat. Les effectifs de l'Etat seront dans le même temps stabilisés.
- Le gel des traitements pour tous, petits ou hauts fonctionnaires, est aussi injuste que choquant quand on connaît la faiblesse des traitements réservés au bas de la hiérarchie.
- Les situations seront différenciées par la mise en place d'un système permettant une modulation de l'évolution du point d'indice et une plus juste répartition des primes entre les ministères et dans les services concernés.
- Parallèlement afin de lutter efficacement contre le chômage des seniors et assurer un renouvellement de la fonction publique, l'objectif sur le quinquennat sera de réserver 1 embauche sur 3 dans la fonction publique aux plus de 45 ans issus du privé.

### Justice sociale et maîtrise des **finances publiques** locales

- Dans le cycle de formation des fonctionnaires des trois fonctions publiques, l'accent sera porté sur le sens de l'Etat et le patriotisme.
- L'Ecole Nationale d'Administration (ENA) veillera en particulier à recruter des hauts fonctionnaires patriotes.
- Les écoles de formation d'agents de la fonction publique devront promouvoir des stages dans le secteur privé. En parallèle, les écoles de commerce et les écoles d'ingénieurs seront incitées à proposer à leurs élèves des stages en administration.

Gage d'indépendance, le statut de la fonction publique sera préservé, et des règles seront fixées pour éradiquer les conflits d'intérêt aux plus hauts échelons de l'administration.

*C'est dans le domaine de l'immigration que Nicolas Sarkozy a peut-être le plus durement trahi les Français en général et ses électeurs en particulier, en menant, à l'inverse de ses discours et de ses promesses, la politique d'immigration la plus laxiste de l'histoire de la Ve République. L'immigration est pourtant une source de coûts très importants ; elle est utilisée par le grand patronat pour peser à la baisse sur les salaires et déstabilise en profondeur notre société et ses équilibres. L'assimilation n'est plus possible dans un tel contexte d'immigration de masse. Des mesures d'ordre constitutionnel, législatif et réglementaire doivent être prises au plus vite pour stopper aussi bien l'immigration légale que clandestine. Enfin, des actions devront aussi être menées au niveau international dans le cadre de la politique de coopération.*

### ■ Analyse

La régulation de l'immigration était l'un des axes majeurs de la campagne du candidat Nicolas Sarkozy en 2007 qui prétendait vouloir mettre fin à « l'immigration subie ». Beaucoup de Français ont voté pour lui dans l'espoir qu'il mène une politique de contrôle et de réduction de l'immigration en direction de notre pays.

Force est de constater qu'il n'en a rien été. Bien au contraire : l'immigration est plus forte que jamais sous le mandat de Nicolas Sarkozy.

D'une part, l'immigration clandestine a continué de progresser car les pompes aspirantes n'ont pas été supprimées. Mise en place en 2000 sous Lionel Jospin, l'Aide Médicale d'Etat (AME), spécifiquement réservée aux migrants clandestins, a pour la première fois dépassé la barre des 600 millions d'euros dans le budget de cette année. Les crises arabes de la fin de 2010 et du début 2011 ont encore aggravé la situation, précipitant le départ de nombreux clandestins vers l'Europe. Arrivés sur l'île italienne de Lampedusa ou ailleurs, ils se dirigent pour beaucoup vers la France, sachant y trouver les avantages sociaux les plus avantageux de toute l'Europe ! L'absence de frontières dans le cadre des dramatiques accords européens de Schengen facilite cette montée continue de l'immigration clandestine.

En dépit de toutes les promesses et des déclarations musclées régulièrement entonnées dans un but purement électoraliste, l'immigration légale a augmenté fortement sous le mandat de Nicolas Sarkozy. Selon les chiffres officiels du ministère de l'Intérieur, la France a délivré 203 000 titres de séjour en 2010, soit 28 000 de plus qu'en 2009, et 78% de plus qu'en 2000 sous Lionel Jospin (114 000). Jamais sous la Ve République la France n'avait accueilli une immigration légale aussi importante.

La progression très sensible de l'immigration professionnelle est particulièrement condamnable en pleine crise économique, alors que le chômage explose dans notre pays et que le pouvoir d'achat des salariés s'effondre. Ainsi, en 2007, l'immigration professionnelle représentait l'arrivée de 19 985 étrangers en France. Elle était de 32 132 en 2010, soit 61% d'augmentation en quelques années seulement !

Il est donc plus que temps de sortir des discours électoralistes et des promesses sans lendemain de Nicolas Sarkozy, Claude Guéant et de son agence de communication la Droite Populaire.

Trois raisons principales imposent de mettre fin à l'immigration massive et incontrôlée qui frappe notre pays :

L'immigration est utilisée par les puissances d'argent et le grand patronat pour peser à la baisse sur les salaires et les droits sociaux des travailleurs français. Voulu et sans cesse réclamé par le MEDEF, la Commission européenne et les grands groupes du CAC 40, l'immigration n'est pas un projet humaniste, mais une arme au service du grand capital.

L'immigration représente un coût important pour la communauté nationale, évaluée à 70 milliards d'euros par an par le démographe et économiste Yves-Marie Laulan.

L'immigration non contrôlée est source de tensions dans une République qui ne parvient plus à assimiler les nouveaux Français. Les ghettos, les conflits inter-ethniques, les revendications communautaires et les provocations politico-religieuses sont les conséquences directes d'une immigration massive qui met à mal notre identité nationale et amène avec elle une islamisation de plus en plus visible, avec son cortège de revendications. Le communautarisme est un poison contre la cohésion nationale.

### ■ Positions

- **Réduction en 5 ans de l'immigration légale de 200 000 entrées par an à 10 000 entrées par an** (division par 20), en privilégiant les talents qui permettront le rayonnement de notre pays et l'innovation. Modifications législatives et réglementaires du Code de l'entrée et du séjour des étrangers (CESEDA) en ce sens.

- **Suppression du regroupement familial.**

| Réduction drastique du nombre de demandeurs d'asile admis à rester en France. Le budget de l'asile présente un coût en progression constante (+27% en 2011, à 376 millions d'euros). La France doit procéder aux révisions constitutionnelles, législatives et réglementaires pour atteindre cet objectif.

- **Remise en cause des accords de Schengen sur la libre circulation des personnes** : la France reprendra le contrôle de ses frontières.

- Réduire la durée maximale de la carte de séjour de 10 ans actuellement à 3 ans renouvelable avec un strict contrôle des conditions d'obtention.

- Renégociation de la Convention européenne des droits de l'homme, et notamment de son article 8 qui est utilisé par les associations de promotion de l'immigration pour accroître l'immigration vers la France.

- **Suppression du droit du sol et réforme en profondeur du code de la nationalité française** afin que l'acquisition de la nationalité ne soit plus une simple formalité administrative : être français est un honneur. La naturalisation se mérite et doit être soumise à des conditions strictes de présence paisible et prolongée sur le territoire, en situation légale, de maîtrise de la langue française et de preuve d'assimilation. Plus généralement la double nationalité ne sera plus autorisée en dehors des cas de double nationalité avec un autre pays de l'Union européenne ; les personnes concernées seront amenées à choisir entre les deux nationalités.

- Lutte contre l'immigration clandestine, qui doit être ramenée à zéro. **Expulsion systématique de toute personne qui entre ou se maintient illégalement sur le territoire national.** Suppression des pompes aspirantes de l'immigration clandestine, telle que l'Aide Médicale d'Etat, réservée aux migrants clandestins.

- **Suppression, dans le droit français, de la possibilité de régulariser des clandestins.**

- Les manifestations de clandestins ou de soutien aux clandestins seront interdites.

- Le racisme anti-Français comme motivation d'un crime ou d'un délit sera considéré comme une circonstance particulièrement aggravante et alourdira la peine encourue.

- Exécution dans leur pays d'origine des peines d'emprisonnement prononcées contre les étrangers grâce à des accords bilatéraux passés avec les pays dont sont originaires les ressortissants les plus représentés dans les statistiques françaises de la délinquance. Dans tous les cas, **rétablissement des expulsions dans leur pays d'origine des étrangers condamnés pénalement.**

- **Application de la priorité nationale.** Les entreprises se verront inciter à prioriser l'emploi, à compétences égales, des personnes ayant la nationalité française. Afin d'inciter les entreprises à respecter cette pratique de priorité nationale, une loi contraindra Pôle Emploi à proposer, toujours à compétences égales, les emplois disponibles aux demandeurs d'emploi français. Les administrations respecteront également ce prin-

cipe, et la liste des emplois dits « de souveraineté » sera élargie, notamment dans les secteurs régaliens où les professions seront réservées aux personnes ayant la nationalité française. La priorité nationale doit s'appliquer à tous les Français, quelle que soit leur origine. Les étrangers qui travaillent et qui cotisent bénéficieront du fruit normal de leurs cotisations. Les étrangers en situation légale qui ne trouvent pas de travail seront incités à retourner dans leur pays au bout d'un an d'inactivité et leurs cotisations retraites leurs seront restituées sous forme de capital. La priorité nationale s'appliquera également en matière de logement social où, à situation égale, le logement sera d'abord proposé aux personnes ayant la nationalité française. Les allocations familiales seront réservées aux familles dont un parent au moins est français ou européen.

- **Instauration d'un grand ministère de l'Intérieur, de l'immigration et de la laïcité** afin d'assurer la cohérence et la coordination des politiques publiques dans ces trois domaines. Il publiera, chaque trimestre, les chiffres et statistiques détaillés du nombre de titres de séjour délivrés, du nombre de naturalisations octroyées et du nombre de reconduites à la frontière effectuées.
- Mise en œuvre d'une politique de coopération renforcée, notamment avec les pays d'Afrique. **Les aides au développement seront subordonnées à une coopération étroite avec les autorités françaises s'agissant des flux migratoires** et des procédures d'expulsion des clandestins vers leur pays d'origine.
- Réaffirmation de notre modèle républicain et de ses valeurs contre le multiculturalisme anglo-saxon. **L'assimilation, via l'école notamment, doit redevenir la règle, et le communautarisme banni.** La France inscrira dans sa Constitution « la République ne reconnaît aucune communauté ».

*La justice est le fondement de toute société. La main de justice est l'emblème du pouvoir. Comment concevoir une société civilisée sans justice ? Imaginons, ce qu'il est facile d'imaginer puisque cela devient presque une réalité, un monde où l'on volerait dans les rues, où l'on ne pourrait plus laisser sa voiture garée, où l'on se barricaderait derrière des murs d'alarmes, où la nuit on craindrait de se promener, où les pompiers seraient frappés, les policiers écrasés, tués à coups de sabre, où la loi religieuse des uns imposée aux autres, la différence des uns imposée aux autres, la vie commune serait impossible. **Pour corriger cette réalité, il faut de la justice et des juges respectés, que le pouvoir ne réduit pas au statut de petits pois...***

## ■ Analyse

Loin d'être conscients de l'importance pourtant primordiale de la bonne administration de la Justice, les gouvernements successifs ont réduit le budget à peau de chagrin : **avec 7 milliards d'euros, soit 0.18% du PIB, le budget de la Justice n'est que le 37ème budget de l'Etat** (sur 43 au total). Cette triste réalité place la France derrière l'Azerbaïdjan en termes d'effort consenti en matière de Justice.

Depuis la première guerre mondiale le nombre de magistrats a à peine augmenté, ce qui n'a pas été le cas de la délinquance...

Il y a en France 8355 magistrats -dont près de 500 en disponibilité- auxquels échoient quelque 4,7 millions d'affaires pénales, 2,6 millions d'affaires civiles ou commerciales ainsi que 9 millions d'amendes. Aussi notre pays compte-t-il 12 magistrats pour 100 000 habitants (50 pour la Slovénie) dont 2,9 procureurs pour 100.000 habitants (20 en Bulgarie). **Une justice de pauvre fait des pauvres de justice !**

Une telle situation ne peut qu'engendrer des conséquences dramatiques notamment quant à l'engorgement des tribunaux et donc aux délais de traitement des affaires. Il n'est pas acceptable que dans un pays moderne, il faille plusieurs années avant de voir évoquer devant un tribunal un dossier criminel, délictuel ou administratif, ou qu'un dossier, en matière de révision, mette un an pour aller de Draguignan à Paris...

Autre conséquence, toute aussi dramatique et contre-productive en matière de sécurité de ces trop faibles moyens alloués à la Justice : la surpopulation carcérale. **La France compte en effet 56 000 places de prison disponibles pour 64 000 écroués.** Une telle situation est dangereuse pour les personnels, elle est inhumaine pour les condamnés à la rétention et non à l'humiliation. Elle ne permet pas une juste et complète application des peines. Elle ruine l'idée de réparation pour la victime et entrave l'espoir d'amélioration du prisonnier. Cette situation influe évidemment sur les décisions prononcées par les magistrats, poussés au laxisme par la conviction que leurs décisions ne seront pas appliquées. Ils condamnent dans le vide carcéral. La sanction n'ayant de réalité que sur le papier revêtu d'une formule exécutoire que personne n'exécute plus !

Loin de s'attaquer aux causes du mal, nos gouvernants ont préféré, depuis 2009, favoriser l'impunité de certains délinquants : les peines de moins de deux ans de prison ferme sont désormais rarement exécutées et ce sont 80 000 peines prononcées qui n'ont jamais été exécutées. Finalement, en France, on n'exécute bien que les victimes !

Mais le manque évident de moyens alloués à la Justice n'est pas le seul handicap dont souffre l'institution : la politisation des juges, le poids du syndicat de la magistrature, l'échec de l'Ecole Nationale de la Magistrature ainsi que le phénomène de plus en plus courant d'hypermédiatisation doivent amener à repenser le système.

**La neutralité du juge est une des conditions de la confiance que le justiciable peut avoir en lui, ni juge de droite, ni juge de gauche, mais juge de justice !** La fonction hautement symbolique de la justice ne peut s'acoquiner avec l'engagement politique partisan.

Enfin, la situation spécifique des mineurs est extrêmement préoccupante : les lois ne sont plus adaptées à une délinquance qui commence de plus en plus tôt et il convient aujourd'hui d'apporter rapidement une réponse aux premiers actes violents afin que ceux-ci ne servent pas demain de terreaux à une violence plus brutale. On doit tout faire pour que le petit délinquant ne devienne pas grand. Dans ce cadre des solutions spécifiques, visant notamment à responsabiliser les parents ou à extraire le jeune de son milieu de vie, doivent rapidement être mises en œuvre.

## ■ Positions

- Le budget de la Justice sera revalorisé de 25% en cinq ans : il est impératif de donner les moyens à la Justice de ses missions. La France doit rattraper son retard vis-à-vis de ses voisins, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni.
- En conséquence, le nombre de magistrats sera revu à la hausse afin de rendre la Justice plus rapide, et donc plus juste. La France doit viser le ratio de 20 magistrats pour 100 000 habitants en 2017, contre 12 pour 100 000 aujourd'hui.
- Le rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice sera sanctuarisé, dans un objectif de cohérence
- Un vaste plan carcéral sera adopté afin de créer, dans les plus brefs délais, 40 000 nouvelles places de prison. Il s'agit là d'une mesure de bonne administration, d'un impératif humanitaire, mais aussi d'un préalable à toute politique d'application des peines. Avec 40 000 places de prison supplémentaires, la France se placera dans la moyenne européenne.
- Faire évoluer la formation et le parcours des magistrats en remplaçant l'Ecole Nationale de la Magistrature par une filière universitaire des carrières judiciaires, formation commune aux avocats et aux magistrats proposant une spécialisation en fin de cursus. Au cours de cette formation, les élèves devront réaliser une série de stages en lien permanent avec le monde judiciaire et le monde carcéral, multipliant les passerelles entre les différents métiers du droit.
- Assurer l'application des peines de prison en supprimant les remises automatiques de peine.
- Redresser le taux d'élucidation des affaires en réformant la garde à vue : la réforme Sarkozy de la garde à vue est un échec selon tous les acteurs du monde judiciaire : elle a entraîné un surcroît de formalisme et un recul de l'efficacité de l'enquête ; le taux d'élucidation est en baisse.  
Cette réforme sera retirée et remplacée par un système soucieux d'équilibrer droits des victimes et des mis en cause. Afin d'assurer le contrôle des gardes à vue, il sera créé un corps de contrôleurs des droits civiques, confié à des citoyens retraités, ayant servi dans les professions judiciaires, volontaires, habilités, sur demande des avocats des parties, à vérifier les bonnes conditions de la garde à vue.
- Les enquêtes seront facilitées, rendues moins onéreuses et donc plus efficaces par l'obligation qui sera faite aux entreprises de vidéo-surveillance de communiquer gratuitement les images pouvant intéresser l'enquête
- Garantir l'indépendance et la neutralité de la Magistrature : suppression du droit d'être syndiqué, de la possibilité de s'engager politiquement ou d'être candidat, d'écrire ou de témoigner au sujet d'une quelconque affaire ayant trait à leur fonction. Il est, en effet, intolérable qu'un magistrat puisse raconter son enquête. Elle ne lui appartient pas, elle appartient d'abord à la souffrance des victimes et ensuite à la personne du mis en cause.  
Réserver un traitement énergique et efficace à la délinquance des mineurs : la responsabilité pénale sera accrue pour tous les mineurs de plus de 13 ans, le traitement des dossiers les concernant sera accéléré et les aides sociales aux parents d'enfants récidivistes seront supprimées, sous réserve de la preuve de leur carence.

- Redonner une vraie place à la victime dans le processus judiciaire :
  - La présence des victimes dans les commissions de décision de remise en liberté conditionnelle sera prévue et obligatoire
  - L'accent sera porté sur l'application réelle des mesures de réparation
  - Un corps d'agent d'accompagnement sera créé afin d'accueillir les victimes et de les accompagner tout au long du procès. Les associations subventionnées seront mises à contribution.
  - La responsabilité personnelle des magistrats en cas d'erreur judiciaire, ou de faute, pourra être engagée, sur le fondement de l'article 1382 du code civil, nonobstant les poursuites disciplinaires. Le droit de la responsabilité des juges sera tiré du corpus jurisprudentiel, élaboré par les juges eux-mêmes, au sujet de la responsabilité des avocats. Cela étant leur œuvre ils ne peuvent que se féliciter de le voir appliquer à leurs propres responsabilités. Afin d'éviter le risque de corporatisme, il faudra transférer au tribunal administratif le soin de juger exceptionnellement ces affaires de responsabilités de magistrats.
  - Création de tribunaux pénaux de proximité pour traiter les amendes de 5ème catégorie et les délits
- Assurer le renvoi chez eux des délinquants étrangers condamnés : des accords bilatéraux seront passés avec les pays étrangers dont les ressortissants sont les plus représentés dans les statistiques françaises de la délinquance (Afrique du Nord, Turquie, Europe de l'Est) afin que l'application de la peine s'effectue dans le pays d'origine.
- Confier à un jury de cour d'assise, après un vrai procès, le soin d'accorder ou pas la libération conditionnelle pour les condamnés à des peines de réclusion criminelle assorties de période de sûreté.
- Soumettre la correctionnalisation des affaires criminelles à des conditions strictes.
- Renforcer le secret de l'instruction notamment en interdisant que le nom du juge en charge de l'affaire soit cité jusqu'à la fin de l'instruction, ce afin de renforcer son indépendance à l'égard de l'opinion publique et de préserver sa sérénité.
- Organiser un système de nullité de procédure qui n'entraîne la libération d'un accusé qu'à la condition que la nullité soit de nature à porter atteinte à la vérité des faits, à la bonne marche de la manifestation de la vérité.
- Organiser le principe de l'inamovibilité des membres du parquet à fin d'assurer leur indépendance.

*Première des libertés, la sécurité n'est plus assurée dans notre pays. Au-delà des discours et des promesses, la gauche comme la droite sont en échec complet face aux violences, et restent prisonnières de leurs dogmes et choix absurdes : laxisme, victimisation des coupables, désengagement de l'Etat, affaiblissement moral et matériel de nos capacités de maintien de l'ordre. C'est un changement de cap qu'attendent les Français, fondé sur une prise en compte de leurs souffrances et une réponse réelle et déterminée contre les voyous et les délinquants.*

## ■ Analyse

Depuis 20 ans, les gouvernements de gauche comme de droite qui se sont succédés ont instrumentalisé à tous les niveaux l'insécurité.

La droite, en promettant toujours plus de lutte contre l'insécurité, criant à qui veut l'entendre l'éradication des racailles au Karcher dans les cités.

La gauche, en promettant toujours plus de subventions pour les quartiers, se drapant ainsi dans une posture humaniste qui n'a d'humaniste que l'apparence, puisqu'elle déshumanise la victime, au profit de choix qui relèvent de la posture idéologique.

Augmentation des vols à main armée, des violences contre les personnes, nocivité et violence des bandes et des gangs toujours plus enracinés dans des quartiers hors contrôle qui sont leurs fiefs : pourquoi l'UMPS a lamentablement échoué dans la lutte contre l'insécurité ?

Parce qu'ils ont mis en place des politiques propre à lutter contre le sentiment d'insécurité et non contre l'insécurité, dans une course effrénée aux effets d'annonce, qui confine à de la publicité mensongère. On ne dénoncera jamais suffisamment l'immense solitude judiciaire des victimes !

Dans la continuité de son bilan de ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy a lourdement échoué sur la question de l'insécurité depuis 2007. Les discours musclés, l'utilisation à des fins électoralistes des déclarations tonitruantes de la « Droite populaire » et la succession de promesses non tenues ne peuvent masquer l'étendue de l'échec : la France vit chaque année dans une insécurité croissante.

L'insécurité est un fléau pour le peuple français à deux niveaux :

- Elle crée des drames dans les vies et les familles. Une agression, même nommée « incivilité » selon une dérive sémantique très révélatrice d'un état d'esprit laxiste au plus haut niveau de l'Etat, est toujours traumatisante.
- Elle a un coût immense pour la collectivité nationale, évaluée à 115 milliards d'euros par an selon l'étude réalisée par le professeur et économiste Jacques Bichot, soit plus de 5% du PIB de la France.

**Les violences aux personnes n'ont eu de cesse d'augmenter (+45% depuis 2002). Les rapports annuels de l'Observatoire national de la délinquance révèlent que ce type de violences concerne cinq fois plus de personnes que ne le disent les chiffres du ministère de l'Intérieur : 1 200 000 par an, et non 250 000.**

Selon les données officielles, les violences physiques crapuleuses ont bondi de 5,7% en 2009 puis de 7,4% en 2010.

Au-delà même des chiffres, les Français constatent chaque jour la multiplication des événements ultra-violents tels que les émeutes, les règlements de compte ou les assassinats sauvages, sans compter les agressions gratuites, expression à elle seule d'un état de violence ambiant, fruit d'une instabilité existentielle, lié au présentisme, dénoncé par tous les criminologues, dont la preuve évidente ressort des violences dites scolaires.

Les zones de non-droit, où les forces de l'ordre ne vont plus ou hésitent à pénétrer, se multiplient : il y a officiellement en France 752 « Zones urbaines sensibles ». L'expression désormais consacrée de zones de non droit constitue l'aveu d'un échec de l'Etat dans l'application républicaine et élémentaire du droit. Un Etat où le droit ne s'applique pas est un Etat sans chef d'Etat

Déjà en mars 2002, Olivier Foll, inspecteur général de la police nationale, indiquait : « Il y a 834 zones de non-droit sur notre territoire. 834 ghettos dans lesquels la hiérarchie administrative recommande aux forces de l'ordre de ne plus intervenir de manière à ne pas provoquer de remous ». La peur du gendarme est remplacée par la peur des « remous » !

Les campagnes autrefois épargnées n'échappent plus à la montée des violences, en témoigne le doublement en dix ans du nombre de gendarmes blessés en service.

Face à cette flambée de l'insécurité, qui trouve en grande partie son origine dans la hausse continue de l'immigration vers la France, de l'échec d'une assimilation, le gouvernement de Nicolas Sarkozy a fait des choix irresponsables et néfastes : effets d'annonce permanents, vote de multiples lois publicitaires jamais appliquées après chaque fait divers médiatisé, et surtout, l'affaiblissement de nos capacités de maintien et de rétablissement de l'ordre.

On assiste à l'échec de l'intégration des Français de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations suite à une immigration massive et incontrôlée voulue par les gouvernements de la Ve République sous le haut patronage du MEDEF qui voyait dans cette immigration la possibilité de baisser les salaires.

Ainsi, depuis 2005, 19 000 postes de policiers et de gendarmes ont été supprimés, un record sous la Ve République. Claude Guéant a annoncé la réduction de 3000 postes supplémentaires en 2012. 10% des escadrons de gendarmerie mobile ont déjà été dissous, alors que le même sort est réservé aux compagnies de CRS.

Les policiers et les gendarmes se sentent largement abandonnés, et l'Etat tend de plus en plus à adopter une vision purement comptable en se défaussant sur des sociétés privées de sécurité. Cette privatisation progressive et sournoise de notre sécurité accroît les inégalités entre les Français, entre les territoires, et tend à affaiblir encore davantage l'Etat dans ses missions régaliennes.

## ■ Positions

### Stopper les flux migratoires vers la France

La carte de l'insécurité recoupe largement celle de l'immigration : il faut donc agir en amont (voir « immigration »)

### Politique de tolérance zéro sur l'ensemble du territoire national

Il convient de mener une répression sévère contre les attaques organisées visant les forces de l'ordre, les secours ou les pompiers. Il faut démanteler les réseaux du banditisme, des « grands frères » et des caïds et exercer une pression policière sur les bassins de criminalité pour reprendre le terrain et développer une vraie politique de renseignements aujourd'hui réservée à la lutte anti-terroriste.

Mise en place de l'injonction civile, qui signifie l'interdiction prononcée par la Justice de pénétrer dans des territoires définis pendant une certaine période de temps après avoir purgé sa peine. Physiquement écartés des quartiers qu'ils connaissent bien, où ils ont leurs habitudes de trafics, où ils commettent toutes sortes de violences, où ils ont leurs complices de vice, les voyous seront nettement moins en capacité de nuire. Pénétrer dans le territoire interdit signifiera, pour le délinquant, un retour immédiat en prison. Des mesures judiciaires d'interdiction de territoire (sur un département par exemple) devront également être mises en œuvre.

### Tolérance zéro contre les violences scolaires

Il est nécessaire d'accentuer les peines contre les élèves ou parents d'élèves coupables d'agression verbale ou physique contre un enseignant

### Rétablissement de la peine de mort ou instauration de la réclusion criminelle à perpétuité réelle

L'alternative entre ces deux possibilités pour renforcer notre arsenal pénal, sera proposée aux Français par référendum. La réclusion à perpétuité aurait un caractère définitif et irréversible, le criminel se trouverait sans possibilité de sortir un jour de prison.

### Lutter contre la drogue et les dealers

Il faut refuser toute dépénalisation des drogues et accentuer la répression contre les trafiquants mais aussi contre les consommateurs. On ne démantèlera pas les trafics sans affaiblir la base de la pyramide par des contrôles renforcés aux frontières pour éviter l'importation de stupéfiants sur le territoire national. Les consommateurs de stupéfiants doivent être soumis à une obligation de soins. Il faut faciliter aussi le travail de la police et de la Justice (interception de conversations téléphoniques et de courriels dans le cadre de la lutte contre les stupéfiants, possibilité de rémunération des indicateurs, etc.)

### Sanctions renforcées contre les délinquants récidivistes

Plus aucune prestation sociale (aides, logements, RSA, etc.) ne doit être versée aux récidivistes délinquants ou criminels justiciables d'une peine de un an de prison ou plus.

### Reconstitution en cinq ans des effectifs de police et de gendarmerie supprimés depuis 2005

Les moyens matériels de la police et de la gendarmerie (armes, véhicules, télécommunications,...) doivent être améliorés. Il convient de stopper la fermeture des brigades de gendarmerie et des commissariats de police et de reconstituer en cinq ans les unités EGM et CRS dissoutes.

- Mise en place d'une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre concernant l'exercice de leurs fonctions sur le modèle de la gendarmerie nationale. Les policiers et gendarmes sont trop souvent injustement attaqués et dénigrés en lieu et place des auteurs de méfaits
- Garantir le statut militaire de la gendarmerie et organiser son retour progressif dans le périmètre du ministère de la Défense
- Les services de renseignements de l'État mèneront des enquêtes sur l'ensemble du territoire national afin d'identifier les prédicateurs religieux défendant des thèses politiques extrémistes susceptibles de porter atteinte à l'ordre public ou de menacer la laïcité.
- Aggraver les peines pour les personnes coupables de violences verbales ou physiques contre un représentant de l'autorité de l'Etat et mettre en place une amende forfaitaire contraventionnelle de 1500 euros pour les outrages à agents de la force publique.
- Doubler les effectifs des brigades anti-criminalité. Mettre des policiers en civils dans la rue pour lutter contre l'insécurité et non contre le sentiment d'insécurité.
- Consolider la sécurité civile et notamment garantir le statut des sapeurs pompiers volontaires menacé par l'Union européenne

*Les services publics sont un patrimoine de première importance auquel les Français sont très légitimement attachés. L'un des plus grands crimes commis par les gouvernements UMP et PS successifs consiste à avoir méthodiquement travaillé à démanteler ce trésor national, en particulier dans les zones rurales. Les services publics sont un vecteur essentiel de l'égalité entre les citoyens. Le redressement des services publics constitue donc un axe essentiel du projet présidentiel, et s'inscrit en cohérence avec la restauration d'un Etat fort, partout sur le territoire.*

### ■ Analyse

#### La libéralisation et la privatisation des services publics

L'UMP et plus encore le PS, nous parlent régulièrement des services publics, qu'ils prétendent vouloir protéger. Ces deux partis, successivement au pouvoir ces dernières décennies, ont pourtant porté un coup très grave aux services publics français à travers deux mouvements qui se poursuivent aujourd'hui : en soutenant « la concurrence libre et non faussée » et donc la libéralisation des services publics, conséquence des Traités européens et des directives qui en découlent ; en privatisant les entreprises de service public dans tous les secteurs. Il faut noter que les gouvernements de gauche ont autant contribué à ce double mouvement de libéralisation et de privatisation que les gouvernements de droite (le gouvernement Jospin a ainsi privatisé Air France, France Télécom, et des autoroutes).

#### Les conséquences néfastes de ce mouvement : une hausse des tarifs

Ces évolutions ont plusieurs conséquences néfastes. Le consommateur d'abord, n'a en rien profité de cette évolution, au contraire. L'accaparement des secteurs rentables par le privé et les nombreuses ententes (constitution d'oligopoles), comme dans la téléphonie par exemple, souvent dénoncées mais jamais cassées, ont empêché la baisse promise des tarifs. La qualité du service s'est fortement dégradée. La nouvelle complexité des offres tarifaires a nui aux capacités d'arbitrage de consommateurs aujourd'hui désarmés. L'exemple de la téléphonie est à cet égard frappant (ententes entre les principaux opérateurs, coûts élevés pour le consommateur), de même que celui du renseignement téléphonique (l'offre qui a remplacé l'ancien numéro 12 est désormais illisible, très coûteuse et de surcroît délocalisée). En ce qui concerne l'électricité, la scandaleuse loi NOME accroît artificiellement les tarifs alors que l'énergie nucléaire permet une production à bas coût (les prix de l'électricité ont ainsi crû de 9,3% en 2 ans, et rappelons que ceux du gaz ont augmenté de 60% en 6 ans).

#### Rupture du principe d'égalité

Aussi grave, la libéralisation des services publics telle qu'envisagée par l'Union européenne et appliquée en France porte atteinte au principe fondamental de l'égalité des citoyens devant les services publics, en particulier dans les zones rurales, les premières touchées. La libéralisation envisagée du transport ferroviaire de voyageurs, après celle du fret, contribuera à la fermeture des lignes SNCF non rentables. La libéralisation du service postal d'acheminement du courrier a déjà produit des effets délétères dans d'autres pays européens. Ainsi, depuis 2007 en Espagne, la société Correos ne distribue plus le courrier aux habitations situées à plus de 250 mètres d'une voie principale. Combien de Français, souvent âgés, vivant à la campagne devront faire des kilomètres chaque jour pour relever leur boîte postale si la France connaît la même évolution ?

### Le désengagement de l'Etat de tous les services publics

A la problématique européenne de libéralisation des services publics s'ajoute celle du désengagement progressif de l'Etat dans les services publics régaliens (défense, police et gendarmerie, justice), mais aussi dans les services publics de la santé, de l'éducation, de la petite enfance. Ces problématiques particulières font l'objet d'un traitement dans les parties du projet qui leur sont spécifiquement consacrées, mais elles aggravent les problèmes ici dénoncés. Il en va de même concernant la RGPP (révision générale des politiques publiques) qui a considérablement désorganisé et affaibli les services déconcentrés de l'Etat.

### L'Etat fort, garant des services publics

Pour répondre à tous ces défis, l'Etat doit retrouver une capacité de définition stratégique de la politique de la Nation en matière de services publics et d'aménagement du territoire, s'agissant notamment de l'énergie, de l'eau, des transports publics, des télécommunications et des services postaux.

## ■ Positions

### ● Modernisation et rationalisation des services publics.

Un effort d'organisation et d'efficacité sera mené pour moderniser et rationaliser le fonctionnement des services publics marchands.

### ● L'interruption des processus de libéralisation

Une renégociation des Traités européens sur la question des services publics mettra fin au dogme de « la concurrence libre et non faussée », et à l'obligation de libéralisation des services publics.

Dans l'immédiat, l'application des directives européennes de libéralisation des services publics sera gelée, s'agissant en particulier du transport ferroviaire et des services postaux.

### ● La sanctuarisation des participations publiques

Les participations actuelles de l'Etat dans les grandes entreprises de service public seront sanctuarisées. Les ouvertures de capital et privatisations d'entreprises de service public seront donc empêchées. Les collectivités territoriales seront incitées à en faire de même à leur niveau.

La Poste sera de nouveau un établissement public de l'Etat.

### ● La garantie de la continuité territoriale

L'Etat veillera au respect scrupuleux du principe de continuité territoriale, qui veut qu'aucune zone du territoire national n'échappe au service public, dans tous les secteurs (transports, énergie, poste, télécommunications notamment.). Les opérateurs privés en charge de missions de service public, notamment dans la téléphonie et l'accès au numérique, verront leur cahier des charges durci pour assurer l'égalité de tous devant le service public, en particulier en zone rurale et en Outre-mer.

### ● Les services publics garants du pouvoir d'achat

Dans le cadre de la politique menée en faveur du pouvoir d'achat, les ententes illicites entre opérateurs privés seront pénalement sanctionnées, notamment dans les télécommunications ; des tarifs plafond seront décidés par l'Etat et imposés à tous les opérateurs des transports publics locaux ; les tarifs de l'électricité et du gaz seront directement réglementés par l'Etat et la loi NOME abrogée.

### ● La remunicipalisation de l'eau

S'agissant du service public de l'eau, l'Etat encouragera les collectivités locales à maîtriser les processus de captation, production et traitement de l'eau, via notamment, lorsque la situation financière de la collectivité le permettra, une remunicipalisation du service public de l'eau.

# Avenir de la nation

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

*La France possède un vaste territoire riche de ses diversités. Véritable carrefour stratégique en Europe, il constitue un atout précieux à condition que son aménagement soit l'objet d'un projet véritable, reposant sur une volonté politique pour le désenclaver et le valoriser. Les zones rurales en particulier, victimes de la négligence des pouvoirs publics et de l'affaiblissement du réseau de services publics méritent une attention renforcée. La ruralité d'une manière générale doit devenir un axe fort de la politique impulsée au niveau national, en association avec l'action locale des collectivités. L'État stratège doit se doter d'une vision ambitieuse d'aménagement du territoire, de soutien à la ruralité et se donner les moyens de la mettre en œuvre.*

### ■ Analyse

Depuis des décennies, la logique ultra libérale qui dirige l'Union européenne et qui s'impose à des gouvernements nationaux complices démantèle le substrat des équipements qui assuraient l'équilibre entre monde urbain et monde rural.

La désindustrialisation de la France a privé bien des régions rurales d'emplois industriels dans des PME et des PMI, et vient s'ajouter à la diminution considérable du nombre d'agriculteurs. Le monde rural, sur lequel s'est construit la France pendant des siècles, s'en trouve légitimement désemparé. Au lieu d'engager une politique pour donner un autre destin à nos territoires, Nicolas Sarkozy accentue ces abandons et ces renoncements. L'État ne joue plus son rôle de régulation et de compensation, mais au contraire ferme écoles, tribunaux d'instance, gendarmerie, hôpitaux, bureaux de poste, comme si nos espaces ruraux n'étaient plus dignes d'accueillir les services publics. La disparition progressive des petits commerces et des bureaux de Poste constitue en particulier un traumatisme important dans le monde rural.

Alors que la crise du logement sévit dans la région parisienne et dans les métropoles régionales, de vastes espaces, dotés parfois d'un bâti de qualité qui ne demanderait qu'à être entretenu ou rénové, sont laissés en déshérence. Rappelons qu'en parallèle d'une politique d'aménagement du territoire ambitieuse, aucune amélioration tangible ne peut exister dans les zones rurales sans création d'emploi et sans revitalisation du tissu économique. La revitalisation de nos campagnes dépend aussi du réarmement de la France dans la mondialisation et de sa capacité à réindustrialiser le pays dans son ensemble. La politique de réindustrialisation du pays peut permettre de redonner de l'emploi aux zones rurales, à condition d'éviter de concentrer les installations industrielles en périphérie des grandes agglomérations.

Pour accompagner cette politique de redynamisation économique des territoires ruraux, il faut que la vie sociale qui y existe encore soit maintenue et qu'une politique volontariste soit engagée par l'Etat pour accompagner les collectivités locales et notamment les petites communes dans le soutien à l'artisanat et au commerce de proximité.

Les réseaux de transports ont dans ce cadre une importance majeure, dans la mesure où ils permettent d'assurer partout le désenclavement. Le rail en particulier joue un grand rôle dans l'aménagement du territoire. L'évolution du statut de la SNCF, dictée par Bruxelles, doit ainsi être rejetée, dans la mesure où elle impacte négativement la desserte des petites gares de campagne jugées non rentables. Il convient par ailleurs d'assurer une grande complémentarité entre les lignes à grandes vitesses et les régionaux.

Le train est aussi une alternative au « tout camion », mode de transport dont les conséquences sont dramatiques : encombrement des autoroutes, accidents, pollution... Il convient, grâce au ferroutage et au transport fluvial de diminuer le volume des marchandises transportées sur autoroutes. Ce n'est pas parce que la France est traversée par les grands axes d'Europe occidentale qu'elle doit en subir les servitudes sans réagir.

### ■ Positions

- Dans le cadre de la Planification Stratégique de la réindustrialisation du pays que nous mettrons en œuvre, les zones rurales feront l'objet d'une attention toute particulière afin que les filières industrielles recrées y déploient une part significative de leur activité.
- Un moratoire sera décidé sur la fermeture des services publics dépendant de l'Etat en zones rurales, et leur rétablissement dans les régions les plus délaissées sera un objectif du quinquennat dans la mesure où la situation budgétaire le permettra.
- Dans le cadre de la redéfinition de la politique agricole française, la PAF, sera créé un Fonds d'intervention pour la campagne afin de revaloriser les zones rurales en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires.
- Le desserrement du numerus clausus pour les études médicales participera au repeuplement des déserts médicaux ; une évaluation des conditions de travail des médecins généralistes de campagne sera engagée dès le début du quinquennat ; la politique hospitalière quant à elle intégrera systématiquement la contrainte du kilométrage à parcourir pour les populations les plus isolées dans la redéfinition de la carte hospitalière.
- L'accent sera porté sur le développement du tourisme vert, en partenariat avec les collectivités territoriales.
- Le transport fluvial sera favorisé.
- Le renforcement du rail visera à une complémentarité entre les lignes à grande vitesse et les réseaux régionaux. L'Etat reprendra progressivement la compétence du transport, largement abandonnée aux régions dans le cadre d'une décentralisation non maîtrisée.
- Le rapprochement entre la SNCF et RFF permettra de mettre progressivement fin à l'absurde séparation entre ces deux entités complémentaires. Cette séparation a été imposée par l'Union européenne au nom d'une « concurrence libre et non faussée » qui n'a causé que désastres et catastrophes dans le domaine ferroviaire dans les pays où elle a déjà été appliquée (on pense en particulier au Royaume-Uni où les accidents mortels de train se sont multipliés).
- Le permis de conduire à points sera supprimé et les contraventions et délits seront sanctionnés par les peines qui seront intégrées au code pénal. L'annulation ou la suspension du permis de conduire devra être prononcée par le tribunal compétent.

*Les arts et notre langue forment une dimension essentielle de notre identité. Plus que dans d'autres nations, la Culture est inséparable de l'histoire et du rayonnement de la France. La France est une vieille terre humaine, héritière de plusieurs des plus grandes civilisations qu'a connues l'Histoire, qu'elle a su réunir dans une culture originale. Au fil des siècles l'esprit d'innovation n'a cessé d'enrichir la civilisation française. Tout politique nationale authentique doit prendre appui sur cet atout majeur, le valoriser, maintenir une ambition qui soit à la hauteur de cette exception française.*

### ■ Analyse

Le ministère de la Culture a été relativement choyé par les gouvernements de droite et de gauche, mais pour quels résultats tangibles ? Des menaces pèsent sur notre patrimoine et sur notre vie culturelle, de plus en plus d'acteurs osent le dire et le dénoncer :

- Trop fréquemment notre vie culturelle souffre d'opacité, et de clientélisme, ne sachant pas se mettre suffisamment à l'écoute des goûts et des attentes de notre peuple -comme Jean Vilar et son Théâtre National Populaire ont su le faire un temps -temps hélas.
- La démocratisation culturelle est en panne, l'État raisonne trop en termes d'offre, ou de modes, ignorant les attentes des Français qui, les statistiques le prouvent, se rendent à peine plus nombreux qu'il y a trente ans au théâtre, au concert ou n'achètent plus guère de livres.
- L'État est coupable de multiples abandons de patrimoine, de nombreux monuments historiques étant dans un état déplorable, quelquefois livrés au vandalisme -ou vendus. Des pans entiers de notre patrimoine littéraire, théâtral, musical, ou régional ne sont plus défendus.
- L'exception culturelle française, et notre langue même, sont menacées par la globalisation mondialiste. Une véritable politique nationale doit relancer l'excellence et l'originalité de la création culturelle française et sa diffusion dans le monde, en liaison avec les Ministères des Affaires étrangères, de la Coopération et de la francophonie.

### ■ Mesures

#### 1 – Redonner la parole au public :

Nous favoriserons la création d'associations du public et nous leur donnerons une place dans les conseils d'administration des institutions culturelles. Les subventions seront plus liées qu'aujourd'hui aux recettes propres, les structures subventionnées devront prouver qu'elles touchent un public important. Par ailleurs, le processus de nomination à la tête des institutions culturelles sera rendu transparent, les postes les plus importants seront pourvus, après audition des candidats, devant une commission de parlementaires, les débats étant publics.

#### 2 – Favoriser l'accès de tous à la culture :

Le budget du ministère de la Culture privilégie trop Paris, et ses stériles copinages par rapport à la province; il faudra inverser ce rapport. Les pratiques amateurs devront être mieux prises en compte. La création de bibliothèques et d'« animateurs lecture » dans les écoles sera peu à peu généralisée.

#### 3 – Soutenir le livre et l'écrit

Le prix unique du livre sera maintenu, comme sera protégé le droit d'auteur, l'un et l'autre remis en cause par l'UE. Les actions du Centre National du Livre (CNL) devront privilégier la création francophone et la traduction. Les maisons d'édition françaises seront protégées contre les rachats par des groupes internationaux.

### 4 - Valoriser notre patrimoine et notre culture :

La défense du patrimoine sera remise au premier plan, qu'il s'agisse des monuments historiques ou du patrimoine rural (églises ou autres), faisant l'objet d'un plan d'urgence. A ce titre, un audit sera réalisé sur les cessions du patrimoine national effectuées par France Domaine durant les cinq dernières années, souvent en catimini, et les cessions seront désormais organisées à l'avenir avec parcimonie, et dans le strict respect de l'intérêt patrimonial français, avant toute considération financière. Le mécénat, comme le marché de l'art, sera encouragé par des mesures fiscales.

### 5 – Soutenir l'exception culturelle française :

Les dispositifs favorisant notre exception culturelle (quotas de diffusion d'œuvres françaises, aides spécifiques à l'industrie française, etc.) relèvent d'une logique de priorité nationale, l'exception culturelle n'étant rien d'autre que la priorité nationale appliquée à la culture. Les quotas de diffusion d'œuvres françaises à la télévision et à la radio seront garantis, comme seront encouragées les grandes productions illustrant l'histoire de France, et la vitalité du monde francophone.

### 6 – Seul véritable concurrent du cinéma américain, le cinéma français fera l'objet de mesures d'encouragement particulières, notamment quant à la promotion des films français par le service public audiovisuel

Le système de l'avance sur recette sera préservé, tout en devenant plus transparent et équitable. La cinémathèque française sera restaurée et la (re)diffusion des grandes œuvres du patrimoine cinématographique encouragée.

### 7 – Garantir le dynamisme de la création vivante :

Le statut des intermittents sera réformé pour en stopper les déficits tout en gardant la souplesse nécessaire au métier d'artiste. Les structures d'insertion professionnelle (dans les opéras, les orchestres, les théâtres) seront développées ou créées et réservées aux nationaux.

### 8 – Restaurer la politique de la langue française, tant abandonnée aujourd'hui, notamment par une législation renforçant les dispositifs de la loi dite Toubon

L'Académie française deviendra l'autorité de référence de la langue, aidée des commissions de terminologie. Une grande banque de terminologie en langue française sera créée en partenariat avec les banques du Québec et de l'ONU. La France dénoncera le protocole de Londres favorisant l'anglais dans les brevets internationaux.

### 9 – Dans le secteur de la Communication, il faudra s'attacher à restaurer l'indépendance de la presse écrite et audiovisuelle :

Le fait que les grands groupes de médias appartiennent à des sociétés en étroite relation avec l'État (armement, BTP) pose un vrai problème de liberté; une loi interdira cette possibilité. Dans la même logique, la neutralité politique de l'audiovisuel public devra être réaffirmée.

### 10 – Internet

La communication ne se rapporte pas qu'aux groupes de presse, elle concerne tous les Français, notamment à travers les médias audiovisuels Internet (blogs, forums, etc.). Leur liberté d'expression doit être garantie et renforcée dans ce domaine. Une licence globale sera instaurée pour les échanges privés sur Internet, qui doivent rester libres. La liberté sur internet sera fermement défendue contre toute tentative (HADOPI, LOPPSI 2 Traité ACTA) visant sous divers prétexte de la restreindre.

*L'école est un service organique de la République. A l'école, se prépare l'avenir de la Nation. Elle instruit le citoyen, capable de penser par lui-même et d'assumer sa liberté. Mais la République a besoin de savants, de techniciens et de cadres. L'école doit donc assurer la sélection des meilleurs par la promotion de tous. L'élitisme républicain, qui repose sur une exigence collective et sur l'effort individuel, est le meilleur levier pour assurer l'égalité des chances. Le laxisme scolaire enferme les plus défavorisés sur le plan culturel et social et permet la reproduction héréditaire des élites. C'est l'objectif inverse qu'il faut viser.*

## ■ Analyse

L'école va mal, et le quinquennat de Nicolas Sarkozy n'aura fait qu'aggraver la situation : suppression déraisonnable de postes d'enseignants, dans une optique purement comptable et sans vision globale de réorganisation, laxisme face aux violences scolaires en progression continue, dispersion des apprentissages au détriment du français et du calcul, mise à l'arrière-plan de l'histoire de France, pour des raisons essentiellement idéologiques.

Platon a écrit : « Lorsque les maîtres tremblent devant leurs élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu'ils ne reconnaissent plus au dessus d'eux l'autorité de rien ni de personne, alors c'est là en toute beauté et en toute jeunesse le début de la tyrannie. »

Ce qui n'était à l'époque qu'une réflexion philosophique très juste est aujourd'hui devenue réalité dans bon nombre d'établissements scolaires. Depuis une quinzaine d'années, l'insécurité à l'école n'a cessé de progresser, de l'ordre de 10% par an d'après les chiffres officiels. Or la transmission du savoir ne peut s'effectuer ni dans le chaos, ni dans l'anarchie.

L'autre chantier essentiel qu'il nous faut ouvrir rapidement concerne les savoirs. Inutile de le nier : le niveau des élèves baisse d'année en année. Des études confirment ce sentiment partagé par tous et chacun. Le ministère de l'Éducation nationale a publié en janvier 2009 une étude réalisée en 1987 puis en 2007 auprès de 4000 élèves de CM2. Ses résultats sont sans appel : aussi bien en lecture qu'en calcul ou en orthographe, le niveau a chuté. Quand les élèves faisaient en moyenne 11 fautes à une dictée en 1987, ils en font aujourd'hui 15 sur la même dictée.

La préparation à la citoyenneté est un autre défi. Elle doit être instillée dès l'école maternelle en appelant au respect de la loi et du savoir-vivre ensemble, par une éducation civique élémentaire et par la formation à la morale républicaine.

Pour que le futur citoyen puisse au moins appréhender les termes du débat public et y participer, la priorité doit être donnée à l'apprentissage du français, nécessaire à tout échange. Le français, langue latine s'écrivant dans un alphabet latin, seule la méthode syllabique est appropriée pour apprendre à le lire et à l'écrire correctement. Son enseignement comprend le vocabulaire, l'orthographe, la grammaire et l'approche des grands auteurs.

S'y ajoutent d'une part des notions solides sur l'histoire de France, à partir de la chronologie et de figures symboliques qui se gravent dans les mémoires, d'autre part une connaissance de la géographie du pays, reposant sur des cartes. À l'école primaire, s'ajoute encore l'apprentissage du calcul. Tout au long de la scolarité, les enseignements doivent être délivrés dans une langue limpide, d'où sont bannis les termes jargonnant et les dernières modes qui peuvent agiter légitimement les spécialistes. L'objectif n'est pas un savoir de spécialistes, mais un viatique pour vivre ensemble. Pour utiles qu'elles soient, les technologies de la communication ne sauraient remplacer le contact entre le maître et l'élève.

L'école doit aussi donner au citoyen les moyens de subvenir à ses besoins et à ceux des siens, sachant qu'il changera probablement trois ou quatre fois de métier au cours de sa vie active. Les programmes doivent présenter les fondamentaux de chaque matière dans une perspective d'ouverture.

L'école n'est pas « un lieu de vie » où l'enfant construirait son savoir par lui-même. Depuis 1968, les méthodes pédagogistes ont peu à peu démantelé l'école de la République, bloquant l'ascenseur social et faisant de nos enfants des cobayes livrés à toutes les expériences plus catastrophiques les unes que les autres. Au centre de l'école, doit se trouver la transmission des connaissances, acquises difficilement par l'humanité au cours des siècles. Le maître sait, et n'a pas à être tutoyé par l'élève, qui lui doit respect et obéissance pour apprendre grâce à son effort évalué par la notation. Si félicitations et encouragements sont nécessaires, les sanctions sont tout aussi inévitables.

## ■ Positions

### L'école sanctuaire, lieu de neutralité

- A l'école, la laïcité qui est non seulement la neutralité religieuse mais aussi la neutralité politique sera appliquée avec la plus grande fermeté.
- L'école doit être un sanctuaire, mettant à l'abri des modes et des lubies l'exigence de transmission des savoirs, des connaissances et du goût de l'effort. Les méthodes et l'état d'esprit pédagogistes n'y ont plus leur place.

### La valeur centrale de discipline

- L'école est un lieu à part dans la République, ce n'est pas un simple appendice de la société. Il faut donc en revenir à ce principe simple : à l'école tout le monde n'est pas au même niveau. Le professeur est au-dessus de l'élève. Et le parent d'élève n'est pas le client du professeur. L'accent sera mis sur cette évidence dans la formation des enseignants.
- La valeur centrale de respect du professeur retrouvera toute sa place à l'école : cela passe par des choses simples : se lever quand le professeur entre en classe, bannir le tutoiement par l'élève de l'enseignant.
- Les professeurs devront pouvoir s'appuyer sur leur administration et leur hiérarchie dans l'entreprise de rétablissement de leur autorité.

### La lutte contre les violences scolaires et les atteintes aux professeurs : tolérance zéro

- L'insécurité à l'école doit être traitée de la même manière que l'insécurité en général : tolérance zéro. Les établissements les plus dangereux seront équipés de portiques de détection des métaux, même temporairement.
- Alourdissement des peines pour les personnes coupables d'avoir agressé physiquement ou verbalement un enseignant.

### Se centrer sur les savoirs fondamentaux

- L'accent sera mis dès la maternelle, et plus encore à l'école élémentaire, sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux : français, calcul.
- Augmentation en conséquence du nombre d'heures consacrées à ces matières, qui a sans cesse baissé depuis les années 1970. En 1976, un élève qui sortait du collège avait reçu 2800 heures d'enseignement du français depuis son entrée en CP. En 2004, c'était 2000 heures, soit 800 de moins, l'équivalent de deux ans et demi de cours.

### Les parents d'élèves

- Instauration de cours de français obligatoires pour les parents qui ne maîtrisent pas notre langue nationale, pour inciter les parents à franchir le seuil de l'école et à discuter avec l'équipe éducative de la scolarité de leur enfant.

### Méthodes d'enseignement : la fin de l'aventure pédagogue

- Fin de l'aventure pédagogue : la méthode syllabique sera obligatoire en CP, l'histoire sera apprise de façon chronologique tout au long de la scolarité. La géographie sera enseignée sur des cartes, et l'apprentissage de la géographie française obligatoire.
- L'histoire de France retrouvera sa place au cœur de l'apprentissage
- Maintien obligatoire de la note

### La priorité : le redressement de l'école primaire

- L'école primaire doit donc être réformée en profondeur. Il faut en particulier revoir le statut de l'école, créer un nouveau type d'établissement public sur le modèle des collèges et lycées.
- En parallèle, un statut du directeur d'école devra lui donner les moyens d'accomplir complètement ses missions. Une revalorisation de la rémunération et une amélioration du régime de décharge sont indispensables pour pallier les problèmes actuels de recrutement, qui sont préoccupants.

### Revalorisation des filières manuelles

- Suppression progressive sur le quinquennat du collège unique qui a été un terrible échec.
- Les filières techniques et manuelles seront revalorisées
- L'apprentissage à 14 ans sera rétabli
- Maintien du baccalauréat, qui doit retrouver son caractère sélectif : refus de tout contrôle continu : seul l'examen national permet l'égalité.

### L'égalité sur les territoires

- Pas de remise en cause de la décentralisation des collèges et des lycées aux départements et aux régions, qui date de 1984, mais mise en place des mécanismes de péréquation nécessaires à une vraie égalité entre les élèves sur le territoire national.
- La décision de fermer les petits collèges de moins de 200 élèves à la campagne sera revue. Les mégastuctures ne réussissent pas nécessairement. La proximité a d'immenses vertus.
- Le ministère de l'Éducation nationale devra faire une place toute particulière aux problématiques rurales dans son organisation interne, et les intérêts ruraux seront mieux représentés dans les cabinets ministériels.

### L'égalité sur les territoires

- La politique du « 1 sur 2 » (non remplacement d'un enseignant partant à la retraite sur deux) cessera : l'intégralité des départ à la retraite sera remplacée. Il n'y aura cependant pas de créations de postes supplémentaires, dans un souci de responsabilité budgétaire.
- Les efforts de réduction d'effectifs seront concentrés sur l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale

# Avenir de la nation

## ÉCOLOGIE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET INDUSTRIELLE, PROTECTION ANIMALE

### L'écologie au cœur du développement

*La préservation de la flore, de la faune et des paysages constitue un objectif au cœur de la vision de l'homme que nous défendons, c'est-à-dire un homme vivant en harmonie avec son environnement, maîtrisant les conséquences de son action sur la planète et sur son lieu de vie, respectant le patrimoine légué à travers les âges et tenant compte de la souffrance animale.*

*Le respect des lois de la nature et la maîtrise du développement économique, agricole et industriel de la France participent par ailleurs de la défense de l'identité nationale et de la qualité de vie de nos concitoyens.*

*Du fait de l'aggravation de la crise, les préoccupations des Français sont aujourd'hui d'abord tournées vers le court terme (baisse du pouvoir d'achat, hausse dramatique du chômage, dérive des finances publiques). Pourtant l'écologie, préoccupation de long terme par excellence, compte beaucoup pour nos concitoyens qui s'interrogent sur l'avenir de l'environnement que nous allons laisser à nos enfants. Problématique intimement liée à la régulation de la mondialisation, l'écologie ne peut être déconnectée des grands choix économiques et doit être portée en cohérence avec l'ensemble du projet présidentiel.*

### ■ Analyse

#### Un débat politique français brouillé

En trahissant ses promesses via un Grenelle de l'environnement avorté, Nicolas Sarkozy a fait perdre aux Français tout espoir de progrès écologique. Le monopole de fait que s'octroient les Verts en France depuis des années dévalorise l'enjeu écologique : l'écologie n'est pas un domaine à part qui ignorerait l'ensemble des domaines d'action de la politique.

#### Un enjeu global

L'enjeu environnemental est très lié aux questions économiques, à la maîtrise internationale des migrations, au développement des pays pauvres et émergents. La question écologique doit dès lors s'inscrire dans la cohérence générale d'un projet politique, et elle doit être en conformité avec les autres propositions, si l'on veut sincèrement mener une politique efficace en la matière. Comment concevoir que des partis mondialistes, farouchement favorables à la dérégulation de l'économie mondiale et à l'internationalisation des productions, puissent prétendre défendre une politique favorable à l'environnement ?

#### Un enjeu individuel

La prise de conscience écologique et la maîtrise de l'empreinte écologique de chacun sur le territoire où il vit, où il travaille constituent également des objectifs fondamentaux. Quand bien même la France doit porter une politique nationale et internationale favorable à la préservation de l'environnement, il appartient également à chaque individu et à chaque acteur économique d'agir dans le respect de son environnement.

#### L'écologie au cœur des décisions économiques

L'écologie ne doit en aucun cas être synonyme de décroissance. Il convient au contraire de ne jamais négliger les implications des mesures écologiques sur la croissance économique, en visant systématiquement

# Avenir de la nation

## ÉCOLOGIE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET INDUSTRIELLE, PROTECTION ANIMALE

les décisions écologiques les plus favorables au développement de l'économie nationale. A cet égard, toute création d'impôt au nom de l'écologie doit être refusée.

### Écologie et ambition énergétique

Notre pays, comme l'ensemble des grands pays modernes, a besoin d'une énergie abondante et sûre pour assurer le bon fonctionnement de son industrie, de son agriculture ainsi que le confort domestique. La cohérence et la pertinence de nos orientations énergétiques sont fondamentales : elles accompagnent la réussite des politiques de ré industrialisation, de relocalisation, de plein emploi, d'accroissement du pouvoir d'achat des Français et de souci écologique. Notre pays a longtemps bénéficié d'une avance en matière de recherche et de nouvelles technologies énergétiques. Les politiques publiques entreprises ces dernières années n'ont pas permis de maintenir cette avance, le soutien aux entreprises innovantes n'a pas été au rendez-vous et le choix de céder certaines technologies à des puissances étrangères nous place aujourd'hui dans une situation délicate qui doit nous forcer à réagir vite.

### L'écologie est aussi un enjeu de sécurité

Les chiffres sur les cancers sont édifiants : en Europe, 70% des cancers sont liés à des facteurs environnementaux, pollution pour 30% et alimentation pour 40%. Et 10 000 enfants meurent chaque année d'un cancer : la démographie et la génétique humaine ne peuvent, bien entendu, expliquer ces statistiques. Quant aux cancers des hommes adultes, ils ont aussi doublé en 25 ans.

## ■ Positions

### Le nouveau modèle économique de la France : « produire au plus près, retraiter sur place »

La relocalisation sur le territoire national des forces de production des entreprises, dans le cadre de la politique de réindustrialisation de la France, permettra une production au plus près des systèmes de distribution et des consommateurs. Associée à une valorisation forte du « achetons français », elle engendrera une baisse considérable des émissions de gaz à effet de serre, via une drastique réduction des circuits de transport au niveau international. Par ailleurs, les protections raisonnées aux frontières nationales, via notamment des droits de douane ou des contingentements, seront déterminées non seulement selon le niveau de protection sociale des pays exportateurs, mais aussi selon la qualité écologique et de sécurité de leur production.

### L'encadrement des pratiques agricoles et industrielles

Concernant le développement de nos PME, il s'agira de favoriser l'innovation écologique dans le cadre de la réorganisation de la production agricole et industrielle. Les évaluations seront menées par les services de l'Etat déconcentré et viseront un respect scrupuleux des obligations légales en matière de respect des contraintes environnementales tant dans les processus de production que de recyclage ou rejet des déchets, en y associant plus étroitement les acteurs

### La primauté de la sécurité alimentaire

Il faut assurer l'indépendance effective de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments, en éliminant toutes les possibilités de conflits d'intérêt. Une liberté d'appréciation devra aussi être protégée vis-à-vis des organismes européens et internationaux dont l'indépendance n'est pas toujours garantie.

### Une politique énergétique écologique

La question écologique ne peut ignorer celle de la politique énergétique que compte mener la France. En dehors de l'énergie hydraulique, les énergies dites « vertes » ne sont aujourd'hui pas réalistes en l'état : à titre d'exemple, pour produire l'électricité nécessaire à la France, il faudrait installer 275 000 éoliennes,

# Avenir de la nation

## ÉCOLOGIE, SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET INDUSTRIELLE, PROTECTION ANIMALE

ou 5 milliards de mètres carrés de panneaux photovoltaïques (un département moyen), ou encore consacrer la moitié des terres cultivables françaises aux bio-carburants afin de remplacer notre consommation en carburants fossiles. Nous soutiendrons la recherche afin de faire de ces technologies un recours possible et viable dans le cadre d'utilisations locales (particuliers, communes ou entreprises). L'objectif est ici de couvrir à terme 10 à 15% de nos besoins énergétiques. Les recherches dans le domaine de l'hydrogène doivent être valorisées et nous soutiendrons le programme ITER à Cadarache. Maintenir l'indépendance énergétique de la France et ses bonnes performances en matière d'émission de CO2 impose de conserver l'énergie nucléaire à moyen terme. Cela suppose d'investir dans la recherche, en particulier sur les dispositifs de sûreté du nucléaire et sur le rendement des nouveaux réacteurs destinés à remplacer ceux en fin de vie. La construction de l'EPR de Flamanville doit être poursuivie. Parce que le risque nucléaire ne peut pas être réduit à zéro, à long terme, il est souhaitable de pouvoir sortir du nucléaire. Avant d'atteindre cet horizon, le secteur nucléaire doit être très étroitement surveillé, ce qui nécessite une limitation maximale du recours à des sociétés privées dans l'exploitation et l'entretien des centrales, ainsi que des centres de traitement des déchets radioactifs. Comme indiqué ci-dessus, pour réduire la part du nucléaire, la recherche sera valorisée dans les énergies renouvelables et dans les nouvelles sources d'énergie que la science permettra de créer.

### Une politique migratoire et de coopération écologique

La maîtrise des phénomènes migratoires, couplée à une politique ambitieuse de coopération avec les pays souffrant aujourd'hui d'une émigration massive, permettra de favoriser les perspectives de croissance et de développement harmonieux des zones de la planète aujourd'hui menacées par un saccage des ressources naturelles et l'anarchie qu'engendre les flux migratoires liés à la pauvreté.

### La protection animale

La législation concernant l'élevage en batterie sera revue afin d'offrir un espace vital décent aux animaux ; un crédit d'impôt aidera les éleveurs à transformer leurs installations en conformité avec les nouvelles normes.

L'interdiction de l'abattage des animaux destinés à la consommation sans étourdissement préalable, qui s'impose pourtant à la France, sera respectée. La législation concernant les expérimentations sur des animaux sera durcie, notamment pour les cas où la recherche permet de les éviter. Les programmes de lutte contre l'abandon d'animaux de compagnie seront soutenus par l'octroi par l'Etat de plages de publicité gratuites sur le service public audiovisuel, et un soutien accru aux associations engagées dans ce combat.

### La préservation de nos paysages et la prévention des catastrophes naturelles

La politique de l'habitat et des paysages repensera l'intégration de l'urbanisme et de l'architecture dans l'environnement naturel et le respect de nos traditions architecturales. Une charte d'insertion paysagère sera décidée au niveau régional, en concertation avec les représentants des architectes. L'architecture sera valorisée et l'Etat demandera à l'Ordre des architectes de mettre en place une action de communication à destination du grand public et des entreprises afin d'encourager le recours à l'architecte. Un programme décennal visera la destruction des cités construites dans les années 1960 les plus vétustes et leur remplacement par un habitat de taille et d'esthétique traditionnelles, dans le respect des chartes d'insertion paysagère. Une évaluation menée par les services déconcentrés de l'Etat visera à répertorier l'ensemble des erreurs d'urbanisme commises dans les zones de risques naturels (inondation, avalanches, éboulement, etc.), identifier les constructions qui n'auraient pas dû être autorisées et en déterminera les responsabilités. Les auteurs participeront financièrement à la mise en conformité de ces zones. Les sanctions pénales pour les responsables de grands dégâts écologiques (marées noires, incendies de forêts, etc.) seront renforcées.

*Négligé par l'Etat et désorganisé par la réforme issue de la loi LRU du 10 août 2007, l'enseignement supérieur doit être redynamisé. L'avenir de la jeunesse française et la place de la France dans le monde en dépendent dans une large mesure. L'Etat doit donc se ressaisir et prendre ses responsabilités en créant un grand service public national de l'enseignement supérieur, en favorisant l'émergence d'universités plus démocratiques et recentrées sur leurs vraies missions, et en assurant un meilleur respect des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur.*

### ■ Analyse

#### Un grand service public national de l'enseignement supérieur

L'enseignement supérieur est dispensé par de multiples acteurs, tant publics que privés, dont les statuts sont très variables. Cette diversité est une richesse qu'il faut conserver.

Il incombe toutefois à l'Etat de mieux la contrôler, et de faire preuve de davantage de discernement dans l'aide qu'il octroie aux uns et aux autres. Le seul moyen d'y parvenir est de créer un grand service public national de l'enseignement supérieur, géré par un ministère de l'Enseignement supérieur aux compétences élargies.

Ce ministère devra gérer l'ensemble de l'enseignement supérieur, et non pas seulement une partie de celui-ci comme c'est le cas à l'heure actuelle. Ses compétences engloberont donc notamment les universités, les grandes écoles, les écoles consulaires, les écoles professionnelles, les classes préparatoires et les sections de techniciens supérieurs des lycées. Il pourra ainsi développer une véritable politique globale de l'enseignement supérieur.

Cette politique globale de l'enseignement supérieur permettra en outre de revaloriser la place des universités au sein de celui-ci. C'est ainsi que le ministère de l'Enseignement supérieur rééquilibrera l'aide financière de l'Etat au profit des universités. Ce rééquilibrage contribuera à améliorer l'attractivité des universités, qui a connu une baisse inquiétante au cours des dix dernières années. La volonté de l'Etat de lutter contre ce phénomène doit être affichée sans ambiguïté.

#### Des universités plus démocratiques et recentrées sur leurs vraies missions

Les universités ne sont pas des entreprises. Ce sont des établissements publics chargés par l'Etat de mettre en œuvre le service public national de l'enseignement supérieur. Il est donc vain de chercher, comme l'a fait la loi LRU, à les doter d'une gouvernance managériale inspirée du modèle de l'entreprise privée. Il est plus réaliste de leur donner un mode d'organisation démocratique tenant compte de leur spécificité, et respectant mieux les traditionnelles libertés universitaires auxquelles leurs personnels et leurs étudiants sont très attachés.

Dans cette perspective, le conseil d'administration de chaque université devra voir sa composition sensiblement élargie. D'autre part et surtout, la représentation proportionnelle sera substituée à l'actuel mode de scrutin, inspiré du système des élections municipales, qui privilégie trop (pour les professeurs et les maîtres de conférences) la liste arrivée en tête en lui octroyant d'office la quasi-totalité des sièges.

Le président de l'université sera quant à lui élu par un collège électoral beaucoup plus large que celui d'aujourd'hui, afin de renforcer sa légitimité démocratique.

Rendues ainsi plus démocratiques, les universités devront en outre se recentrer sur leurs vraies missions, qui sont pour l'essentiel l'enseignement supérieur et la recherche. La gestion de la masse salariale, que la loi LRU leur a imprudemment transférée, consomme inutilement leur énergie : elle sera donc rétrocédée à l'Etat. De même, la propriété des bâtiments universitaires, que la même loi s'efforce de leur céder, sera rendue à l'Etat.

### Un meilleur respect des étudiants et des personnels de l'enseignement supérieur

L'honneur de l'université républicaine est d'être librement accessible à tous les titulaires du baccalauréat français, un baccalauréat plus exigeant qu'aujourd'hui.

Les droits d'inscription dans les universités doivent continuer à être fixés par l'Etat pour assurer l'égalité des étudiants. Ils doivent également rester modiques pour éviter de provoquer une sélection par l'argent. L'Etat doit s'efforcer d'augmenter le nombre et le montant des bourses.

Le cadrage national des diplômes sera maintenu.

La pénurie de logements étudiants est l'un des plus gros problèmes actuels de l'enseignement supérieur français. L'Etat y remédiera en engageant une politique volontariste de construction et en accordant une priorité d'accès à ces logements aux étudiants français et en faisant un effort particulier pour nos étudiants français issus de la France ultra-marine.

Un autre problème majeur tient au fort taux d'échec des étudiants en première année de licence. Plusieurs mesures seront prises pour le résoudre, notamment la création d'un contrat de réussite personnalisé proposé à chaque étudiant en difficulté ou redoublant.

Les personnels de l'enseignement supérieur doivent eux aussi être mieux considérés. Une vaste concertation sera organisée sur leurs conditions de travail et sur le délicat problème des primes. S'agissant des enseignants-chercheurs, leur recrutement sera confié à des commissions de spécialistes dont les membres internes seront élus pour trois ans par champ disciplinaire. Elles se substitueront aux comités de sélection institués par la loi LRU, dont le mode de nomination des membres est quasi-unanimement critiqué comme étant contraire aux libertés universitaires.

### ■ Positions

- **Créer un grand ministère de l'Enseignement supérieur** aux compétences élargies, qui gèrera l'ensemble de l'enseignement supérieur.
- Substituer aux dispositifs actuels d'orientation, trop dispersés, **un service public national d'orientation** piloté par le ministère.
- Créer un service public centralisé de validation des acquis et de l'expérience (VAE), piloté par le ministère et accessible à un coût raisonnable, en remplacement de l'actuel système de VAE, trop décentralisé, inégalitaire, et ayant engendré de graves abus.
- **Encourager la structuration de la recherche en réseaux** pour développer des synergies, tout en donnant à chaque laboratoire de recherche reconnu par l'Etat les moyens de travailler efficacement.
- Généraliser le regroupement des universités en pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), pour favoriser leur travail en commun et améliorer leur lisibilité internationale.
- Réformer la taxe d'apprentissage en ôtant aux chambres de commerce et d'industrie le rôle d'organismes collecteurs.
- Elargir la composition du Conseil d'administration (CA) de chaque université (entre 40 et 50 membres), et instituer la représentation proportionnelle ; maintenir le rôle consultatif du Conseil scientifique (CS) ; supprimer le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU).
- Renforcer la légitimité démocratique du président de l'université en le faisant élire par l'ensemble réuni des membres du CA et du CS.
- **Restituer à l'Etat la gestion de la masse salariale et la propriété des bâtiments universitaires.**
- **Engager une politique volontariste de construction de logements universitaires.**
- Accorder aux étudiants français une priorité d'accès aux logements étudiants avec une attention par-

ticulière pour les étudiants de la France d'Outre-Mer.

- Lutter contre l'échec en première année de licence en proposant un « contrat de réussite » personnalisé à chaque étudiant en difficulté ou redoublant.
- Organiser une vaste concertation sur les conditions de travail des personnels et sur les primes.
- **Remplacer les comités de sélection par des commissions de spécialistes.**
- Opérer la modulation du service des enseignants-chercheurs d'après les évaluations individuelles faites par le Conseil national des Universités, et dans le respect d'un tableau référentiel des équivalences horaires établi par le ministère.
- Encadrer les droits d'inscription dans les grandes écoles.

*La famille est l'élément central et fondamental de la société. Elle doit donc être protégée, valorisée et préservée. Sa dissolution, sa mise au banc des préoccupations des pouvoirs publics sont les signes avant-coureurs d'une société décadente et égoïste. Une politique familiale volontariste est un des premiers gages de la solidarité nationale et de la préservation de notre identité nationale.*

### ■ Analyse

En 2007, Nicolas Sarkozy s'était solennellement engagé à en faire une priorité : «transmettre les repères de l'autorité, du respect et du mérite, soutenir fortement toutes les familles sans a priori, allouer des droits sociaux et des droits à la retraite pour ceux qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants ou qui s'occupent d'une personne handicapée.. »

Le bilan du quinquennat en matière familiale et démographique est pourtant bien négatif :

Le respect de l'autorité est sans cesse bafoué et en particulier à l'école, le désormais célèbre : «casse-toi pauvre con » est devenu une emblématique valeur d'exemple...

● D'après une étude de l'INSEE de 2009, il faudrait s'enorgueillir du taux de natalité en 2008 « jamais atteint en France », de 2,02 enfant par femme (dont 52% hors mariage); or, ces statistiques sont basées sur les « femmes accouchant en France ». Si l'on ne prend en compte que les femmes de nationalité française, on tombe alors à un taux de fécondité de 1,8... Sur 832 799 naissances enregistrées en 2010, seules 667 707 étaient issues des deux parents de nationalité française.

● L'INSEE a par ailleurs démontré que l'espérance de vie va continuer à augmenter pour atteindre en 2060 91 ans pour les femmes et de 86 ans pour les hommes. En 2035, une personne sur trois sera âgée d'au moins 60 ans. En 2050, 31% de la population sera âgé de 60 ans et plus et, 15,6 % des personnes auront plus de 75 ans. En 2060, les personnes âgées de plus de 80 ans représenteront, sur une population française totale estimée à 73 millions d'habitants, plus de 7 millions d'individus (soit 10 % de la population totale contre 4,5 % actuellement). Il est donc totalement irresponsable de ne pas avoir engagé une forte politique de natalité afin de prévoir dans les décennies à venir une solidarité intergénérationnelle, indispensable à la sauvegarde de notre système de protection sociale, d'autant plus que le nombre de personnes âgées dépendantes va lui aussi augmenter (environ 1% par an jusqu'en 2040) .

### La famille cible des politiques gouvernementales

● La vision des gouvernements successifs n'est certes pas de mener une politique familiale d'envergure, pourtant essentielle pour préserver notre capital démographique. Ceci fut initié dans les années 70 par Jacques Delors qui dépouilla la branche famille au profit des autres branches (vieillesse, retraite) ; s'en suivirent alors un fatras de prestations, d'allocations (logement, handicapé, parent isolé, assurance vieillesse etc...). On est bien loin de la vocation initiale en 1945 des allocations familiales dont l'objectif était de favoriser la natalité française et d'aider toutes les familles, quel que soit leur revenu. Un bref passage sur le site des allocations dites familiales donne le vertige.

● Les déclarations tant de droite que de gauche sont révélatrices de leur manque d'ambition pour la France et du sacrifice annoncé de toute politique en faveur de la famille (Frédéric Lefebvre : « pourquoi est-ce que c'est si difficile pour la France de faire baisser le chômage ? Il faut dire la réalité. Parce qu'on a un taux de natalité beaucoup plus important que beaucoup d'autres pays ». Quant à Yves Cochet, il préconise la « grève du 3e ventre » afin que l'on agisse en France sur les allocations familiales de manière à dissuader les couples de procréer au-delà des deux enfants pour cause démission de CO2 générée par de nouveaux « humains » sur la planète)

● Pas d'exception à la nouvelle disposition prévoyant le recul à 67 ans de l'âge auquel on pourra faire valoir son droit à une retraite à taux plein. En jugeant non négociable cette disposition pour les mères de trois enfants et plus, le gouvernement de Nicolas Sarkozy ajoute de l'injustice à une réforme déjà très injuste, et porte un mauvais coup aux familles françaises. Les femmes dont la carrière professionnelle a été régulièrement interrompue pour élever des enfants seront lourdement pénalisées, faisant les frais d'une réforme qui ne permet même pas sur le fond d'assurer l'équilibre financier du système ! Travailler jusqu'à 67 ans, voilà le sort que leur réserve un gouvernement sourd à toutes les demandes, si ce n'est à celles que lui murmurent à l'oreille les agences de notation et les marchés financiers : cette décision est un nouveau front ouvert contre notre politique nataliste, alors que le gouvernement vient déjà d'annoncer la fin de l'avantage fiscal accordé aux couples mariés. C'est absurde parce que le financement des retraites dépend à terme de l'état de la démographie française, dont on doit espérer qu'elle soit la plus vigoureuse possible. Il va aussi sans dire qu'un pays en bonne santé est un pays qui fait des enfants. Ce n'est manifestement pas la position d'un gouvernement qui, comme nul autre auparavant, attaque les familles.

● De même, en ce qui concerne les caisses de retraite complémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2012, les pensions liquidées au titre de la seule partie de carrière postérieure au 31/12/2011 ne bénéficieront plus que d'une majoration pour enfants de 10%, quel que soit le nombre des enfants nés ou élevés à partir de 3, et avec un plafond de 1000€ (précédemment la majoration était de 8% pour 3 enfants et plus). On est évidemment très loin d'une politique familiale ambitieuse...et en pleine contradiction avec les objectifs affichés: le retour à l'équilibre financier des caisses de retraites de cadres à moyen et long terme. En effet, dans notre système par répartition, ce sont les jeunes actifs qui financent les retraites. La diminution drastique de la majoration pour enfants pénalisant lourdement les familles de + de 3 enfants, il est à craindre que le nombre de cotisants n'aille qu'en diminuant.

● Familles monoparentales : leur nombre a doublé en 40 ans. Un foyer sur cinq est concerné et pour 80% des cas, ce sont les femmes qui sont à leur tête. 2,8 millions d'enfants vivent dans une famille monoparentale dont les conditions de logement sont beaucoup plus difficiles et la situation économique beaucoup plus précaire.

## ■ Positions

### Instituer une véritable politique familiale volontariste, nataliste et ambitieuse.

● Création d'un revenu parental, dès que les finances le permettront, destiné à offrir, pendant la période souhaitée, aux mères ou aux pères de famille la possibilité de choisir librement entre l'exercice d'une activité professionnelle et l'éducation de leurs enfants : versement d'un revenu équivalent à 80% du SMIC pendant 3 ans à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, renouvellement d'une durée de 4 ans pour le 3<sup>e</sup> enfant.

● Mise en place d'un statut juridique et social dans le cas du choix de ce revenu parental, pour la mère ou le père concerné : protection sociale, droit renforcé à la formation professionnelle.

● Abaissement de l'âge de la retraite pour les mères ayant élevé au moins trois enfants ou ayant élevé un enfant handicapé.

● Aide à la garde des enfants afin que chaque Français(e) puisse plus facilement concilier une vie professionnelle épanouie et une vie familiale heureuse.

● Lutte contre la vulnérabilité et l'accroissement de la pauvreté des familles monoparentales françaises en les accompagnant dans leur recherche de logement et en mobilisant les grandes entreprises sur leurs conditions de travail (flexibilité des horaires).

● Les allocations familiales, réservées aux familles dont un parent au moins est français, seront revalorisées et indexées sur le coût de la vie. Elles retrouveront pour objectif la couverture d'une partie conséquente du coût réel de l'enfant à charge.

- Si une telle politique crée des droits, elle implique aussi des devoirs. Les facilités qu'elle procure supposent que les parents assument leurs responsabilités vis-à-vis de leurs enfants. En cas de manquement, ils devraient en être partiellement ou même totalement privés, sur décision de justice. Les sommes qui ne leur seraient pas versées reviendraient à un fonds de soutien collectif aux familles.
- Le libre choix pour les femmes doit pouvoir être aussi celui de ne pas avorter : une meilleure prévention et information sont indispensables, une responsabilisation des parents est nécessaire, la possibilité d'adoption prénatale doit être proposée, une amélioration des prestations familiales pour les familles nombreuses doit être instaurée
- Amélioration du statut des familles d'accueil : tout en exerçant un contrôle strict afin d'éradiquer la maltraitance des enfants (qui devra être sévèrement sanctionnée), il faut impérativement humaniser le statut de ces familles d'accueil qui se voient retirer du jour au lendemain des enfants malgré de forts liens d'affection qui se sont tissés avec eux.
- La réussite française que représente l'école maternelle doit être préservée, alors que de plus en plus depuis 2007 les enfants de moins de 3 ans en sont exclus, pour des raisons purement comptables.
- Le préfet de département veillera à ce que les collectivités territoriales privilégient le développement des crèches dans leurs budgets
- Veiller à ne pas instaurer la CSG, comme prévu dans le projet de la loi de financement de la Sécurité Sociale minorant de 6% le CLCA (complément de libre choix d'activité), prestation permettant d'aider le parent qui fait le choix de réduire partiellement ou totalement son activité professionnelle à s'occuper de son enfant de moins de trois ans

### Protéger et valoriser la famille

- Suicide des enfants : une récente étude effectuée par le psychiatre Boris Cyrulnik indique de façon très alarmante que le suicide touche désormais de très jeunes enfants (26 suicides dénombrés en 2008 chez des enfants âgés de 5 à 14 ans). Rappelons que le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les adolescents. Cet état dépressif et cette grave détresse des jeunes et des enfants sont le résultat de la destruction de la cellule familiale, ayant perdu ses repères, sa valeur d'exemple, d'absences de limites clairement définies (autorité, respect mérite), de la situation économique précaire particulièrement des mères seules pour élever leurs enfants, de l'isolement moral et psychique créé par internet, face book et autres jeux vidéo sans surveillance. Il est donc tout à fait impératif de remettre la protection familiale au centre des préoccupations gouvernementales.
- Défendre la structure familiale : institution irremplaçable, la famille représente le caractère central de la société, la famille doit se fonder exclusivement sur l'union d'un homme et d'une femme et accueillir des enfants nés d'un père et d'une mère. Nous nous opposerons donc à toute demande de création d'un mariage homosexuel et/ou d'une adoption par des couples homosexuels. Pour autant, la vie commune suscitant des intérêts matériels communs, le PACS apporte une solution suffisante et ne sera pas remis en cause.
- Défendre l'enfant contre la violence : la loi de juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse et l'action renouvelée et encouragée des associations familiales doivent permettre une meilleure protection des enfants contre toutes les formes de violence, y compris la violence pornographique et la violence morale via internet. Tout acte de maltraitance, de violence, a fortiori de pédophilie envers les enfants devront être très sévèrement punis.

*En règle générale, le sujet du handicap ne devient une véritable préoccupation de l'UMP et du PS qu'en période électorale. Il y a pourtant beaucoup à faire pour redresser la barre et soutenir nos compatriotes handicapés.*

*Les effets pervers de la décentralisation ont en effet accentué les inégalités entre les territoires. Depuis la création des Maisons Départementales du Handicap (MDPH) et l'approche pluridisciplinaire, on assiste le plus souvent à une diminution des aides sociales et la constitution de délais parfois insoutenables. Le financement partiel des équipements, le déremboursement de prestations de santé ou de médicaments condamnent un nombre inadmissible de Français handicapés à une grande précarité.*

### ■ Analyse

**Comme pour la plupart des sujets, la politique du handicap n'a que trop peu bougé dans les faits malgré les nombreux effets d'annonce.**

Les dispositions de la loi de transfert de compétences aux départements ont rendu les modalités d'aide plus complexes du fait de l'approche pluridisciplinaire parfois inutilement lourde et donc souvent coûteuse.

Les décrets d'application ont tardé à être pris et de nombreuses dispositions remettent en question ces acquis, faute d'une réelle volonté politique et faute de moyens. Les choix économiques du gouvernement (politique étrangère, accueil systématique de l'immigration, AME) le contraignent à restreindre les aides aux personnes handicapées.

Le constat est sans appel : trop peu de centres pour les enfants ou adultes polyhandicapés, des délais d'attente insensés, une adaptation inadéquate aux handicaps lourds, des problèmes de transport non résolus et coûteux pour les familles, une scolarisation insuffisante des enfants handicapés (15 000 enfants non scolarisés cette année), l'AAH (allocation adulte handicapé) avoisinant les 700€ (non revalorisée malgré les promesses de Nicolas Sarkozy), entraînant une paupérisation grandissante des personnes handicapées dont 40% vivent en dessous du seuil de pauvreté, un taux de chômage deux fois plus important que la moyenne, une accessibilité encore très insuffisante y compris dans les grandes villes : les logements sociaux accessibles véritablement aménagés sont trop peu nombreux et la plupart ne sont prévus que pour une seule personne.

Quant aux logements privés, leurs loyers sont souvent hors de portée pour la plupart des personnes handicapées.

La notion de « handicap » ayant été profondément élargie par la loi de 2005, elle englobe désormais certains troubles du comportement et certaines maladies qui devraient être traités hors du champ handicap.

Pour autant, d'autres handicaps spécifiques, comme l'autisme par exemple, ne sont pas traités à la hauteur de leur importance, tant en termes de recherche médicale, que de prise en charge dédiée des enfants ou adultes concernés.

De même, la loi de 2005 met l'accent sur le droit à l'intégration scolaire, ce qu'il n'est pas question de remettre en cause. Son caractère systématique a cependant entraîné de nombreux échecs du fait que cette démarche n'est pas adaptée aux déficients visuels et auditifs, ne pouvant acquérir les techniques fondamentales adaptées à leur handicap en milieu scolaire normal. Ces techniques nécessitent (braille, langue des signes) une pratique quotidienne soutenue. Beaucoup d'élèves handicapés connaissent donc un retard cumulé sur plusieurs années, et ce de manière irréversible.

La perte ou le manque d'autonomie, les incapacités, diverses dans leur sévérité, peuvent être partiellement ou presque entièrement « compensées » par certaines aides permettant de retrouver un niveau de mobilité et d'autonomie relatif.

Les aides aux handicapés ne sont pas seulement la compensation d'un inconvénient matériel plus ou moins grave. Il s'agit au contraire de permettre aux personnes handicapées de mener une vie normale, humaine, alors qu'en l'absence de telles aides morales et financières, elles se trouvent condamnées à une existence parfois végétative.

**Le rapport 2010 du CNCPH (Conseil national Consultatif des Personnes Handicapées) prend acte cependant de certains progrès accomplis mais souligne avec fermeté les retards ou les reculs des pouvoirs publics dans la mise en œuvre de la loi de 2005. Il formule des propositions pour la plupart raisonnables et qui devraient pouvoir être suivies, pourvu qu'on s'en donne les moyens, qu'on mette fin aux gaspillages et surtout qu'on fasse preuve d'une véritable volonté politique de solidarité nationale envers nos compatriotes handicapés.**

## ■ Positions

### Définir clairement le handicap

- Définir enfin les contours du handicap.
- Simplifier et clarifier les critères d'appréciation du handicap et de la dépendance, revenir à une déclaration annuelle de ressources

### Un meilleur soutien aux personnes handicapées et à leurs proches, une lutte renforcée contre la fraude

- Revaloriser l'AAH et lancer un vaste plan de lutte contre la fraude aux aides, dans le cadre du Plan Anti-Fraude piloté par le Secrétariat d'Etat chargé de la lutte contre la fraude.
- Annuler progressivement les barrières d'âge pour l'attribution des aides (PCH). Mettre en place pour les proches un réseau d'aides (formation, soutien et accès à des dispositifs de répit).
- Détecter et lutter activement contre la maltraitance des personnes handicapées. Ce tabou doit être enfin brisé.
- Se fixer un objectif sur le mandat : mettre en place des centres d'accueil pour les enfants handicapés et être en mesure de permettre le maintien à domicile avec l'aide d'une tierce personne à ceux qui le souhaitent.
- Construire/rouvrir progressivement les établissements régionaux d'éducation adaptée.

### Le handicap dans son milieu, et en milieu scolaire

- Favoriser l'accès à l'école et aux activités parascolaires pour les enfants handicapés : exercer un contrôle sur les modalités d'acceptation. Garantir la pérennité statutaire des auxiliaires de vie scolaire et leur formation.
- Informer les parents d'enfants déficients sensoriels sur les établissements spécialisés : la formation initiale délivrée leur permettant de poursuivre des études en milieu scolaire ou universitaire ordinaire.
- Développer progressivement les Établissements et Services d'aide par le travail.
- Développer les programmes d'aide aux handicapés via le contact avec les animaux.
- Lancer une réflexion avec les acteurs concernés pour une meilleure prise en compte et une meilleure prise en charge de l'autisme : formation des professionnels de santé, accompagnement des parents, aides aux associations, financement adapté, investissement sur la recherche.

### Miser sur les nouvelles technologies pour aider les personnes handicapées

- Veiller à l'application de loi handicap de 2005 dans l'entreprise (conformité des postes de travail, développement du « e Learning »)
- Imposer aux principaux acteurs du Web un standard d'accessibilité pour les malvoyants et les mal entendants en donnant priorité aux entreprises françaises expertes et performantes dans ce domaine.

*Grande nation créatrice, la France a vocation à développer une recherche fondamentale performante et une recherche appliquée technologique fructueuse. Pourtant, la France ne consacre que 2,15 % de son PIB à la recherche (46% à la charge de l'État et 54% du secteur privé). L'objectif doit être d'atteindre 3% du PIB d'ici 2017, afin de rejoindre les autres grandes nations industrialisées et émergentes. L'avenir économique du pays en dépend : notre industrie et notre agriculture doivent être en permanence irriguées par une recherche de qualité, dans une compétition mondiale où aucun ralentissement n'est permis.*

### ■ Analyse

La France possède une longue tradition scientifique, illustrée, au cours des âges, par des cohortes de savants. Son école de mathématiques est l'une des meilleures, sinon la meilleure, du monde. Ses industries de haute technologie et ses laboratoires pharmaceutiques sont de réputation universelle. Derrière ce tableau encore brillant, une inquiétude peut légitimement se manifester. Des réformes ont été engagées sans véritable réflexion de fond et la qualité des évaluations est en baisse.

L'abaissement du niveau des connaissances scientifiques des lycéens et le manque d'engouement pour la recherche suscité par des méthodes pédagogiques inadaptées expliquent une partie du désintérêt manifesté par une part grandissante des étudiants pour la recherche. Le redressement de l'École de la République constitue donc un premier axe de réponse pour tenter d'inverser une situation périlleuse pour l'avenir de la recherche française et de l'économie nationale.

Sans remettre en cause le système français des grandes écoles qui constitue la base même de l'élitisme républicain, il faut néanmoins souligner que celles-ci ne préparent pas suffisamment à la recherche et que le cloisonnement entre le monde universitaire et ces établissements d'élite nuit à l'éveil des carrières de chercheur parmi les meilleurs étudiants. Trop de diplômés des grandes écoles, y compris scientifiques, partent travailler dans la finance ou le commerce. De ce fait, la grande majorité des élites françaises reçoit une formation insuffisante à la recherche, à la différence des élites allemandes ou anglo-saxonnes. Ainsi, s'expliquent pour partie le manque d'innovation de nos entreprises et la diminution du nombre de brevets industriels. Il faudra donc inciter les grandes écoles à développer cette recherche qui permet l'ouverture des esprits et l'avancée de la société.

Le doctorat ne forme quasiment qu'aux carrières universitaires et de recherche et n'irrigue pas suffisamment la vie professionnelle dans le secteur privé et la fonction publique, contrairement ce qui se pratique dans nombre d'autres pays développés. Or, en dehors même des sujets travaillés, la recherche contraint à une discipline de soi-même qui apprend à faire preuve de persévérance, de créativité, de réactivité face à une situation inédite, mais aussi à poser et conceptualiser un problème, à chercher puis à trouver et à rédiger. Quel que soit le domaine exploré, les entreprises et les administrations ne peuvent que bénéficier de ces qualités et de l'apport d'un individu qui s'est astreint à un tel exercice.

Le gouvernement devra réunir dans des délais raisonnables des états-généraux de la recherche pour fixer les priorités, pour définir les grands axes stratégiques, pour déterminer et mettre en œuvre les réformes structurelles permettant un rapprochement entre grandes écoles, universités et organismes de recherche. Cette réflexion de fond réunira tous les acteurs de la recherche, sachant que la situation économique de la France est telle que l'augmentation souhaitable des crédits ne pourra intervenir que très progressivement. En attendant, des choix devront être faits et des priorités fixées. Néanmoins cette manifestation aura l'immense intérêt à la fois de sensibiliser la nation aux problèmes de la recherche et de montrer aux chercheurs tout l'intérêt que leurs concitoyens portent à leurs activités, parfois un peu austères.

La préparation de ces assises facilitera les contacts entre les chercheurs : le privé et le public doivent dialoguer au-delà des questions de statut, il faut que le fondamental et l'appliqué se complètent et que les sciences de la nature, de la société et de l'homme dialoguent. Les interactions sont une source de création de richesses à développer.

### ■ Positions

#### L'augmentation de l'effort de recherche et de meilleures synergies public-privé, l'établissement de priorités nationales dans la concertation

L'objectif fixé est de porter l'effort de recherche national à 3% du PIB en 2017. Les contraintes budgétaires ne permettront qu'un accroissement limité et progressif des sommes consacrées à la recherche publique. C'est donc avant tout par une incitation forte du secteur privé à accroître ses objectifs que cet objectif pourra être atteint.

Une concertation élargie à tout le monde de la recherche, via l'organisation d'états-généraux en début de quinquennat, permettra de déterminer les grands domaines prioritaires de recherche sur lesquels les investissements les plus massifs devront être portés. La Planification Stratégique de la Réindustrialisation fixera dans le cadre de ces états-généraux ses priorités, afin que les filières industrielles puissent déterminer et cofinancer les travaux de recherche qu'elles jugent les plus utiles.

D'ores et déjà, sans préjuger des résultats de ces états-généraux, l'effort de recherche nous semble devoir être porté sur des secteurs-clefs pour la compétitivité de l'économie et de l'industrie française dont notamment le développement d'énergies alternatives au nucléaire (énergies renouvelables, mais aussi l'utilisation de l'hydrogène), les biotechnologies et les nanotechnologies, en particulier pour ces dernières dans leurs applications médicales. En ce qui concerne précisément le secteur médical, l'accent sera porté sur, en plus de la lutte contre le cancer et les maladies cardiovasculaires, les maladies neurodégénératives, au premier rang desquelles la maladie d'Alzheimer.

Le budget de la recherche publique non finalisée sera progressivement augmenté lorsque la situation des finances publiques se rétablira, et les évaluations quinquennales des laboratoires seront rendues très rigoureuses pour définir le montant du renouvellement des aides.

La coopération entre la recherche privée et la recherche publique sera encouragée via le développement d'une logique de coopération transversale (en « clusters ») au détriment des logiques en tuyaux d'orgue. Les pôles de compétitivité existants feront l'objet d'une évaluation rigoureuse pour déterminer les progrès réalisés en ce sens et les blocages persistants. Les bonnes pratiques seront diffusées sous l'impulsion de l'Etat stratège.

#### Une logique systématique d'évaluation et de transparence

Afin d'améliorer le fonctionnement des grands centres nationaux de recherche, au premier rang desquels le CNRS, un audit sera réalisé en début de quinquennat par les services de l'Etat et des représentants du secteur privé afin de lutter contre les lourdeurs administratives et de mettre en place des modes de fonctionnement plus simples et dynamiques, adaptés à la compétition internationale.

Les agences de financement, à l'instar de l'ANR (Agence Nationale de Recherche), verront leur conseil scientifique élargi et seront appelées à plus de transparence sur les conditions d'attribution des aides qui devront respecter des critères strictement scientifiques et s'inscrire en conformité avec les priorités fixées par la Nation.

Une évaluation renforcée a posteriori des travaux de recherche permettra de simplifier a priori les dossiers et les procédures préalables

Les laboratoires pharmaceutiques, qui jouent un rôle crucial et reconnu dans la recherche sur de nouvelles molécules via notamment les coûteux essais cliniques préalables à l'autorisation de mise sur le marché seront considérés comme de véritables partenaires de la recherche médicale. Ils se verront dans le même

temps contraints à une transparence maximale à la fois sur les programmes de recherche en cours et envisagés, mais aussi sur l'état d'avancement des différentes phases d'essai ; ils seront incités par l'Etat à développer des programmes de recherche sur les priorités fixées dans le cadre des états généraux de la recherche, mais aussi sur les maladies rares et orphelines, dans la mesure où la Nation est disposée à prendre en charge collectivement le coût élevé de traitement de ces maladies.

### L'ambition rénovée de la recherche universitaire française

Les liens entre grandes écoles et Université seront encouragés via la multiplication des masters et doctorats communs afin de permettre une meilleure circulation des élites intellectuelles entre deux univers aujourd'hui trop cloisonnés et d'offrir des doubles diplômes permettant un passage plus souple dans le cadre de la carrière professionnelle entre l'univers de la recherche et celui des métiers plus opérationnels.

Les chercheurs de l'Université n'ayant rien publié pendant une période à déterminer selon les disciplines se verront proposés, sauf cas exceptionnel, une reconversion professionnelle vers les filières administratives, d'enseignement, ou de valorisation de la recherche.

Pour renforcer l'attractivité de l'Université, la place des établissements français dans les classements internationaux et l'intérêt porté par les meilleurs chercheurs étrangers, on encouragera la structuration de la recherche en réseaux pour développer des synergies, tout en donnant à chaque laboratoire de recherche reconnu par l'Etat les moyens de travailler efficacement.

Dans la même perspective, on généralisera le regroupement des universités en pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), pour favoriser leur travail en commun et améliorer leur lisibilité internationale.

Les meilleurs chercheurs étrangers seront attirés dans le cadre d'une politique d'immigration ultra-sélective exclusivement centrée sur les talents (l'objectif global est de ramener l'immigration légale de 200 000 titres de séjour par an à 10 000 en fin de mandat).

L'usage de la langue française sera favorisé dans les colloques et publications.

### Garantir l'accès à la santé pour tous les Français

*Aujourd'hui, beaucoup de Français renoncent à se soigner faute de moyens. En outre, le « trou » de la sécurité sociale ne s'est jamais résorbé et menace la pérennité de notre système de soins. La santé est un bien précieux qui ne doit pas être réservé à ceux qui en ont les moyens, ou à ceux qui vivent au bon endroit. Il est de notre devoir de défendre la Sécurité Sociale et de l'améliorer sans cesse, dans un esprit de responsabilité. Il faut donc agir, pour préserver l'accès de tous les Français aux soins et combler les déficits.*

### ■ Analyse

La multiplication des déremboursements de médicaments, la hausse du forfait hospitalier, la baisse des indemnités journalières des malades, l'augmentation de la taxe sur les complémentaires santé, etc. Ces mesures prises sous le mandat de Nicolas Sarkozy ont contribué à creuser le fossé entre une santé des pauvres et une santé des riches.

Les dépenses de santé en France représentent aujourd'hui environ 11% de notre PIB. C'est beaucoup, mais contrairement à une légende souvent entendue, ce n'est pas plus qu'en Allemagne, et c'est beaucoup moins qu'aux Etats-Unis par exemple. Notre objectif n'est pas d'accroître d'une manière inconsidérée cette part des dépenses dans la richesse nationale, et il faut notamment rationaliser les dépenses et lutter sans merci contre les abus.

Néanmoins, il est important d'anticiper dès aujourd'hui que la part de ces dépenses de santé dans notre richesse nationale ne pourra qu'augmenter, pour des raisons structurelles, et que nous devons trouver de nouveaux financements dans les décennies à venir.

La lutte contre la fraude doit permettre de diviser son coût global actuel par quatre en cinq ans, soit 15 milliards d'économies à obtenir par une action résolue, rigoureuse et mobilisant l'ensemble des services publics (caisses de sécurité sociale, médecins, collectivités, services fiscaux), sous l'autorité d'un secrétariat d'Etat à la lutte contre la fraude.

Les collectivités territoriales devront notamment contribuer à la lutte contre la fraude en communiquant toutes les informations nécessaires aux services de contrôle et en assumant toutes leurs obligations.

Une lutte plus vigoureuse contre les « arrêts de confort » et autres abus sera conduite. Les fraudeurs récidivistes n'auront plus accès aux dispositifs d'aide. Plus simplement encore : un rapport de l'IGAS (inspection générale des affaires sociales) s'émuovait il y a quelques années des 10 millions de Cartes Vitale en surnombre. Supprimer les cartes frauduleuses permettrait d'économiser les consommations de soins illégales qu'elles engendrent. De la même manière, l'utilisation des Cartes Vitale légales doit être contrôlée afin que ne l'utilisent que les ayant droits et non des personnes (amis, famille lointaine) venant uniquement en France pour se faire soigner.

Enfin, une meilleure organisation du système de soins, et notamment du système d'urgences trop souvent embouteillé par des cas très bénins, sera recherchée pour écarter les abus et les dérives d'un système mal géré.

L'accès de tous à la santé suppose d'abord de garantir un maillage territorial complet de l'offre de soins. Or les territoires ruraux sont aujourd'hui les laissés pour compte de la santé, ce qui appelle à lutter contre les déserts médicaux. Il faut ainsi revivifier les territoires ruraux par une politique d'aménagement harmonieux du territoire : les services publics médicaux sont indispensables à l'attractivité d'un territoire et contribuent à son activité économique. Des centres hospitaliers et médicaux polyvalents doivent donc y être maintenus, voire créés quand la désertification médicale est trop avancée.

Il convient aussi d'inciter les jeunes médecins à s'installer à la campagne. Les professionnels de santé doivent être familiarisés avec les territoires dès leur scolarité, notamment par module territorial, comprenant un stage. L'Etat doit ainsi veiller à ne laisser aucune zone géographique sans couverture médicale.

Le numerus clausus à l'université de médecine doit être desserré, afin de réduire le recours à des personnels de santé étrangers, qui présentent souvent moins de garantie en termes de diplômes et de formation. Tout recrutement d'un personnel étranger ne doit être possible qu'après démonstration de l'absence d'un national apte.

## ■ Positions

### Restaurer l'équilibre des comptes sociaux en donnant la priorité aux Français...

- Instaurer un délai de carence d'un an de résidence continue en France et de cotisation avant de bénéficier de tous les avantages de la Sécurité sociale.
- Supprimer l'AME (aide médicale d'Etat) réservée aux migrants clandestins.
- Créer un observatoire des droits sociaux des étrangers et de l'usage des conventions bilatérales de soins.

#### ...et en luttant contre la fraude et les abus

- Création d'un secrétariat d'Etat à la lutte contre la fraude, chargé de piloter un vaste plan interministériel anti-fraude

#### Dans le cadre de ce plan anti-fraude :

- Sécurisation des Cartes Vitale via la création de la Carte Vitale biométrique. Opération de désactivation des Cartes Vitale surnuméraires et frauduleuses. La lutte en amont contre la production de papiers d'identité frauduleux (aujourd'hui abondante du fait de la faible sécurisation des documents administratifs à produire) permettra également d'éviter que des clandestins n'obtiennent de faux papiers leur ouvrant illégitimement droit à la sécurité sociale, et que des immigrés légaux ne multiplient leurs papiers d'identité afin de bénéficier plusieurs fois des mêmes prestations sociales.
- Lutte contre les arrêts maladie de complaisance et les fraudes dans le système ambulancier.
- Exiger des collectivités territoriales, notamment des départements, de contribuer pleinement à la lutte contre la fraude en communiquant toutes les informations dont elles disposent. L'Etat procèdera en parallèle au croisement systématique des fichiers sociaux et des fichiers fiscaux afin de débusquer les irrégularités dans l'obtention des prestations sociales.
- Supprimer toutes les aides sociales pour les fraudeurs récidivistes
- Renégociation des conventions internationales signées en matière de santé avec des pays étrangers

### Assurer l'accès à une santé de qualité pour tous et sur l'ensemble du territoire

- Assurer l'accès aux soins sur tout le territoire en assurant la présence de centres hospitaliers ou médicaux pluridisciplinaires dans chaque bassin de santé.
- La scolarité des personnels médicaux intégrera un stage territorial, pour une découverte concrète de nos territoires.
- Plafonnement des dépassements d'honoraires en secteur 2, après concertation avec les représentants des médecins

- Impulser une nouvelle politique du médicament qui sortira des logiques purement comptables et examinera avec beaucoup plus de discernement les médicaments réellement efficaces et inefficaces. Certains médicaments déremboursés pourront de nouveau être remboursés par la Sécurité Sociale au taux normal.
- Lutte active contre le gaspillage en mettant en place une procédure de vente au détail des médicaments prescrits et remboursés par la sécurité sociale.
- Gel du montant du forfait hospitalier et des taxes sur les mutuelles de santé
- Fermeture des petites structures n'assurant pas une qualité de soin suffisante mais maintien des structures de taille moyenne : les méga-structures ne sont pas la solution miracle

### Donner une place aux malades et à leurs proches, lutter contre Alzheimer

- Impliquer les malades, via les associations qui les représentent, dans les prises de décision qui les affectent : leur rôle doit en particulier être reconnu au sein de la Commission de la Transparence de la Haute Autorité de la Santé (HAS)
- Maladie d'Alzheimer : l'accent sera porté en amont sur l'effort de recherche et une meilleure coopération entre recherche privée et recherche publique. Les économies réalisées grâce à la suppression de l'Aide Médicale d'Etat seront affectées au suivi et à l'accompagnement des malades et de leurs familles. Les médicaments anti-Alzheimer, même imparfaits, ne seront pas déremboursés.

### Améliorer l'efficacité du système de soins

- Réorganisation dans la concertation de la carte hospitalière et l'organisation du travail au sein des hôpitaux : développement en particulier des maisons de santé qui pourront prendre en charge les « petites urgences » afin de désencombrer les services d'urgence.
- Mise en place du DMP (dossier médical personnalisé) à condition que toutes les conditions relatives à la protection des données et à leur confidentialité, notamment vis-à-vis des sociétés d'assurance, soient garanties.
- Renforcement de la tutelle du ministère en charge de la Santé sur les Agences Régionales de Santé, afin d'assurer une cohérence de la politique de santé sur l'ensemble du territoire national.
- Regroupement et gestion harmonisée des trois régimes spéciaux et de tous les régimes particuliers, dans le respect de leurs spécificités issues de l'histoire. Harmonisation des comptabilités départementales des organismes de prélèvement et de prestation des trois branches avec les méthodes comptables nationales de l'ACOSS.
- Desserrement du numerus clausus dans les facultés de médecine pour permettre de pourvoir les besoins médicaux avec du personnel français formé en France.

*L'Union Européenne, conclue à l'origine entre des pays de civilisations voisines, de niveaux de développement économique et social comparables, fondée sur le principe de la préférence communautaire est aujourd'hui totalement dévoyée de ses finalités. Les résultats sont connus : ouverture des frontières induisant délocalisations, chômage, dictature des marchés, destruction des services publics, précarité, pauvreté, immigration massive. Mise en place d'un Super-Etat, avec sa Constitution, ses frontières indéfinies où l'on voudrait faire adhérer la Turquie, son idéologie ultra libérale et mondialiste, son ivresse de compétences nouvelles.*

## ■ Analyse

### L'Europe sans les peuples

La construction européenne a souffert dès sa naissance « d'un déficit démocratique ». Dans le but initial de la mettre à l'abri de tout aléa politique pour dégager un intérêt commun européen, **la Commission, organe non élu, procure aux technocrates des pouvoirs considérables ainsi que le monopole de l'initiative législative.** 80 % au moins des lois et règlements nationaux d'importance ne sont que la transposition de ses normes et directives. Le même despotisme éclairé est appliqué à la Banque Centrale Européenne, dont les décisions monétaires s'imposent aux pays de la zone euro, qui sont devenus, au mieux, unijambistes en matière de politique économique.

L'élection des députés européens au suffrage universel n'a que très faiblement pallié ce manque de démocratie. **Ce parlement reste, face à la Commission, doté de faibles pouvoirs.** Le traité de Lisbonne a bien créé un droit de pétition à la condition de rassembler un million de signatures, mais la Commission dispose du droit discrétionnaire de prendre ou non en compte leur requête...

### L'Europe contre les peuples

La CECA a tué in fine la sidérurgie européenne. La politique agricole commune (PAC) a marginalisé l'agriculture européenne. **L'euro et l'ouverture des frontières à une concurrence déloyale ont détruit des millions d'emplois industriels, spécialement en France.** La BCE a un objectif de lutte contre l'inflation, mais aucun objectif de plein emploi. Dès lors, les gouvernements ont tenté vainement de maintenir le niveau de vie en ayant recours à un endettement massif.

Mais l'interdiction faite aux Etats de se financer auprès de leurs banques centrales a rendu cet endettement coûteux. En France, la charge de la dette sera comparable cette année au budget de l'éducation nationale. **La BCE n'a pas le droit de prêter aux Etats, mais elle prête, à un taux dérisoire, aux banques, qui reprêtent, beaucoup plus cher, aux Etats!**

L'Union européenne, asservie par sa dette et par l'euro, est un instrument au service d'une idéologie ultra-libérale mondialiste et des intérêts du secteur financier. Celui-ci voit la crise comme une formidable occasion de poursuivre à marches forcées la dissolution des nations dans un fédéralisme qui remettra entre les mains d'experts non élus le destin des peuples et donnera aux institutions des ressources suffisantes pour mettre en place un clientélisme.

Alors que les vices de l'euro avaient été dénoncés et son échec annoncé dès avant sa naissance non seulement par le Front National mais par les meilleurs économistes, dont les Prix Nobel Milton Friedman et Maurice Allais, les européistes pensent tirer prétexte de cet échec, qui est leur échec, pour une intégration économique et budgétaire de la zone euro : **comme toujours, l'échec d'une politique européenne doit être traité par plus de fédéralisme européen,** comme les médecins de Molière traitaient l'anémie de leurs patients par une bonne saignée...

Ces élites sont prêtes à jeter en pâture de nouvelles victimes au nouveau Minotaure, à commencer par le peuple grec, pour sauver l'euro jusqu'au dernier grec vivant. Elles tentent d'empêcher tout débat sur le sujet. **Mais la zone euro a la croissance la plus faible et le chômage le plus élevé du monde !** Les récessions y sont plus précoces et plus longues. Les milliards brûlés pour éteindre l'incendie grec ne font qu'en alimenter le feu dès lors que la récession entretenue par une monnaie beaucoup trop forte pour son économie la plonge dans une spirale mortelle.

**L'Europe a perdu son semblant de légitimité démocratique, lorsque trois peuples ont voté contre le projet de Constitution européenne** sans qu'aucune conséquence n'en ait été tirée. Le peuple français a voté contre à 55 % avec une participation de 70% et le peuple néerlandais a voté contre à 62% avec une participation de 65%. Ces deux peuples se sont vus imposés le Traité de Lisbonne par voie parlementaire. Quant au peuple irlandais, il a rejeté en 2008 le traité de Lisbonne, et s'est vu prié de revoter en 2009, sous la menace d'être privé de tout soutien européen au moment où les banques irlandaises avaient plongé le pays au cœur de la crise financière.

## La France est un des pays les plus pénalisés par cette Union européenne

La France ne bénéficie pas, comme le Royaume-Uni depuis 1985, d'une réduction de sa contribution au budget de l'UE. Elle est même le pays qui supporte la partie la plus importante du surcoût entraîné par ce régime de faveur accordé au Royaume-Uni (l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Autriche et la Suède ayant obtenu la réduction de leur contribution à ce surcoût). Elle ne bénéficie ni des réductions forfaitaires de la contribution assise sur le revenu national (obtenues par la Suède et les Pays-Bas), ni des réductions de la contribution sur la TVA accordée à l'Allemagne, à l'Autriche, aux Pays-Bas et à la Suède.

**La France est le deuxième contributeur net au budget de l'Union européenne, juste derrière l'Allemagne.** Mais, contrairement à cette dernière, elle ne bénéficie pas du marché intérieur et de l'euro.

La France a été pénalisée par la politique monétaire européenne : d'abord depuis 1983 par la surévaluation du franc maintenue par des taux d'intérêt trop élevés, entraînant la perte de centaines de milliers d'emplois ; puis par l'euro, le franc ayant été surévalué par rapport au mark lors de la fixation des parités de conversion. **Depuis l'introduction de l'euro, l'Allemagne est le seul pays de la zone à avoir amélioré le solde de son commerce extérieur. Les balances commerciales de la France et de l'Italie, excédentaires jusque là, sont désormais déficitaires.**

**La France est pénalisée par l'ouverture totale des frontières, instaurée par les accords de Schengen, compte tenu de sa démographie (qui ne justifie pas une immigration massive) et de son système de protection sociale (qui joue le rôle de pompe aspirante).**

Aujourd'hui, la crise finale de l'euro a largement commencé. Elle a déjà ruiné la Grèce et le Portugal, et menace sérieusement l'Italie, l'Espagne et la Belgique.

**La France doit préparer, avec ses partenaires européens, le retour aux monnaies nationales,** qui permettra d'effectuer des dévaluations compétitives. Le couple franco-allemand peut jouer un rôle moteur pour sortir du marasme.

## ■ Positions

Dans le cadre de l'article 50 du Traité de l'Union Européenne, il convient d'initier une renégociation des traités afin de rompre avec la construction européenne dogmatique en total échec. Il faut désormais jeter les bases d'une Europe respectueuse des souverainetés populaires, des identités nationales, des langues et des cultures, et qui soit réellement au service des peuples par des actions concrètes.

# Politique étrangère

---

EUROPE

Un ministère des Souverainetés coordonnera la renégociation des Traités et la restauration de notre souveraineté nationale dans l'ensemble des domaines où elle a disparu.

Aux termes de ce processus, il faudra :

- que la France retrouve la maîtrise de ses frontières, de préférence au sein **d'une association libre d'Etats européens partageant la même vision et les mêmes intérêts sur des sujets tels que l'immigration ou les règles devant régir les échanges extérieurs et la circulation des capitaux** ;
- que la France rétablisse la primauté du droit national sur le droit européen ;
- que la France retrouve la maîtrise de sa monnaie et de sa politique monétaire ;
- **que vienne la période des grands projets européens innovants, au service des peuples**, bâtis à partir de partenariats volontaires, comme l'ont été Ariane ou Airbus décidés, faut-il le rappeler, en dehors des institutions communautaires ;
- que la contribution nette de la France au budget européen soit nulle, afin de dégager des marges pour le soutien notamment de notre agriculture.

Nous ramènerons ainsi à leur juste place les utiles coopérations européennes : de projet, de concertation, mais en nous affranchissant de la tutelle du Super-Etat eurocratique qui, depuis Bruxelles et Francfort, prétend régir tous les aspects de la vie politique, financière, économique, sociale et culturelle de 450 millions d'Européens.

# Politique étrangère

## NOTRE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Notre politique étrangère, la politique du Grand large !  
Retrouver notre influence, être un facteur de paix

*Ces dernières décennies, tous les gouvernements, les uns après les autres, ont contribué au déclin européen et mondial de la France. Leur politique a mis en péril notre équilibre intérieur et notre sécurité extérieure. Elle a gravement compromis notre liberté. Elle a abaissé notre rang.*

*Nos adversaires politiques ont fondé leur action sur un contresens historique. Ils ont décrété, car prisonniers de leur idéologie mondialiste, que l'histoire nous emmenait vers un monde globalisé sans États dans lequel allait s'imposer universellement le « modèle occidental américain ».*

*Ils se sont trompés et leur erreur est l'origine même de notre déclin*

*De l'Asie à l'Amérique Latine, en passant par le monde musulman, un nouveau monde émerge, fondé sur l'affirmation des identités et des souverainetés nationales.*

*Le retour de l'Asie, en particulier, annonce la fin de la primauté de l'Occident sur le monde. Nous marchons vers un monde multipolaire et nous devons nous en réjouir.*

*En conséquence, nos grandes orientations de politique étrangère doivent être refondées, et les clés de cette refondation se trouvent dans nos fondamentaux historiques, dans les constantes géopolitiques de la France.*

### ■ Analyse

Trois mots clés sont la base de notre puissance, ceci depuis des siècles :

**Souveraineté, équilibre et monde.** France puissance souveraine, France puissance d'équilibre, et France puissance mondiale. Or nos gouvernements ont fait le contraire : ils ont détourné la France de sa grande politique mondiale pour la rétrécir au seul horizon européen ; ils ont aligné la France sur les États-Unis au lieu de fortifier son rôle d'équilibre entre les empires ; ils ont sacrifié notre souveraineté pour tenter de nous fondre dans un Empire européen privé d'identité.

Le monde qui se prépare est sous le péril de guerres de grande ampleur. D'abord parce que les États-Unis, n'acceptant pas de perdre la main sur l'histoire face à la Chine et la Russie, et confrontés au risque d'un effondrement économique consécutif à la perte du statut de monnaie de réserve pour le dollar, seront peut-être tentés par la guerre pour s'en sortir. Ensuite parce que la raréfaction des ressources stratégiques (énergétiques, minérales, alimentaires...) va exacerber la compétition entre les géants émergents, l'Inde et la Chine en particulier. **Le dérèglement de tous les impérialismes, américain, islamiste, chinois... est donc à prévoir dans les années à venir.**

Dans ce contexte, et une fois de plus dans son histoire, la France sera amenée à jouer un rôle d'exception. Elle pourra en effet contribuer à prévenir ces périls, en retrouvant sa vocation de puissance d'équilibre.

**Notre projet de politique étrangère est tout à la fois un projet de puissance pour la France et de paix pour le monde.** Nous voulons refonder l'influence de la France dans le monde sur sa capacité à apporter la paix et prévenir les conflits de demain. Mais cela ne sera possible que si nous restaurons la crédibilité de nos outils de puissance, outils diplomatique et militaire.

Ce qui différencie fondamentalement et radicalement notre projet de politique étrangère avec celui de tous nos adversaires, sans exception, tient à deux choses :

1/ Leur résignation leur fait croire que la France n'a plus d'avenir et qu'elle doit se fondre dans un bloc euro-atlantique ; nous pensons exactement le contraire : la France n'aura d'avenir qu'en s'extirpant de la logique euro-atlantique.

# Politique étrangère

## NOTRE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

2/ Leur résignation leur fait croire que la guerre est inéluctable et que nous devons nous abriter derrière l'Amérique. Là encore nous pensons exactement le contraire : aucune guerre n'est inéluctable, tout dépend de nous, et si elle éclatait dans un contexte euro-atlantique, nous serions la première des cibles et la plus vulnérable.

**Pour sortir de « l'inéluctable » programmé par nos « élites » résignées, et qui peut conduire au chaos, nous proposons une rupture forte.**

La politique est aussi l'art du possible. Cette rupture n'est pas seulement souhaitable. Elle est possible justement parce que nous ne sommes pas les seuls à la souhaiter, loin s'en faut. D'autres pays la souhaitent et c'est avec eux que nous voulons reconstruire l'avenir.

### ■ Positions

**Nous proposons ici 11 axes de politique étrangère qui modifieront en profondeur le destin de notre pays et rendront possible son retour au premier plan :**

1/ L'avènement d'une Europe des Nations, une sortie du commandement intégré de l'OTAN et l'offre faite à la Russie d'une alliance stratégique poussée, fondée sur un partenariat militaire et énergétique approfondi, le refus de la guerre d'ingérence et le soutien au droit international.

2/ Conjointement, la proposition faite à l'Allemagne de s'associer pour former une alliance trilatérale Paris-Berlin-Moscou.

3/ **La proposition de la formation d'une Union paneuropéenne** (des Etats souverains) incluant la Russie et la Suisse et respectant le statut de neutralité, le droit national, la fiscalité nationale... La Turquie ne serait pas associée à ce projet.

4/ **La renégociation de tous les partenariats économiques** avec les pays du Maghreb sur la base d'un arrêt des flux migratoires.

5/ **Une grande politique de la mer**, avec la création d'un Conseil stratégique permanent de la mer, visant à faire de la France, et en s'appuyant sur les atouts que nous procurent nos territoires d'outre-mer, une puissance de médiation des conflits de souveraineté maritime, et une puissance d'innovation dans le domaine de la recherche maritime (Arctique, Antarctique, ressources énergétiques et alimentaires de demain...).

6/ **Une grande politique de développement de l'Afrique.** L'Afrique est aujourd'hui abandonnée aux puissances émergentes, la Chine, l'Inde, le Brésil et même la Russie qui revient. Nous voulons rompre avec la France-Afrique corruptrice et poser les bases d'une politique africaine fondée d'une part sur un respect réel des souverainetés nationales africaines, d'autre part sur un soutien fort par l'Etat français des investissements privés français en Afrique en échange d'une inversion des flux migratoires.

7/ **Nous devons ensuite promouvoir la langue française dans le monde.** Nos gouvernements ont tout lâché sur la francophonie. Ils n'ont jamais considéré celle-ci comme une œuvre sérieuse. Or l'anglais n'est jamais la première langue mondiale que parce que les Etats-Unis sont la première puissance mondiale.

Langue et puissance vont ensemble. Le combat pour la langue française, sur tous les continents, participe de la restauration de notre influence. Les Chinois ouvrent des Instituts Confucius en Afrique. Ils ont compris l'enjeu de la compétition des langues au XXIe siècle. Aujourd'hui les cours de français ne sont accessibles, dans les centres culturels et alliances françaises, qu'aux enfants étrangers riches. Cette situation doit changer. Une politique de promotion de la Francophonie digne de ce nom avec un réengagement des politiques bilatérales de soutien à la langue française sera conduite.

Les sommets de la Francophonie (multilatérale) redeviendront un levier de notre politique étrangère, à l'instar du Sommet Chine Afrique que Pékin a initié en 2006.

# Politique étrangère

## NOTRE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

**8/ Une politique asiatique volontariste.** La France est en retard en dehors de son champ d'influence historique (ex-colonial). Mis à part la Chine, notre absence en Asie est criante. Nous devons nous renforcer en Inde, en Indonésie, en Malaisie... La formation de diplomates spécialistes de l'Asie et le renforcement de notre projection dans ces pays seront parmi nos priorités de politique étrangère.

**9/ La restauration d'une politique arabe de la France.** Les guerres d'Irak et les révolutions arabes auront eu progressivement raison de notre influence dans le monde arabe. Le Quai d'Orsay se targue aujourd'hui de notre partenariat avec le Qatar. Certes le Qatar est très riche en gaz et développe sa propre influence dans le Golfe et au-delà, mais notre politique arabe ne saurait se réduire à ce petit émirat !

La restauration de notre politique arabe passe d'abord par la restauration de notre politique d'équilibre au Proche-Orient : Si nous soutenons la formation d'un Etat palestinien, il n'en demeure pas moins que Israël doit être assuré d'une existence indiscutable et d'une sécurité garantie. Dans le même temps, nous ferons connaître notre ligne rouge: **la France ne discutera ni négociera avec aucun gouvernement pratiquant ou soutenant des groupes pratiquants le terrorisme, quelle que soit la cible (Europe, Etats-Unis, Israël, Russie...).** En la matière, la France ne se fiera qu'à ses propres critères d'évaluation (nos services secrets) et non aux évaluations étrangères qui firent souvent l'objet de désinformation (souvenons-nous des Etats-Unis avec l'Irak).

**10/ Une puissance d'équilibre et de médiation.** Dans l'ensemble des confrontations duales (Etats-Unis contre Chine, Chine contre Inde, Inde contre Pakistan, Iran contre Arabie Saoudite, Venezuela contre Etats-Unis...) nous nous efforcerons de jouer un rôle d'équilibre et de médiation. C'est ainsi que la France, se rendant utile à la paix du monde, verra son influence et son prestige augmenter.

**11/ La lutte contre le terrorisme international.** Elle doit reposer sur la réalité, à savoir que le phénomène du terrorisme qui a été pensé jusqu'ici comme un produit extérieur aux Etats, résultant de l'oppression et de la misère, n'est en réalité que le prolongement obscur, de la politique de certains Etats. Exécuté par des groupes en apparence en rupture avec les Etats, les terrorismes, sont l'émanation d'appareils militaires parallèles. Forts de cette nouvelle approche fondée sur la réalité du monde, nous redéfinirons notre politique de lutte contre le terrorisme.

### La crédibilité de la puissance au service de ce programme

Cette grande politique mondiale de la France ne sera possible que par la restauration de notre puissance économique (voir notre projet économique) et par la restauration de notre crédibilité de puissance.

La crédibilité de puissance repose sur deux outils, l'outil diplomatique et l'outil militaire.

### Notre outil diplomatique

Année après année, notre outil diplomatique, le deuxième derrière les Etats-Unis, a été sérieusement affecté par le « tout Europe » et l'érosion des budgets.

Nombreux sont les pays où nous avons vendus, ou sommes en train de vendre un bâtiment souvent d'une valeur historique exceptionnelle, qui abritait ou abrite encore, au coeur d'une capitale, notre consulat ou notre ambassade. Le phénomène de liquidation du patrimoine immobilier national, que nous connaissons sur le territoire national, se produit aussi à l'extérieur de notre territoire, mais les Français ne le savent pas.

Or conserver ce patrimoine participe de notre prestige à l'étranger ! Il est certes plus difficile de protéger un bâtiment du XVI<sup>e</sup> siècle, lové au coeur d'un centreville historique, qu'un cube de béton posé dans une périphérie quelconque et ceinturé d'autres blocs de béton. **Mais nous ne sommes pas les Etats-Unis, et l'affichage de la civilisation française, du goût, des arts, participe directement de notre influence.**

Au-delà du patrimoine immobilier, c'est bien évidemment le patrimoine humain du Quai d'Orsay qu'il faut préserver et renforcer. Notre tradition diplomatique est grande, nos écoles d'orientalistes précieuses.

# Politique étrangère

---

## NOTRE POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Mais nous devons compléter leur formation d'une approche plus audacieuse et anticipatrice que la seule diplomatie. Nos diplomates doivent devenir des acteurs de la guerre économique, de la guerre de l'information, capables de développer et projeter dans l'action une pensée géopolitique, en s'appuyant sur des réseaux locaux solidement formés au cours des années. **Nous devons revoir notre approche de la pratique diplomatique, sans doute laisser nos diplomates plus longtemps en poste pour s'imprégner davantage du pays et y tisser des réseaux performants, tant dans le domaine politique qu'économique.**

Nous remettons sur pied, en nous appuyant sur les atouts de la formation diplomatique actuelle (son goût pour la connaissance, les langues rares etc.), une diplomatie d'action capable de mieux anticiper les crises géopolitiques et d'influer sur leur déroulement dans le sens de nos intérêts nationaux et ceux de nos partenaires européens.

# Redressement économique et social

## AGRICULTURE

*Dans un monde où s'accroissent de manière exponentielle le nombre d'humains (7 milliards en 2011 et 8.3 milliards en 2030), et les déséquilibres alimentaires, l'agriculture est plus que jamais un secteur stratégique vital pour l'indépendance nationale, au même rang que l'énergie. Mais contrairement à ce qu'il en est pour sa politique énergétique, la France a perdu presque totalement la maîtrise de sa politique agricole.*

*Pourtant, contrairement à bien des nations, la France dispose en la matière d'atouts extraordinaires : richesses naturelles, savoir-faire humains, exceptionnelles qualité et sécurité des produits. Son agriculture devrait être garante de son indépendance alimentaire et la filière agro-alimentaire jouer un rôle positif croissant dans son commerce extérieur, spécialement au vu de la tendance des décennies à venir, qui verront exploser la demande alimentaire mondiale, en quantité comme en qualité.*

### ■ Analyse

Avec la dérive progressive de la PAC, avec les élargissements successifs de l'Union européenne, et encore plus depuis 2010 avec le traité de Lisbonne, la France a perdu toute maîtrise de sa politique agricole, puis de ses échanges de produits agro-alimentaires, au profit d'une Europe à la fois bureaucratique et gagnée par la doctrine ultra-libérale mondialiste, composée de pays aux intérêts parfois divergents, et dès lors incapable de s'opposer efficacement à l'emprise croissante de la finance et des marchés.

La France ne peut continuer à abdiquer sa souveraineté dans ce secteur sans mettre gravement en péril l'intérêt national. Puisque l'Europe de Bruxelles n'est pas capable de s'affranchir du carcan mondialiste, nous devons en tirer les conséquences.

Après avoir rappelé que l'argent versé aux agriculteurs par l'intermédiaire de la PAC est l'argent des Français (20 milliards d'euros versés chaque année à l'Union européenne qui nous en rend 13, aides agricoles comprises), l'on ne peut que constater une réalité de plus en plus alarmante : baisse sur longue période du revenu moyen des agriculteurs (en dépit de la diminution vertigineuse du nombre d'exploitations et de l'augmentation de leur taille moyenne), volatilité croissante des prix et insécurité économique insupportable en résultant pour les producteurs, inégalités croissantes de revenus entre agriculteurs, tout comme entre ces derniers et le reste des Français, écarts croissants entre prix à la production et prix payés par le consommateur, niveau scandaleux des retraites agricoles, pénalisées par le déséquilibre démographique qui est le revers des gains de productivité.

Quelle autre catégorie sociale tolérerait un tel appauvrissement au long cours, une telle instabilité de son revenu, une telle confiscation du fruit de son travail, de ses gains de productivité, de ses efforts d'adaptation et de modernisation, un tel manque de reconnaissance de sa contribution au bien-être national, à l'entretien des territoires et à la beauté des paysages, et une telle inflation, enfin, des réglementations et des procédures administratives pesant sur son quotidien?

De son côté l'OMC, organisme poussant à la libéralisation totale des échanges, qui ne reconnaît pas les enjeux spécifiques de l'agriculture, souvent arbitrés en faveur d'intérêts purement financiers. Même chose pour le G20, comme l'a confirmé la déclaration sur la volatilité des prix agricoles rédigée en juin 2011 par les ministres de l'agriculture, qui a pris position pour « une gouvernance internationale du commerce agricole en faveur de marchés agricoles mondiaux ouverts ».

Les gouvernants et les partis au pouvoir depuis 30 ans sont bien forcés de reconnaître ce bilan cruellement négatif, mais demeurent incapables d'envisager la rupture nécessaire.

Tout comme ils nous promettent depuis 30 ans une « autre Europe », ils nous promettent pour après 2012 une « autre PAC ». Pour justifier du passé, ils prétendent que « sans la PAC ce serait encore pire » ou que « l'agriculture française est bénéficiaire nette de la PAC ». Ils oublient que la France est contributrice nette au budget de l'Union européenne à hauteur de plus de 7 milliards par an. Ils oublient également

# Redressement économique et social

## AGRICULTURE

qu'il faut mettre au passif de l'Europe la mise en concurrence sauvage de nos agriculteurs avec les producteurs du monde entier, le productivisme effréné inscrit dans les traités européens et ses conséquences environnementales et humaines, (on notera l'augmentation importante des cancers et des suicides d'agriculteurs) le poids de contraintes administratives complexes et de contrôles tatillons, les ravages de l'euro, monnaie surévaluée qui, combinée à des charges de production trop lourdes (que Bruxelles interdit à l'Etat français de compenser), pèse mortellement sur la compétitivité des exploitations françaises.

Après le démantèlement programmé des quotas laitiers décidé en 2008, le projet de réforme de la PAC prévu par la Commission pour 2013 est encore moins favorable à l'agriculture européenne, spécialement à celle de la France : même si cette dernière obtenait le maintien de l'enveloppe globale de la PAC (ce qui est loin d'être assuré) un redéploiement aura nécessairement lieu au profit des nouveaux Etats-membres.

Malgré le productivisme imposé par la PAC, la balance commerciale agricole européenne est devenue durablement déficitaire en raison notamment des importations massives de blé et de soja, et l'Europe perd des parts de marché au niveau mondial ; cependant, le projet de la Commission fait largement l'impasse sur cette situation et sur le défi que représente l'explosion annoncée de la demande alimentaire mondiale.

La remise en cause globale par la France de la logique européenne actuelle libérera donc d'importantes marges financières pour notre pays : puisqu'il n'est pas possible de trouver dans ce cadre européen un équilibre préservant son intérêt stratégique d'avoir une agriculture forte, la France devra en venir durablement à une politique agricole nationale. L'exemple de pays voisins non membres de l'UE, telles que la Norvège ou la Suisse, montre qu'une politique agricole nationale ambitieuse est parfaitement possible, pour le bien de tous les citoyens.

## ■ Positions

**La France abandonnera la PAC au bénéfice de la PAF (Politique agricole française)** permettant un développement stratégique plus justement réparti entre petites et grosses structures agricoles.

Pour cela, la France adoptera cette politique agricole nationale ambitieuse financée par la réduction de sa contribution globale au budget européen, dans le cadre de la renégociation des traités européens qui sera entreprise dès 2012.

Cette « nationalisation » de la politique agricole dans le cadre d'**une loi de programmation pluri-annuelle mettant en œuvre une vision à long terme** de nos ambitions collectives pour l'agriculture française, aura pour premier objectif la stabilisation des prix des matières premières agricoles, qui donnera aux agriculteurs une visibilité à moyen terme leur permettant de prendre des décisions d'investissement.

Cette politique visera également à promouvoir une **agriculture raisonnée, en équilibre entre les techniques et le respect de la nature**, maîtrisant au mieux les apports chimiques et les innovations ayant fait la preuve de leur innocuité, planifiant l'amélioration des sols et optimisant la gestion des ressources et besoins en eau.

La productivité dynamique peut aller de pair avec une sécurité sanitaire exigeante dont les agriculteurs, premières victimes de l'abus des pesticides, seront les premiers bénéficiaires.

La **réduction de la bureaucratie agricole et la simplification des procédures** et des contrôles permettront de faire des économies budgétaires, ainsi que d'alléger les contraintes administratives déraisonnables pesant sur les agriculteurs.

Nous devons permettre à la collectivité nationale de **reconnaître et de rétribuer la contribution des agriculteurs à la qualité de vie de la communauté nationale**

**Dans le cadre de la préparation de la loi de programmation, sera organisée une Conférence nationale des finances agricoles** qui devra évaluer cette contribution : valeur des services écologiques rendus (en-

# Redressement économique et social

## AGRICULTURE

tretien des paysages, de la biodiversité...), valeur de la sécurité et de l'indépendance alimentaires, montant de la confiscation nationale des gains de productivité des agriculteurs, montant de la rupture d'égalité des agriculteurs devant les charges publiques. Les mesures de compensation comprendront notamment :

- **La création d'une Caisse de compensation et d'amortissement de la dette paysanne** en vertu du principe de rétablissement de l'égalité devant les charges publiques.
- **La création d'un Fonds d'intervention pour la campagne afin de revaloriser les zones rurales en difficulté et de réduire les inégalités entre les territoires, notamment sur le plan des services publics.**
- La création d'un Conservatoire du patrimoine viticole et le refus des plans d'arrachage de vignes demandés par l'Union européenne.
- Un programme d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs [110 millions]
- La revalorisation des retraites agricoles, spécialement pour le conjoint survivant. La retraite agricole minimum sera fixée à 85% du SMIC.
- L'agriculture française bénéficiera d'une **loi Achetons français** qui obligera les administrations d'Etat et les administrations des collectivités territoriales, ainsi que les cantines et restaurants d'entreprise, à se fournir prioritairement en denrées alimentaires produites en France
- L'excellence de **la recherche agronomique française doit être renforcée** et remise au service des agriculteurs (amélioration des sols) et des consommateurs.
- Le droit des agriculteurs à ressemer leur propre récolte et à en disposer doit être sanctuarisé.
- Les mesures favorisant un partage de la valeur ajoutée plus favorable aux producteurs seront considérablement renforcées, notamment par la régulation et la simplification des circuits de distribution et la régionalisation des achats publics (au moyen d'une modification du Code des marchés publics), ainsi que par la promotion des systèmes coopératifs entre producteurs
- Une **lutte renforcée contre les ententes entre centrales d'achat et les abus de position dominante de la grande distribution** sera menée, grâce à un renforcement des moyens de l'Autorité de la Concurrence à laquelle la loi fixera en outre une mission plus ambitieuse et l'adoption – enfin – d'une loi sur les recours collectifs.

Toute tentation des institutions européennes d'accepter dans le cadre de l'OMC de nouvelles réductions des tarifs douaniers, du soutien interne, des subventions à l'exportation ou de la protection des indications géographiques rencontrera d'emblée l'opposition de la France. La spécificité de l'agriculture doit être reconnue au sein de l'OMC... ou alors l'agriculture européenne (ou, à défaut, française) doit sortir du champ de l'OMC.

- Pour garantir la sécurité alimentaire, les importations en Europe doivent être soumises aux **mêmes contraintes phytosanitaires** que celles imposées à nos paysans producteurs. Cette exigence sera imposée par l'intermédiaire des droits de douanes.
- Le patriotisme agricole sera la règle, dans le but de garantir l'intérêt stratégique vital que constitue l'indépendance alimentaire de la France. Les importations doivent se limiter aux produits pour lesquels notre pays n'est pas auto suffisant.
- Un **mécanisme de soutien interne doit être rétabli pour garantir aux agriculteurs des prix minimums et stables.**
- L'emprise de la finance sur le marché des matières premières agricoles doit être limitée notamment par la restriction des opérations purement spéculatives, la **lutte contre la manipulation des marchés** et la mise en œuvre de moyens publics de régulation des prix (stocks d'intervention).

# Redressement économique et social

## AGRICULTURE

### ■ PÊCHE ET CONCHYLICULTURE

Gérée à l'échelon européen, la pêche professionnelle française subit la multiplication de directives qui ont pour principal objectif la diminution accélérée de la flotte. L'absence de perspectives et la gestion aléatoire des ministères successifs découragent l'initiative et l'investissement. L'empilement de normes inadaptées et le vieillissement de la flotte augmentent les risques d'accident dans une profession qui reste l'une des plus dangereuses. La situation des matelots de la grande pêche est alarmante : conditions de travail extrêmes, salaires bas et précarité sont autant de tabous que les autorités politiques et professionnelles se refusent à aborder.

La réforme actuelle de la Politique commune de la pêche menace directement la survie de la flotte artisanale française. L'instauration de quotas cessibles (QIT pour Quotas Individuels Transférables) mènera inéluctablement à l'accaparement des ressources halieutiques par une poignée de multinationales. Notre littoral, nos ressources naturelles et l'avenir d'une centaine de ports et de dizaines de milliers d'emplois appartiennent à tous les Français et n'ont pas à être privatisés au profit d'intérêts purement commerciaux. Cette libéralisation est imposée par la Commission Européenne au nom de la préservation des ressources. Un argument des plus contestables quand on sait que cette nouvelle Politique commune de la pêche devrait aboutir au démantèlement de la moitié de la flotte artisanale actuelle et à la disparition d'une partie des savoirs faire les plus respectueux de l'environnement, tant du point de vue du bilan carbone que de la gestion des fameuses ressources. Cette réduction draconienne et injustifiée de la flotte artisanale côtière aura un coût social très lourd en privant des milliers de marins et de mareyeurs de leurs emplois. Des emplois que quelques gros armateurs concentrés dans moins de dix ports seront bien incapables de fournir de leur côté.

Nous sommes persuadés que la pêche professionnelle est vitale à l'équilibre de notre littoral. Une gestion responsable des ressources halieutiques est tout à fait compatible avec la préservation de notre flotte de pêche. Ce défi ne peut être relevé qu'en encourageant l'initiative, la modernisation des navires et l'amélioration des techniques de capture, et non en envoyant à la casse des centaines d'unités pour concentrer le secteur aux mains des multinationales de l'agroalimentaire et de la distribution. En conséquence, nous rejetons en bloc l'intégralité de la Politique commune de la pêche telle qu'actuellement négociée. Le système des quotas en vigueur, adossé à une conception libérale du partage des ressources, ne permet pas un suivi adéquat des stocks disponibles car il est appliqué à des zones trop vastes et manque totalement de souplesse. Nous entendons lui substituer un système basé sur la saisonnalité et la sélection des modes de captures, plus simple à mettre en œuvre, à faire évoluer et, surtout, moins contraignant pour les marins pêcheurs. Nous souhaitons gérer intégralement à l'échelon national notre Zone économique exclusive (ZEE) et revenir à des accords bilatéraux quant au partage des autres zones de pêche, situées hors de notre ZEE, sur lesquelles les équipages français sont traditionnellement présents.

La conchyliculture est une autre activité traditionnelle de nos côtes. Ce secteur subit depuis plusieurs années des difficultés principalement liées à des problèmes sanitaires (surmortalité des huîtres, pollution des eaux et prolifération des algues vertes). Il est urgent de mettre en place un plan d'aide direct aux producteurs efficace, sous peine de voir disparaître un tiers des producteurs dans les années à venir.

# Redressement économique et social

## DETTE

*Le poids de la dette publique en France est devenu insupportable, fruit de trois décennies de dérives, de la crise financière et européenne ouverte en 2008, d'une dépendance inadmissible vis-à-vis des marchés financiers et d'une gestion calamiteuse des finances publiques dans les cinq dernières années. Sous la pression grandissante des marchés et des agences de notation, c'est la souveraineté de la France qui est menacée. En 2012, la maîtrise de notre dette est un impératif national urgent, qui rend nécessaire une rupture avec les politiques passées d'irresponsabilité.*

### ■ Analyse

- La dette publique de la France avoisinera fin 2011 1700 milliards d'euros soit 85% de la richesse nationale produite chaque année. Fin 2010, elle représentait 59000€ par ménage. Fin 2012, elle devrait approcher 1800 milliards d'euros.
- Le quinquennat de Nicolas Sarkozy marquera un record historique pour l'accroissement de l'endettement public. Fin 2006, la dette atteignait déjà 1150 milliards d'euros, soit 64% du PIB. En cinq ans, la dette a donc été accrue de plus de 500 milliards d'euros soit +47%. Le Président sortant restera comme « le Président de la dette ». La crise explique bien entendu une partie de cette dérive sans précédent, mais elle est loin de tout expliquer. La Cour des Comptes a souligné la mauvaise gestion des deniers publics par Nicolas Sarkozy : le déficit structurel (5% du PIB en 2010), non lié à la crise, représente deux tiers du déficit actuel et provient directement de la politique irresponsable menée en 2007 et 2008 qui a baissé les recettes de l'Etat sans baisser significativement ses mauvaises dépenses et qui a laissé les collectivités territoriales dépenser toujours plus.
- L'endettement de la France est un péril national. Sans changement de cap vigoureux et sans efforts dans la durée, la dette publique atteindra mécaniquement 110% du PIB en 2020 soit le niveau actuel de la dette des pays en crise comme l'Italie. La France est dans une situation de grande vulnérabilité vis à vis de ses créanciers. Les institutions financières françaises ont délaissé le placement de l'épargne des Français vers la dette de l'Etat. En 2011, la part de notre dette détenue par des étrangers atteint 67%, ce qui rend la France particulièrement vulnérable à une crise de la dette externe.
- La reprise en main des finances du pays passe par une politique responsable de la dépense publique : réduction de la mauvaise dépense, préservation de la bonne dépense utile et efficace. Nicolas Sarkozy s'est attaqué aveuglement à la bonne dépense publique par une politique comptable à courte vue (école, sécurité, justice, défense, santé) alors qu'il faut au contraire la protéger en priorité parce qu'elle assure le bien-être des Français, notre prospérité et notre avenir. En revanche, la mauvaise dépense publique devra enfin être combattue sans faiblesse.
- Pour recouvrer sa souveraineté financière, la France doit cesser d'être dépendante des banques internationales et des marchés financiers pour son financement. Depuis une loi de 1973, confirmée par les Traités européens depuis Maastricht, notre pays n'a plus la possibilité d'emprunter directement à taux très bas à la Banque de France comme cela se pratique dans de nombreux pays du monde dont les Etats-Unis et le Royaume-Uni (dans ce dernier pays, la Banque d'Angleterre détient 25% de la dette publique). Fruit d'une idéologie périmée, cette interdiction du financement monétaire de la dette renchérit la charge d'intérêts de la dette et place l'Etat dans la dépendance exclusive de ses créanciers privés, de surcroît largement étrangers.
- Pour reconquérir l'épargne nationale, l'Etat doit inciter fortement les institutions financières à allouer en priorité l'épargne à long terme des Français à la dette publique. La détention domestique de la dette constitue une protection très efficace contre une crise brutale de la dette, comme le montre le cas du Japon (92% de la dette est détenue par les épargnants domestiques). La France jouit d'un fort taux d'épargne (16% du revenu disponible brut des ménages soit plus de 200 milliards d'euros par an) qui doit être mobilisé en soutien de notre indépendance nationale.

# Redressement économique et social

---

## DETTE

● La refondation de notre croissance, condition indispensable à un désendettement dans la durée, reposera sur la politique volontariste de souveraineté monétaire retrouvée, de réindustrialisation et de protection aux frontières qui sera mise en œuvre.

### ■ Positions

● La maîtrise dans la durée de l'endettement public sera inscrite dans une loi cadre qui instaurera à terme l'obligation d'un déficit structurel égal à zéro afin qu'aucune mesure budgétaire ne soit gagée par la croissance.

● Le monopole des marchés financiers et des banques en ce qui concerne le financement de nos emprunts sera supprimé et la possibilité pour la Banque de France de détenir des titres de la dette publique sera rétablie.

● Un plan d'action volontariste sera mis en œuvre pour identifier et réduire drastiquement les dépenses inutiles et néfastes pour le pays : fraude sociale et fiscale, niches fiscales inefficaces (comme la niche dite « Copé » au bénéfice des grands groupes), coûts de la décentralisation, poids de l'immigration incontrôlée sur les budgets sociaux.

● Une réforme fiscale de grande ampleur sera mise en œuvre dans les premiers mois du quinquennat et restaurera l'égalité des Français devant l'impôt et une répartition juste des efforts nécessaires au redressement entre petites et grandes entreprises.

● L'allocation privilégiée de l'épargne des Français à la dette publique sera encouragée par des mesures fiscales et réglementaires et la Banque de France prendra des mesures similaires en direction des banques et des assurances.

# Redressement économique et social

## EMPLOI, ARTISANAT ET COMMERCE

### Commerce et Artisanat : une économie à visage humain

*Dans le cadre de la politique de restauration de l'emploi et du pouvoir d'achat, il convient de donner, aux côtés des PME, une priorité absolue au développement des artisans et des commerçants qui sont créateurs nets d'emplois alors que les grandes sociétés et la grande distribution non seulement n'en créent guère, mais les délocalisent ou les détruisent.*

*La valorisation de l'artisanat et du commerce ne vise pas que des objectifs économiques. C'est aussi un moyen de reconnaître l'importance sociale considérable de cette activité. D'abord parce qu'elle place l'homme, sa créativité, son amour du travail bien fait, le principe de la transmission du savoir-faire ou du patrimoine personnel au cœur de l'activité économique. Ensuite parce qu'elle contribue à la perpétuation de traditions qui sont intimement liées à l'histoire des villes et des campagnes françaises, véritables symboles de l'art de vivre français et du raffinement de notre civilisation. Enfin parce que l'artisanat et le commerce sont des vecteurs irremplaçables de lien social, notamment dans les zones rurales, et sont indispensables aux conditions de vie des personnes âgées notamment.*

### ■ Analyse

Les artisans et commerçants sont environ 1,3 million et génèrent environ 20% du PIB. On estime qu'ils représentent environ 3,1 millions d'emplois. En sept ans, l'artisanat a créé 430 000 emplois salariés, soit 25% du total des emplois créés en France durant la même période. Environ 200 000 apprentis sont formés aux métiers de l'artisanat chaque année, et 80% d'entre eux ont un emploi à l'issue de leur formation. La plupart des branches de l'artisanat possèdent encore un potentiel d'embauche extrêmement important, évalué à plus de 150 000 emplois. Si chacune des TPE embauchait un salarié le problème du chômage serait pratiquement résolu. Mais la création d'emploi est entravée en raison de causes conjoncturelles et structurelles qui s'aggravent depuis 2007. Le déploiement de l'idéologie néo-libérale et mondialiste, et sa conséquence la crise financière, l'imposition de l'euro, ont eu des effets désastreux, et qui pèsent chaque jour davantage sur les TPE, comme pour les autres acteurs économiques de plus grande taille.

Par exemple, la hausse des coûts et notamment des prix fournisseurs est en tête des principales difficultés rencontrées par les PME depuis septembre 2010. En effet, les dirigeants ont dû déjà réduire leur marge tout au long de l'année 2010 afin de ne pas licencier : il leur sera difficile de les abaisser davantage, celles-ci étant les plus faibles enregistrées depuis 10 ans.

A l'instar des PME, les artisans et commerçants subissent par ailleurs une complexité administrative, sociale et fiscale inimaginable. Le chiffre de 10 000 obligations différentes avait été recensé en son temps par Eric Woerth, sans qu'aucune action ne soit mise en place pour régler ce problème. Une TPE de moins de 5 salariés doit en moyenne chaque année établir 38 déclarations, échanger avec 8 organismes différents et réaliser 30 actes de paiement.

Malgré les efforts d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise des différents réseaux d'aide et de soutien (Chambres de commerce, associations, etc.), la France continue de souffrir de mauvaises performances en la matière que la création du statut d'auto-entrepreneur ne fait que masquer. Ainsi, en 2011, plus de la moitié des créations d'entreprises recensées par l'INSEE sont en réalité des auto-entreprises qui relèvent bien souvent de créations fictives d'entreprises sans viabilité. Même en intégrant les auto-entreprises, l'INSEE révèle ainsi que sur les douze derniers mois, le nombre de créations d'entreprises a baissé de 12%. Les taux d'échec à 3 ou 5 ans restent par ailleurs très élevés, ce qui signifie que la viabilité à long terme des entreprises nouvellement créées et leur concours à l'emploi continuent d'être très insatisfaisants.

# Redressement économique et social

## EMPLOI, ARTISANAT ET COMMERCE

### ■ Positions

#### Le bénéfice des mesures générales

L'artisanat et le commerce bénéficieront en premier lieu des mesures de redressement de l'économie. En particulier, la politique menée en faveur du pouvoir d'achat et de l'emploi aura un impact favorable sur le recours des Français aux artisans et aux commerçants.

Les TPE bénéficieront de nombre des mesures prises en faveur des entreprises de plus grande taille dans le cadre de la politique « les PME/PMI d'abord ». Soumises à des problématiques assez proches, les TPE profiteront notamment :

- de la Grande Réforme de Simplification (simplification des normes, dématérialisation, carte d'identité numérique, simplification du bulletin de salaire) qui s'appliquera à toutes les entreprises,
- des mesures prises en faveur du financement des entreprises,
- de la **loi Achetons français qui favorisera toutes les productions françaises, y compris au niveau très local** (fournitures des collectivités en prestations de service et biens de consommation courante).

#### Amélioration de la position concurrentielle des petites entreprises face à la grande distribution

Une véritable politique de valorisation culturelle de l'artisanat sera menée en France. Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat seront invitées à faire découvrir aux élèves, collégiens et lycéens les vertus de l'artisanat, sa contribution à l'économie nationale, l'intérêt et la diversité de métiers trop méconnus. Une véritable ouverture de l'école aux métiers de l'artisanat est en effet indispensable, tant pour renforcer l'image du secteur que pour susciter des vocations.

Une action sera engagée par l'Etat au niveau des centrales d'achat pour **rétablir un équilibre entre le commerce indépendant et la grande distribution**. Les liens d'exclusivité entre centrales d'achat et grands distributeurs seront interdits. Des sanctions pénales effectives en matière d'ententes seront prévues. Les actions de groupe seront autorisées.

La priorité sera donnée dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et de la ruralité au maintien et au **développement du petit commerce en zones rurales**. Les communes se verront incitées à mettre en place des dispositifs d'aide à l'installation de cafés et de commerces d'alimentation.

### Apprentissage

Parce qu'il est le meilleur outil de formation et un puissant vecteur d'insertion dans l'artisanat, **l'apprentissage sera valorisé** dans le cadre de la réforme de l'enseignement professionnel que nous engagerons. L'objectif sera de passer à la fin du quinquennat à **environ 700 000** d'apprentis contre 500 000 aujourd'hui (en Allemagne, on compte 1,5 millions d'apprentis). La suppression du collège unique et la valorisation des filières professionnelles participeront de cet effort : l'orientation vers les filières professionnelles sera en effet accrue. Dans le cadre de cet enseignement professionnel, on veillera à une formation de qualité sur les savoirs de base (lecture, écriture, calcul) dans la mesure où l'illettrisme des apprentis est un phénomène croissant qui inquiète les artisans en accueillant.

L'Etat invitera les régions à renforcer leurs efforts financiers en faveur de l'apprentissage.

**L'abaissement à 14 ans de l'âge plancher pour pouvoir bénéficier d'un contrat d'apprentissage sera décidé.**

# Redressement économique et social

---

## EMPLOI, ARTISANAT ET COMMERCE

### Le soutien à la création d'entreprise

L'esprit d'entreprise fera l'objet d'une place plus importante dans les programmes scolaires des collégiens et lycéens. Dans le cadre des cours de géographie au collège et des cours de sciences économiques et sociales au lycée, on insistera sur la contribution des petites entreprises à la vitalité économique du pays et l'on valorisera l'esprit d'entreprise. Comme indiqué ci-dessus, l'artisanat devra faire l'objet de présentations de métiers directement par les professionnels du secteur.

Le financement des petites entreprises sera amélioré :

Des incitations fiscales seront développées au profit des particuliers de manière à multiplier le nombre de « business angels » (bien moins nombreux que dans les pays anglo-saxons) et leur capacité d'investissement individuel (pertes éventuelles dues à des participations infructueuses dans des entreprises nouvelles partiellement défalquées de la base imposable de l'IRPP).

Le nombre de fonds d'amorçage et de post-crédation, spécialement pour les entreprises innovantes, sera accru, notamment en obligeant les compagnies d'assurance à investir dans des fonds spécialisés.

# Redressement économique et social

## EMPLOI, RÉINDUSTRIALISATION ET PME/PMI

### La ré-industrialisation de la France, condition de l'emploi

*La France n'est pas condamnée à la fatalité du chômage de masse et de la précarité de l'emploi. Elle peut y échapper en tournant le dos aux politiques d'abandon de notre industrie et de nos PME/PMI menées depuis des décennies par l'UMP et le PS sous l'égide de l'Union européenne. Pour empêcher les délocalisations et permettre un véritable développement du tissu national d'entreprises, il faut une action stratégique volontariste d'un l'Etat fort aux marges d'action retrouvées, capable de réarmer la France dans la mondialisation. L'emploi dépend d'abord de la vitalité de nos petites et moyennes entreprises. Les PME et les PMI (en voie de disparition), fer de lance de l'activité économique et de l'emploi, méritent un traitement plus favorable qui mette l'entreprise, l'entrepreneur et le salarié au cœur de la vie économique du pays.*

### ■ Analyse

#### ● Un chômage devenu endémique

L'échec de Nicolas Sarkozy dans la lutte contre le chômage, la défense de notre industrie et de nos PME/PMI est complet. Depuis 2007, le chômage s'est accru de 25% en passant de 2,4 millions à presque 3 millions de chômeurs (de 8% à 9,5%) en dépit d'une hausse sensible des départs à la retraite. Le chômage touche une génération perdue de 440 000 jeunes de moins de 25 ans et 570 000 personnes de plus de 50 ans. Le chômage de longue durée touche 1,6 millions de personnes.

#### ● Le chômage comme frein au développement économique et social

Le chômage de masse qui frappe la France depuis maintenant plus de 30 ans a des conséquences désastreuses qui débordent largement le champ économique : il alimente le sentiment de déclassement minant les catégories populaires et les classes moyennes, il est un puissant facteur de désintégration sociale et d'amenuisement de la valeur travail, il influe négativement sur l'esprit entrepreneurial, et il nourrit également les tensions au sein de la société, contribuant ainsi au développement de l'insécurité.

#### ● La cherté et l'inutilité des politiques d'accompagnement social de l'emploi

Les politiques d'accompagnement social du marché de l'emploi (emplois aidés, ou autres emplois jeunes) ne sont d'aucune utilité si cette ambition majeure n'est pas posée. Il s'agit soit de créer des effets d'aubaines pour des entreprises qui n'hésitent pas à profiter d'allègements fiscaux ou sociaux sans réellement créer d'emplois, soit de créer massivement de nouveaux emplois publics alors que nous n'avons pas les moyens de les financer.

#### ● La désindustrialisation de l'économie française

Notre industrie, soumise à l'euro fort et à une concurrence européenne et mondiale totalement incontrôlée vit un véritable effondrement : 2 millions d'emplois perdus depuis 30 ans, 400 000 emplois perdus rien que depuis 2007, explosion des délocalisations. Les produits manufacturés dans des pays à bas coûts salariaux ont imposé à nos industriels une concurrence totalement déloyale. La sidérurgie, le textile ainsi que les industries mécaniques sont aujourd'hui sinistrées. Et les délocalisations menacent désormais gravement certains secteurs tertiaires. Le déficit du commerce extérieur traduit la très grave perte de compétitivité de notre tissu industriel (75 milliards d'euros en 2011), notre part de marché dans le commerce international ne cessant de se contracter (3,8% en 2010 contre 6% au début des années 2000). Tous les indicateurs sont au rouge.

# Redressement économique et social

## EMPLOI, RÉINDUSTRIALISATION ET PME/PMI

### ● L'abandon de nos PME/PMI

Notre tissu de PME-PMI ne cesse de s'affaiblir, masqué par le succès des très grandes entreprises du CAC 40 qui, ivres d'expansion mondiale, n'emploient ni n'investissent plus sur notre territoire. Le nombre élevé de créations de petites entreprises mis en avant par le gouvernement ne traduit, pour l'essentiel, qu'un chômage déguisé sous forme d'auto-entrepreneurs et n'est en rien le gage du développement d'un tissu de PME/PMI solide et durable.

● La complexité administrative, fiscale et sociale de l'univers dans lequel évoluent nos PME/PMI atteint des records. Elle fait de la France un des pays au monde les plus compliqués pour entreprendre. Il devient impossible pour les entrepreneurs de connaître toutes les obligations auxquelles sont soumises leurs entreprises et de garantir qu'elles y répondent.

● Alors que les PME/PMI sont le moteur de l'économie et de la création d'emploi, elles ont la fiscalité la plus lourde avec un impôt sur les sociétés payé moyen de 22% pour contre 8% pour les grands groupes. Cette injustice fiscale est encore plus criante lorsque l'on considère les très grands groupes cotés en bourse dont les implantations et activités internationales permettent d'importantes défiscalisations. L'imposition, en plus d'être injuste s'avère très lourde : une étude récente de PriceWaterhouse Coopers révèle qu'en France les prélèvements absorbent 65,8 % du bénéfice total d'une PME/PMI type, soit une société de 60 salariés ayant une activité de fabrication et de distribution, contre 50% en Allemagne.

● Pour financer ses cycles d'exploitation, l'entreprise dispose de trois leviers principaux (les concours bancaires, le crédit inter entreprise et les délais de paiement). Les études statistiques montrent que plus d'une entreprise sur deux qui déclare un état de cessation des paiements ne le fait pas pour des problèmes de rentabilité mais à cause de problèmes de trésorerie. Depuis quelques années ces trois leviers ont tendance à se gripper avec une forte accélération du fait de la crise (credit crunch). Les difficultés des entreprises à accéder au financement sont réelles : 74 % des dirigeants de PME/PMI déclarent avoir été confrontés à au moins un obstacle dans leur accès au financement. Selon 48 % d'entre eux les banques acceptent d'accorder un prêt avec des frais plus élevés ou à des montants plus faibles que souhaités.

● Alors qu'elles représentent plus de 95% des entreprises, les PME/PMI ne remportent que 30% des montants des marchés publics. Cette piètre performance et ce décalage sont dus à d'importantes barrières d'entrées principalement administratives, réglementaires et enfin, découlant des deux premières, psychologiques, mais aussi au refus imposé par l'Union européenne avec la complicité du gouvernement de réserver l'accès des marchés publics aux PME/PMI français.

## ■ Positions

### 1. L'emploi, priorité absolue

L'emploi, parce qu'il est le premier garant du pouvoir d'achat des Français, sera la priorité absolue du quinquennat. L'objectif essentiel est de parvenir à lutter contre le fléau du chômage des jeunes et de celui des seniors. La lutte contre le chômage se fera selon deux grands axes : la réindustrialisation de notre pays, et le soutien aux PME, qui sont les premiers créateurs d'emplois en France. Le renforcement du dynamisme du marché du travail contribuera également à la lutte contre le chômage.

### 2. La réindustrialisation du pays

La réindustrialisation sera l'axe premier de notre politique car seule une industrie prospère est le gage de gains de productivité élevés, d'une économie dynamique et innovante, de la création d'un tissu dense de PME/PMI sur tout le territoire et d'emplois qualifiés permettant de remettre en marche l'ascenseur social. L'utopie mortelle d'un pays sans usine doit être abandonnée alors même que l'industrie fait vivre aussi, en grande partie, le secteur tertiaire.

# Redressement économique et social

## EMPLOI, RÉINDUSTRIALISATION ET PME/PMI

3. La réindustrialisation passe par un réarmement face à une mondialisation débridée qui met nos industries en concurrence déloyale avec le monde entier et un fonctionnement de la zone euro qui nous soumet à la politique d'hyper-compétitivité de l'Allemagne. A cette fin, la France remettra en cause l'ensemble des contraintes absurdes imposées par l'Union européenne et qui interdisent, au nom d'une politique de la concurrence dévoyée, toute politique industrielle réelle.

- En particulier, une renégociation des traités européens mettra fin au dogme de « la concurrence libre et non faussée », qui promeut en réalité la loi de la jungle.
- Une Planification Stratégique de la Réindustrialisation directement rattachée au Premier ministre associant établissements universitaires et grandes écoles, filières industrielles et représentants de l'Etat organisera la réindustrialisation de la France.
- Cette politique se fera parallèlement à la mise en place de protections intelligentes aux frontières face à la concurrence internationale déloyale (droits de douane ciblés et quotas d'importation), c'est-à-dire vis-à-vis des pays qui nous concurrencent de façon déloyale (par exemple la Chine ou certains pays d'Europe de l'Est, mais non les pays de niveau économique, social et environnemental comparable comme l'Allemagne ou les Etats-Unis).
- La restauration de notre liberté monétaire nous redonnera des marges d'ajustement pour favoriser la compétitivité de notre industrie.

### 4. « Les PME/PMI d'abord »

L'autre volet de la lutte pour l'emploi sera un soutien massif aux PME/PMI et l'arrêt du soutien exclusif de l'Etat aux très grandes entreprises. Cette politique « les PME/PMI d'abord » se traduira par une priorisation claire dans l'ensemble des champs d'intervention de l'Etat et des collectivités locales parce que ce sont ces entreprises qui représentent aujourd'hui le plus grand vivier d'emplois en France.

● Création d'un grand ministère de l'Economie, de l'Entreprise et du Travail Cette appellation est symbolique. Le terme « entreprise » doit ici être repris dans sa définition littérale : ce que l'on entreprend, la mise en œuvre d'un projet. Il remet l'homme au cœur du système économique. Afin que l'ordre et la cohérence président à la multitude d'administrations et d'organismes qui dépendent de ministères et d'autorités de tutelles différentes, on regroupera au sein d'un même ministère tous les services ayant autorité sur les forces contributives de la nation. Partant, il sera bien plus simple d'établir un modèle normatif homogène qui permette à l'Etat d'avoir une gestion saine et des mesures efficaces.

● La Grande Réforme de la Simplification pour les Entreprises

L'Etat stratège que nous voulons restaurer aura pour mission principale d'être le partenaire des PME/PMI et de faciliter de manière réelle leurs démarches afin de ne pas faire peser sur elles des charges indirectes et des freins supplémentaires. Sous l'autorité du ministre de l'Economie, de l'Entreprise et du Travail nous lancerons la Grande Réforme de la Simplification (GRS) dont les grandes étapes seront les suivantes :

- L'homogénéisation normative : lister de façon exhaustive, en s'appuyant notamment sur les travaux existants, l'intégralité des normes, indices, codifications, appellations, méthodes de calculs, nomenclatures, etc. Il s'agira d'homogénéiser, réduire et regrouper ces normes en établissant les tables de correspondances entre administrations et la refonte du système statistique.
- Assurer la centralisation des données, le dialogue entre administrations et la dématérialisation. En s'appuyant sur des normes communes il s'agira de créer une base de données centrale où les administrations pourront consulter et exploiter les données des entreprises.
- Accentuer le processus de dématérialisation en créant un site unique pour toutes les démarches administratives, statutaires, sociales et fiscales des entreprises. Cette plateforme unique sera sécurisée et accessible avec la carte d'identité numérique de l'entreprise (cf ci-dessous). Ce site permettra aux entreprises de procéder à toutes leurs démarches (déclarations, télépaiement, attestations, réclamations...).

# Redressement économique et social

## EMPLOI, RÉINDUSTRIALISATION ET PME/PMI

- Créer la carte d'identité numérique de l'entreprise, dotée d'un certificat numérique sécurisé unique et attaché à l'entreprise durant toute sa vie. C'est cette signature numérique unique qui permettra d'effectuer l'intégralité de ses démarches en ligne.
- Simplifier le bulletin de salaire
- L'impôt sur les sociétés sera réformé pour encourager le réinvestissement prioritaire des bénéfices en France et mettre fin à la sous-imposition massive des grands groupes
- Il faudra faciliter le financement des entreprises.
  - Nous entamerons avec les banques des négociations afin qu'elles fassent leur métier et jouent leur rôle dans la vie économique du pays. D'une manière plus générale, il s'agira de mettre en place une politique volontariste et ferme vis-à-vis des banques en renforçant le dispositif de médiateur du Crédit.
  - Une véritable banque publique de financement des PME/PMI sera créée pour démultiplier l'action d'OSEO.
  - Le crédit impôt recherche visera en priorité les PME/PMI innovantes et cessera de constituer une subvention non-justifiée aux très grands groupes qui délocalisent. Il sera conditionné au maintien intégral des centres de recherche et de développement en France.
  - Sera créée au sein du ministère de l'Economie, de l'Entreprise et du Travail une cellule délais de paiement chargée de collecter les réclamations des PME/PMI dont les clients ne respectent pas les termes de la loi de modernisation de l'économie de 2008.
- L'accès aux marchés publics des PME/PMI sera simplifié via la centralisation sur un site unique de toutes les commandes publiques et une loi qui donnera priorité aux PME/PMI dans l'attribution des marchés publics de l'Etat et des collectivités locales (équivalent du Small Business Act américain), après renégociation des traités européens qui les empêchent actuellement.
- Une loi Achetons français votée sur le modèle des lois Buy American ou Buy Brazilian incitera les administrations d'Etat et les collectivités territoriales à acheter prioritairement des produits français (dans le domaine de l'artisanat, de l'industrie et de l'agriculture).

### 5. Une gestion dynamique du marché du travail, favorable à l'emploi des Français

- Afin de ne pas perturber à nouveau grandement le fonctionnement du marché du travail et des conditions d'emploi des salariés dans les entreprises françaises, les lois sur le temps de travail hebdomadaire de 35 heures ne seront pas revues, en revanche la renégociation sera autorisée à la condition qu'elle s'accompagne d'une augmentation proportionnelle du salaire.
- L'Etat stratégique reprendra en main la politique de formation professionnelle et instaurera un véritable service public de la formation tout au long de l'existence (chèque formation).
- Le fonctionnement de Pôle Emploi sera revu et fera l'objet d'un audit en collaboration avec les représentants des demandeurs d'emploi.
- Le non respect par un demandeur d'emploi des obligations imposées par Pôle Emploi (obligation de recherche, d'acceptation d'un emploi dans les conditions qui seront définies) sera plus sérieusement vérifié.
- L'emploi des jeunes et des seniors, catégories touchées par des niveaux de chômage particulièrement élevés, sera favorisé dans le cadre de la stratégie de réindustrialisation de la France. Ainsi, les entreprises participant à la reconstruction des filières industrielles, se verront inciter à utiliser les compétences des jeunes issus des filières professionnelles et des seniors injustement exclus prématurément du marché du travail (ingénieurs, ouvriers qualifiés notamment). Afin de montrer l'exemple, l'Etat et les collectivités locales valoriseront l'expérience des seniors et s'engageront, dans la limite qu'impose la prise en compte du critère de la compétence, à réserver une embauche sur trois dans la fonction publique aux personnes de plus de 45 ans issus du secteur privé.

# Redressement économique et social

---

## EMPLOI, RÉINDUSTRIALISATION ET PME/PMI

- Parce qu'il constitue une concurrence déloyale au marché légal du travail, l'emploi de travailleurs clandestins sera très sévèrement sanctionné. L'employeur sera passible de sanctions pénales et de la fermeture administrative de son établissement.
- Plus généralement, les entreprises se verront inciter à prioriser l'emploi, à compétences égales, des personnes ayant la nationalité française. Afin d'inciter les entreprises à respecter cette pratique de priorité nationale, une loi contraindra Pôle Emploi à proposer, toujours à compétences égales, les emplois disponibles aux demandeurs d'emploi français. Les administrations respecteront également ce principe, et la liste des emplois dits « de souveraineté » sera élargie, notamment dans les secteurs régaliens où les professions seront réservées aux personnes ayant la nationalité française.
- Une grande réforme des syndicats sera mise en œuvre avec comme objectif principal d'assurer une meilleure représentation des salariés. Le monopole de représentativité institué après la Libération sera supprimé, et les modalités d'élections des représentants des salariés seront revues. Des syndicats plus représentatifs travailleront mieux à la réelle défense des intérêts des salariés : ils seront en effet plus à même d'entrer dans des logiques de concertation constructives et moins tentés de recourir à un rapport de forces (grève, manifestation) pour pallier leur manque de légitimité.

# Redressement économique et social

EURO

*Dix années après son instauration dans la vie quotidienne des Français, l'Euro, comme monnaie unique, se révèle être un échec total malgré l'aveuglement des tenants de l'Europe de Bruxelles et de Francfort qui refusent d'admettre l'évidence. En effet, l'Euro va disparaître car le coût de son maintien devient tous les jours plus insupportable pour les nations pour lesquelles il est totalement inadapté. L'euro est depuis son origine une aberration économique dénoncée par de nombreux économistes. Les rafistolages et plans de renflouement successifs pour sauver l'euro ne permettront pas de résoudre la crise. C'est donc un plan de déconstruction ordonnée de l'euro qu'il faut maintenant initier.*

## ■ Analyse

- La monnaie unique est devenue le symbole d'une politique européenne fédéraliste d'un jusqu'au-boutisme absurde d'élites financières prêtes à sacrifier le peuple sur l'autel de leurs intérêts. La monnaie doit être remise à sa place, en redevenant un instrument économique au service de la croissance et de l'emploi. Fétichiser la monnaie comme le font les partisans acharnés de l'euro a été à l'origine de nombreuses catastrophes économiques (Argentine, France en 1993, crise des années 1930).
- L'euro était condamné dès son lancement. Le Prix Nobel américain Milton Friedman avait par exemple prédit dès le départ l'échec de l'euro, la crise qui s'en suivrait, et démontré les vertus indépassables de la liberté monétaire. Une politique monétaire unique calée sur le modèle allemand de monnaie surévaluée ne pouvait permettre une conduite efficace des politiques économiques au niveau d'Etats membres aux structures économiques très différentes.
- Aujourd'hui, le bilan de l'euro est désastreux. Les promesses de prospérité, de croissance et d'emploi n'ont pas été tenues. Depuis la création de la monnaie unique, la zone euro est la région du monde qui connaît la croissance la plus faible. Le taux de change de l'euro est beaucoup trop élevé pour la France, accélérant les délocalisations et la désindustrialisation de notre pays qui subit également depuis 10 ans la politique salariale non-coopérative de l'Allemagne.
- L'euro n'a en rien protégé l'Europe de la première grande crise de 2008. C'est aussi la zone euro qui, la première, est entrée en récession, avant les Etats-Unis, et c'est elle qui en sort le plus lentement. Enfin, elle connaît la récession la plus brutale (-4% en 2009, contre -2,7% aux Etats-Unis).
- Aujourd'hui, la crise finale de l'euro a largement commencé. Elle a provoqué la quasi ruine de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, et menace sérieusement l'Italie, l'Espagne et la Belgique. Le refus de l'ajustement monétaire condamne les peuples à subir des plans d'austérité qui ne font qu'aggraver la crise. C'est un piège mortel pour la France qui commence à son tour à entrer dans le cycle austérité-récession.
- Les Français peuvent maintenant mesurer le coût réel de l'euro. Au-delà d'une spectaculaire envolée des prix, le constat est le suivant : d'un côté l'austérité, d'un autre la multiplication de plans de renflouement pour les pays victimes de l'euro (159 milliards de garanties votées sans débat en septembre par le Parlement). S'il faut demain renflouer l'Italie et l'Espagne, aucun pays européen n'aura la capacité de payer et même les pays européens économiquement les plus solides, risqueront de couler. Il faut mettre un terme à cette logique absurde.

## ■ Positions

1. Il convient à présent de refuser d'engager des politiques d'austérité sans issue au nom de la préservation d'une monnaie qui étouffe l'Europe. Ces plans successifs d'austérité frappent toujours les mêmes : classes populaires et moyennes, retraités, fonctionnaires, PME/PMI. La France doit donc mettre son veto aux inutiles et ruineux plans de renflouement des pays victimes de l'euro. L'argent des Français doit rester en France.

# Redressement économique et social

EURO

2. La France doit préparer, avec ses partenaires européens, l'arrêt de l'expérience malheureuse de l'euro, et le retour bénéfique aux monnaies nationales qui permettra une dévaluation compétitive pour oxygéner notre économie et retrouver la voie de la prospérité. Le couple franco-allemand doit jouer ce rôle moteur dans cette concertation et cet arrêt programmé de l'expérience de l'euro. Il doit retrouver l'initiative et permettre à la zone euro de sortir du marasme. L'Allemagne y est prête, car elle sait qu'elle ne pourra pas financer sans fin tout le reste de la zone. Une majorité d'Allemands (54% en octobre 2011) sont favorables à un retour au Mark. Sortir de l'euro constitue un défi technique, mais ne provoquera aucunement le cataclysme décrit par les idéologues et autres fanatiques de la monnaie unique. Bien préparée, concertée avec les autres nations européennes, la fin ordonnée de l'euro est la condition de la renaissance économique de la France. Rester dans l'euro, c'est se condamner à « mourir à petit feu », selon l'expression de l'économiste Alain Cotta.
3. Afin d'accompagner la sortie de l'euro, un ministère chargé des Souverainetés devra prendre en charge techniquement et juridiquement la renégociation des Traités et la restauration de notre souveraineté nationale dans l'ensemble des domaines où elle a disparu, notamment monétaire.
4. Il conviendra d'adopter des mesures de contrôle des mouvements de spéculation des capitaux. Les banques de dépôt feront l'objet d'une nationalisation partielle aussi longtemps que nécessaire pour assainir les pratiques bancaires et sécuriser l'épargne des Français.
5. La coopération européenne permettra d'examiner, pendant toute la durée de la négociation, l'ensemble des options envisageables pour rétablir la souveraineté monétaire des Etats membres.
6. La réintroduction du franc ira de pair avec le rétablissement des prérogatives de la Banque de France en matière monétaire, y compris la capacité de consentir des avances au Trésor.
7. Une taxation exceptionnelle des actifs extérieurs libellés en euro détenus par les banques sera établie pour compenser les coûts pour l'Etat de sa dette résiduelle en euro, dans l'hypothèse très peu vraisemblable où l'euro existerait encore.

# Redressement économique et social

## FISCALITÉ

*L'impôt n'est pas qu'un prélèvement destiné à financer les dépenses de l'Etat ou des collectivités. C'est aussi un instrument économique qui doit viser les mêmes objectifs que ceux fixés à la politique budgétaire, la politique monétaire et plus généralement l'ensemble des priorités économiques définies. C'est aussi un effort de solidarité nationale que réalisent chaque Français et chaque acteur économique ; **il doit rester aussi faible que possible pour que le consentement à l'impôt demeure et que la pression fiscale ne soit pas ressentie comme un véritable fardeau.** L'adhésion collective à l'impôt dépend aussi de la transparence dans l'affectation des ressources fiscales et de la bonne gestion des finances publiques.*

*Fruit de 300 ans de strates successives, le système français des prélèvements obligatoires est devenu opaque, incohérent, injuste et anti économique. Il est temps de le remettre à plat selon trois principes clés : la justice, l'efficacité budgétaire et l'efficacité économique. La réforme fiscale doit participer de la politique générale menée en faveur de la croissance, de l'emploi et du pouvoir d'achat des Français. En particulier, le système des prélèvements obligatoires doit favoriser la compétitivité de l'économie française et donc contribuer à résorber le chômage.*

### ■ Analyse

Avec un taux de prélèvements obligatoires de 43,7% en 2011, et 44,5% prévus pour 2012, la France renforce considérablement la pression fiscale sur les ménages et les entreprises (à titre de comparaison, l'Allemagne a un taux de prélèvements obligatoires inférieur de plus de trois points). Nicolas Sarkozy avait promis de faire baisser ce taux de 3 points sous son mandat, il l'augmente en réalité désormais au rythme effréné d'un point par an. Près d'une trentaine de taxes ou d'augmentations d'impôts ont vu le jour depuis le début d'un quinquennat, sans aucune cohérence ni aucun souci de justice. Et le rythme s'accélère au gré des plans d'austérité votés pour « sauver l'euro ».

Ainsi, le rapport sur les prélèvements obligatoires adossé au projet de loi de finances pour 2012 révèle que « cette hausse s'expliquerait pour l'essentiel par la contribution des mesures fiscales et sociales décidées et mises en œuvre par les pouvoirs publics (ou « mesures nouvelles»), qui s'établiraient à 19,2 Md€. Les contrecoups du plan de relance et de la réforme de la taxe professionnelle représenteraient près de 4 Md€ chacun. Plusieurs mesures nouvelles auraient un rendement supérieur à 1 Md€ : la suppression du taux réduit de TVA « triple play » (+ 1,1 Md€), l'annualisation des allègements généraux de charges sociales (+ 1,8 Md€), la taxation au fil de l'eau des contrats d'assurance vie (+ 1,6 Md€), et la hausse des tarifs de la contribution au service public de l'électricité (CSPE, + 1,4 Md€). »

Le système fiscal hérité des gouvernements successifs de droite et de gauche est aujourd'hui parfaitement illisible. Sa complexité et le rythme effréné de ses modifications sont sources d'insécurité juridique pour les entreprises et d'affaiblissement de la compétitivité de celles qui n'ont pas les moyens de recourir à un cabinet spécialisé dans l'optimisation fiscale. **C'est en particulier le cas pour les artisans, les commerçants et les PME qui sont confrontées à une complexité fiscale hors norme par rapport aux autres pays développés.**

**La fiscalité française est aussi inéquitable.** Il faut simplifier la fiscalité des entreprises, rétablir la justice fiscale entre les entreprises, encourager et accompagner la création de richesse porteuse de création d'emplois.

Comme l'a révélé le Conseil des Prélèvements obligatoires, les PME payent presque trois fois plus d'impôt sur leurs bénéfices que les sociétés du CAC 40 ! Alors que le principe de progressivité de l'impôt voudrait que ce soit l'inverse. C'est aussi le cas pour les particuliers : les revenus du capital sont souvent moins im

# Redressement économique et social

## FISCALITÉ

posés que les revenus du travail, les impôts directs locaux sont calculés avec des valeurs foncières surannées, définies il y a plus de 30 ans, et les classes moyennes sont souvent plus fortement taxées que les plus privilégiés. Le « bouclier fiscal » a gravement contribué à alléger la fiscalité sur les plus riches et ainsi à accroître l'injustice fiscale.

Cette injustice fiscale affaiblit le consentement à l'impôt, d'autant que la dépense publique pâtit de choix souvent absurdes.

### ■ Positions

**La fiscalité doit devenir un outil au service de notre projet économique de redressement.**

Elle sera mobilisée au bénéfice de la croissance économique, de l'emploi et de la justice, pour résorber les inégalités injustifiées et améliorer la situation des catégories les plus touchées par la pression fiscale, à savoir les classes moyennes et les PME. Le principe de la progressivité de l'impôt, aujourd'hui totalement négligé dans les réformes fiscales, gouvernera l'ensemble des réformes entreprises.

Le système fiscal sera considérablement simplifié et rendu plus lisible pour les acteurs économiques, notamment les petites entreprises. Ainsi, nous proposons de supprimer certaines taxes au rendement trop faible, et de fusionner différents impôts.

L'objectif général est donc de simplifier, optimiser et rendre plus juste le système fiscal, sans augmenter le taux de prélèvements obligatoires pesant sur les ménages et entreprises français. Si la situation économique des finances publiques le permet, l'objectif sera de réduire ce taux.

### Fiscalité des particuliers

S'agissant de la fiscalité des particuliers, la priorité sera de rendre plus progressif, sans l'alourdir, l'impôt sur le revenu sur les personnes physiques par la création de nouvelles tranches intermédiaires. La tranche supérieure de l'impôt sur le revenu sera portée de 46%. Ainsi, les classes moyennes paieront moins l'impôt sur le revenu, mais les foyers très aisés le paieront davantage.

La fiscalité des dividendes sera revue pour que les revenus du capital ne soient plus favorisés par rapport aux revenus du travail.

La taxe d'habitation, opaque, sera intégrée à l'impôt sur le revenu, plus juste, sous la forme d'une taxe additionnelle qui sera aussi progressive que l'impôt sur les revenus.

**Un impôt progressif unique sur le patrimoine, fruit de la fusion entre la taxe foncière et l'ISF, sur des bases rénovées assurant la justice fiscale.** Cela permet de supprimer la taxe foncière actuelle, fondée sur des bases injustes datant de 1970. L'ISF est donc intégré à cet impôt unique et correspond à une surtaxe respectant les mêmes taux qu'aujourd'hui. Cette nouvelle fiscalité remplacera donc l'ISF et la taxe foncière qui seront supprimés dans leur forme actuelle.

La TVA peut être rendue plus progressive, de manière à dégager de nouvelles recettes et à répondre à l'objectif prioritaire de justice fiscale. D'une part, les produits de première nécessité doivent continuer à bénéficier du taux réduit de TVA à 5,5 %. D'autre part, sera institué un taux de TVA majoré pour les produits de luxe (berlines, joaillerie et cosmétique de luxe entre autres exemples).

### Fiscalité des entreprises

#### Fusion de l'IS et de la contribution économique territoriale (CET)

La pression fiscale n'est plus contrôlée entre l'IS de l'Etat et la CET des Collectivités locales (qui se décompose en Contribution Foncière sur les Entreprises et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée). Il est envisagée

# Redressement économique et social

## FISCALITÉ

la création d'un taux unique d'IS de 34% maximum soit 20% part Etat et entre 10 et 14% part Collectivités. L'idée est de s'inspirer du modèle allemand, qui a fusionné leur TP avec leur IS.

Pour améliorer l'équité de la fiscalité des entreprises, il convient d'abord de renforcer la progressivité de l'impôt sur les sociétés (IS) en fonction du chiffre d'affaires et du bénéfice.

Il s'agit de favoriser les entrepreneurs individuels et les PME en créant trois types de taux unique d'IS de 15%, 25% et 34% avec un partage des recettes pour 2/3 pour le budget de l'Etat et 1/3 pour le budget des Collectivités (Cf mesure 1).

Les entrepreneurs individuels relevant du régime fiscal des BIC-BNC-BA, dont le barème de l'IRPP les décourage, bénéficieront également de la fusion de l'IS et de la CET et de la progressivité de l'IS pour l'imposition de leur revenu professionnels.

L'amortissement fiscal du fonds de commerce sera créé pour soutenir les repreneurs d'activités et favoriser la création de richesse.

Le Crédit impôt recherche (CIR) profite aux groupes du CAC 40. Il s'agira de redistribuer le CIR vers les PME.

Il est aussi nécessaire de limiter la possibilité de déduire du bénéfice les intérêts d'emprunt versés à l'étranger : les grandes entreprises, qui recourent le plus massivement à des emprunts intragroupes, ne pourront plus échapper à l'IS par ce biais là. Un système plus contraignant sera instauré pour les emprunts réalisés dans le cadre d'opérations purement financières en cas d'abus (succession anormale de LBO sur une même cible sur une courte période). De même, les groupes ne pourront plus localiser artificiellement leur bénéfice à l'étranger en adaptant librement leurs prix de transfert : ces derniers seront plus contrôlés.

En outre, les rémunérations indécentes ne pourront plus venir diminuer la charge fiscale des entreprises : à partir d'un certain seuil, elles seront imposées dans le cadre de l'impôt sur les sociétés. Les rémunérations excessives (au-delà de 1 million d'euros) seront donc réintégrées dans l'assiette de l'IS.

Les condamnations pour la fraude fiscale à grande échelle seront considérablement renforcées et appliquées.

Enfin, pour que les TPE, PME-PMI aient davantage les moyens de se développer seront levées les barrières au financement par la constitution de fonds d'investissement dédiés qui seront alimentés via des incitations fiscales sur la fiscalité du capital.

**Parallèlement, dans le cadre de la nécessaire participation à l'effort national d'aide aux PME-PMI et du plan de planification de réindustrialisation**, les 50 plus fortes capitalisations boursière, fleurons des entreprises françaises, devront affecter 15% de leur résultat net en réserve spéciale de réindustrialisation. Cette affectation annuelle du résultat sera sans incidence sur leur rentabilité. Ces sommes seront mises à disposition de fonds d'investissement stratégiques pendant une durée de 5 ans seront restituées au terme de cette période.

### La simplification du système fiscal

Notre Code Général des Impôts est devenu totalement illisible. Sa complexité est encore accrue par la multiplication des impôts nouveaux créés depuis 2007, à un rythme désormais frénétique.

Il est donc devenu nécessaire de simplifier cet ensemble archaïque, en le réécrivant. Il s'agit d'ailleurs là du seul domaine dans lequel aucune codification nouvelle n'a été entamée à ce jour. Ce travail permettra de simplifier notre fiscalité en supprimant de vieux impôts devenus totalement improductifs, ou des abattements qui ne bénéficient plus à personne.

Une fois le nouveau Code promulgué, une réforme constitutionnelle interdira de créer un nouvel impôt, national ou local, sauf à passer par une loi organique. Ces lois sont soumises à une procédure parlementaire plus lourde et donc plus dissuasive.

Outre l'intégration de la taxe d'habitation à l'IRPP, plusieurs mesures permettront de simplifier le système fiscal français.

# Redressement économique et social

## FISCALITÉ

Les niches fiscales et sociales qui ne contribuent pas efficacement à la croissance ou qui sont injustes devront être supprimées ou modifiées.

La niche dite « niche Copé », devra être supprimée, alors qu'elle coûte 3,5 milliards d'euros par an au budget de l'Etat, sans résultat probant pour l'emploi et la croissance. Actuellement, cette niche prévoit que les plus-values sur cession de titres de participations sont à 90% exonérées alors que la charge d'intérêts est 100% déductible.

De même, l'exonération des dividendes de filiales dont bénéficient les grands groupes devra être atténuée lorsqu'elle est permise une optimisation excessive.

On procédera par ailleurs à une suppression progressive sur le quinquennat des taxes et impôts dont le rendement fiscal est inférieur à 50 millions d'euros par an, sauf lorsque la seule étroitesse de la taxation justifie le faible rendement.

De plus, nous procéderons à l'annulation des conventions fiscales avec tous les paradis fiscaux.

### La mise en place de droits de douane

Il faut opposer au libre échange et à la mondialisation sauvage une mondialisation régulée.

Il convient de mettre en place des droits de douane afin de rétablir une juste concurrence avec les pays dont l'avantage concurrentiel est issu du moins disant social et des manipulations monétaires.

Nous prônons un protectionnisme intelligent permettant d'inverser à la fois la désindustrialisation de la France (500.000 emplois perdus en 5 ans) mais aussi d'endiguer les transferts de technologie que nous constatons aujourd'hui.

Sur la base du plan de planification de réindustrialisation nous mettrons en œuvre un protectionnisme stratégique qui sera ajusté, ciblé et flexible :

Ajusté, pour permettre simplement rétablir la position concurrentielle de notre production tout en évitant de surprotéger nos entreprises puisqu'une surprotection conduirait à l'obsolescence de l'offre nationale.

Ciblé, puisque défini en fonction du plan de planification de réindustrialisation mais également en tenant compte de la géopolitique internationale et de la politique extérieure de la France.

Flexible, pour tenir compte de l'évolution des situations économiques des pays concernés.

Le montant des droits de douane perçus participera au plan de relance par le pouvoir d'achat puisqu'il viendra en déduction de la part salariale des cotisations sociales.

### L'allègement du coût du travail

Il faut dans le même temps augmenter le pouvoir d'achat sans pour autant grever la rentabilité des entreprises : nous proposons de financer une diminution des charges des cotisations sociales salariales par l'institution d'une Contribution Sociale aux Importations égale à 3 % du montant des biens importés – et non par une TVA dite « sociale » qui n'a en réalité rien de sociale. L'application de la Contribution Sociale aux Importations permettra d'augmenter de 200 euros net les rémunérations des salaires jusqu'à 1,4 fois le SMIC.

Parallèlement, la France soutiendra l'instauration d'une taxe sur les transactions financières à l'échelon international.

De surcroît, on assiste à un développement exponentiel des délocalisations de prestations de services ordonnées par les entreprises qui y trouvent un intérêt financier (centre d'appel, prestations de conseils, comptabilité, informatique, ...etc).

Celles-ci feront l'objet d'une taxation, à hauteur de 33 %, établie sur la base de la déclaration d'échange de services.

# Redressement économique et social

## LOGEMENT

*La France vit une crise du logement sans précédent. Selon une étude de l'INSEE présentée en début d'année 2011, 250 000 personnes vivent sans logement ou dans une situation de précarité absolue. Près de 3 millions de personnes souffrent par ailleurs de mal-logement, c'est-à-dire qu'elles vivent dans des conditions de confort non décentes. On estime à 1 million le nombre de logements nécessaire aujourd'hui.*

*A cette crise quantitative s'ajoute une crise qualitative. Près d'un quart des Français craignent d'être un jour concernés par la précarité du logement, situation qui touche de plus en plus les salariés et qui frappe très durement les familles, en particulier monoparentales. Par ailleurs, une proportion croissante de nos jeunes compatriotes ne parvient plus à accéder à la propriété. Cette crise du logement contribue à nourrir le sentiment de déclassement social qui affecte désormais autant les classes moyennes que les catégories populaires.*

*L'objectif principal en matière de politique du logement doit donc être de redonner à tous les Français la dignité d'avoir un logement décent et de pouvoir se constituer un patrimoine personnel.*

## ■ Analyse

### Un logement social peu efficace

La France compte 33,1 millions de logements dont 84% sont des résidences principales. Les ménages sont propriétaires à 58%. Le parc social, HLM et assimilés, comprend 4,5 millions de logements, habités par 44% des locataires de France. Le taux de vacance, en légère augmentation, est de 6,4%. Sa gestion, peu performante, est assurée par 700 organismes avec 84 000 salariés, soit un employé pour 60 logements. 10% seulement des demandes de logement social sont satisfaites.

### Le poids de l'immigration dans la crise du logement

La crise du logement que subissent actuellement les Français résulte de trois causes principales. La première d'entre elles, toujours ignorée par les pouvoirs publics, réside dans l'explosion de l'immigration : une immigration légale d'environ 200 000 individus par an, à laquelle vient se joindre une immigration illégale en augmentation. Cette immigration a un impact fort sur la gestion difficile du logement social, d'autant qu'on assiste parfois à une véritable « préférence étrangère » dans l'attribution des logements sociaux...

### La difficulté d'accéder à la propriété

La crise du pouvoir d'achat, l'augmentation des prix des ventes immobilières et la raréfaction du crédit rendent difficile l'accès à la propriété pour les classes moyennes et les catégories populaires. Quasiment tous les Français aspirent à devenir propriétaires de leur logement et à se constituer ainsi un patrimoine, même modeste, à transmettre à leurs enfants. Mais la grande crise du pouvoir d'achat est un frein à la concrétisation de cet objectif légitime. De plus, les prix des ventes immobilières augmentent bien plus que l'inflation. Dans l'ancien, ils ont doublé entre 2000 et 2010, sans parler des hausses vertigineuses à Paris ou dans les grandes villes, sans que les municipalités ne régulent ces phénomènes. La crise bancaire actuelle ne fait qu'accentuer ces difficultés et les primo-accédants ont de plus en plus de difficulté à obtenir un crédit.

# Redressement économique et social

## LOGEMENT

### Une politique d'aménagement du territoire défailante

Enfin, l'abandon de toute politique d'aménagement du territoire volontariste conduit la population à se concentrer en région parisienne et dans quelques grandes agglomérations et à désertifier les campagnes. Des régions entières du territoire national sont ainsi laissées à l'abandon, avec un parc immobilier parfois important, comme dans le Nord-Pas-de-Calais ou en Lorraine, qui ne demanderait qu'à être entretenu ou restauré au lieu de se dégrader, ou, au contraire, comme dans le Limousin, avec des espaces libres possédant encore des équipements publics en bon état. L'absence de toute volonté réelle de la puissance publique conduit à l'hypertrophie de l'agglomération parisienne et à la croissance de quelques villes. S'y ajoute une attirance pour les côtes maritimes, notamment pour les rivages méditerranéens favorisés par l'héliotropisme. Ces déséquilibres géographiques pèsent lourdement sur le marché immobilier, même locatif, et aggravent les difficultés rencontrées par les Français pour se loger.

### Le logement est aussi un bien marchand

Si le logement est un bien de première nécessité, il est aussi un bien marchand. Une politique active du logement n'est pas incompatible avec une économie de marché. Une telle politique doit créer les conditions d'un marché à la fois économiquement efficace et socialement juste. Le fonctionnement du marché de l'immobilier est entravé par une fiscalité dissuasive, une réglementation étouffante, des intervenants et intermédiaires innombrables et des pratiques locales inadmissibles favorisées par la décentralisation. Il en résulte un véritable paradoxe : l'État ne cesse de vouloir augmenter le parc public de logements publics au nom des carences du secteur privé, lui-même pénalisé par les pouvoirs publics.

## ■ Positions

### La priorité nationale pour le logement social

Le logement social a pour finalité de faciliter temporairement la vie des Français en difficulté et faisant fonctionner la solidarité nationale à leur profit. Cette assistance peut être étendue, dans des situations précisément définies par la loi, des immigrés en situation régulière mais elle ne doit en aucun cas être étendue aux étrangers en situation irrégulière ni à tous les immigrés en situation régulière. Non seulement les citoyens français s'en trouveraient lésés, mais cette pseudo générosité constitue l'une des pompes aspirantes de l'immigration. Le principe de priorité nationale doit donc être posé concernant l'accès au logement social. Nos compatriotes doivent être les premiers à profiter de la solidarité nationale.

### Une refonte de la politique de logement social

Il convient d'améliorer la gestion du parc locatif existant grâce à un certain nombre de mesures :

- Réaliser un audit sur les conditions d'occupation actuelles des logements sociaux
- Procéder à un audit des organismes publics de l'habitat afin de vérifier que les règles concernant le surloyer sont bien appliquées.
- Assurer la transparence dans les procédures d'attribution des logements sociaux : réunions des commissions d'attribution rendues publiques, listes des bénéficiaires disponibles dans les mairies.
- Renforcer les sanctions pour les bénéficiaires de logements sociaux qui ne payent pas leurs loyers (locataires de mauvaise foi), ou qui y effectuent des dégradations.
- Adapter la loi SRU aux possibilités concrètes de chaque commune ; l'objectif n'est pas de construire le plus possible de logement social, mais d'attribuer les logements existants de la manière la plus juste.

# Redressement économique et social

## LOGEMENT

### Une refonte des aides au logement

Il convient de simplifier le système aujourd'hui très opaque des nombreuses aides au logement (APL, aide au logement, etc.) et de le recentrer sur ceux qui doivent naturellement en être les premiers et principaux bénéficiaires : les familles nombreuses, les femmes élevant seules leurs enfants, les étudiants et jeunes travailleurs, les seniors prématurément exclus du marché du travail, les personnes âgées vivant seules et les personnes handicapées. Toutes les aides au logement doivent par ailleurs être conditionnées au niveau de revenu du bénéficiaire potentiel afin de renforcer le caractère réellement social de ces aides.

L'Etat demandera un audit de « Action logement » (comme par exemple le « 1% logement ») afin de renforcer l'efficacité de l'allocation des ressources collectées et d'éviter les frais abusifs de fonctionnement.

### Le développement du secteur locatif libre

Il convient d'améliorer les conditions de rachat par les locataires de leur logement social après 10 années d'occupation du logement.

Les aides fiscales (remplacement du dispositif Scellier) doivent être conditionnées par des contreparties sociales. Une fiscalité modérée des collectivités locales (taxe foncière) permettrait de garantir une rentabilité locative attrayante.

### L'accession à la propriété

Parmi les aides au logement, un chèque « premier logement » pourrait être créé et permettrait aux jeunes accédant pour la première fois à la propriété de bénéficier d'un crédit d'impôt. Son montant serait défini en fonction des ressources du foyer.

La spéculation sur les terrains constructibles doit être limitée et la taxation des terrains constructibles non construits alourdie afin de dynamiser le marché de la construction de logements neufs.

### Intégrer la politique du logement dans celle de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

L'Etat stratège doit définir une politique d'aménagement du territoire favorisant les programmes immobiliers neufs dans les zones aujourd'hui désertées, rurales en particulier. Pour y parvenir, les services déconcentrés de l'Etat doivent détenir une capacité accrue de contrôle et d'orientation des décisions prises par les communes dans le cadre des constructions de logements.

La politique de l'habitat et des paysages doit être repensée en veillant à l'intégration de l'urbanisme et de l'architecture dans l'environnement naturel et le respect de nos traditions architecturales. La qualité architecturale doit être valorisée par l'Etat.

Il est impératif d'organiser dans le cadre d'un plan décennal, la destruction des cités construites dans les années 1955 à 1970 et leur remplacement par un habitat de taille et d'esthétique traditionnelles, dans le respect de chartes d'insertion paysagère.

### Modifier les règles d'urbanisation dans les zones denses, telles que les grandes métropoles

Les lotissements nouveaux contribuent au « mitage » des zones cultivables. Par conséquent, on ne peut plus exclure le retour à un habitat vertical dans les zones très denses, telles par exemple que Paris et sa première couronne. Il devra s'agir alors d'un Parc immobilier nouveau de qualité, orienté en particulier sur le parc locatif intermédiaire. C'est dans ce segment que la carence du parc public est désormais la plus flagrante.

# Redressement économique et social

## POUVOIR D'ACHAT

*La hausse continue du coût de la vie et des dépenses incompressibles, accélérée par le passage à l'euro, se conjugue avec une augmentation insuffisante, voire parfois une stagnation, des revenus des Français, notamment des salariés et des retraités. A cet égard, le chômage est aujourd'hui utilisé comme une menace freinant l'augmentation des salaires et l'immigration, quant à elle, est favorisée pour mener une concurrence qui pèse à la baisse sur ces mêmes salaires. La pression fiscale croissante exercée sur les ménages ne fait qu'aggraver la situation.*

*Très nombreux sont ainsi nos compatriotes qui estiment, la plupart du temps à juste titre, que leur pouvoir d'achat régresse. L'effondrement du niveau de vie, en particulier des classes moyennes et des catégories populaires, nourrit un sentiment de déclassement, l'idée que les jeunes d'aujourd'hui vivront moins bien demain que ne vivaient leurs parents ou leurs grands-parents.*

*Le redressement du pouvoir d'achat des Français est une priorité essentielle. Les mesures ponctuelles, si elles peuvent avoir une efficacité limitée, ne régleront pas le fond du problème du pouvoir d'achat qui est intimement lié à la sous-croissance et à la faiblesse de notre économie dans la mondialisation. Une profonde réorientation de notre politique économique est donc indispensable pour accroître le niveau de vie de tous.*

### ■ Analyse et problématique

#### Une préoccupation légitime de nos concitoyens

Le pouvoir d'achat constitue la première préoccupation de millions de nos compatriotes. Elu sur la promesse d'être « le président du pouvoir d'achat », Nicolas Sarkozy a trahi les Français ; il n'a été que le « président du désespoir d'achat » et du creusement des inégalités. Les mesuretteuses électoralistes adoptées par l'UMP (prime symbolique liée aux dividendes) et proposées par le PS (toujours plus d'assistanat) n'apportent aucune réponse aux difficultés des Français.

#### L'augmentation du coût de la vie pour les ménages

Le poids des dépenses incompressibles dans le budget des ménages ne cesse de progresser, en particulier les charges liées au logement, à la santé, au transport et aux communications. La crise du logement s'est nettement aggravée dans les dernières années avec la hausse continue des loyers. En conséquence, le crédit à la consommation tend à devenir un mode normal de financement des dépenses de la vie courante pour les ménages fragiles et alimente le surendettement (plus de 800 000 ménages sont en procédure de surendettement). L'instauration de l'euro, les pratiques scandaleuses de la grande distribution (manque de concurrence dans la grande distribution hyper concentrée qui contrôle 50% de la consommation) et la pression fiscale croissante exercée sur les ménages aggravent la paupérisation des catégories populaires et des classes moyennes.

#### Les retraités modestes sont les premiers touchés

La pension de retraite moyenne brute, tous régimes confondus, est de 1122 euros par mois selon les chiffres de la DREES, hors pension de réversion et minimum vieillesse (seulement 825 euros en moyenne pour les femmes). Les promesses de revalorisation des petites pensions n'ont pas été tenues.

# Redressement économique et social

## POUVOIR D'ACHAT

### La progression des inégalités et du sentiment de déclassement

Depuis 2008, le taux de pauvreté mesuré par l'INSEE remonte : près de 8 millions de Français, soit 13 % de la population, vivent désormais sous le seuil de pauvreté, soit moins de 949 euros par mois pour une personne seule. Dans le même temps se multiplient les mesures fiscales scandaleuses (bouclier fiscal en 2007-2010 notamment). Nombre de familles appartenant aux catégories populaires et aux classes moyennes connaissent aujourd'hui une baisse importante de leur niveau de vie, de même que des millions de personnes âgées dont les pensions n'ont pas suivi l'augmentation du coût de la vie consécutive à l'instauration de l'euro. La multiplication du travail à temps partiel contraint et le développement incontrôlé des contrats à durée déterminée jettent une partie du salariat dans une précarité financière interdisant aux ménages de se projeter dans l'avenir en programmant des investissements que leurs parents pouvaient se permettre (accession à la propriété notamment). Beaucoup se sentent oubliés des pouvoirs publics car « trop riches pour être pauvres ».

### ■ Positions

#### 1. Le redressement du pouvoir d'achat par le retour de la croissance

La hausse du pouvoir d'achat des Français découlera d'abord de la réorientation de notre politique consistant à réarmer notre économie dans le cadre de la mondialisation. Il faut également retrouver notre souveraineté monétaire et mettre en place de protections intelligentes à nos frontières. L'État doit mener et coordonner une grande politique de réindustrialisation et de soutien aux PME/PMI afin de retrouver la croissance, la création d'emplois, et l'augmentation des salaires. De telles mesures pourront aussi garantir, dans la durée, notre système de protection sociale (dépenses de santé, financement des retraites, etc.

#### 2. La fiscalité au service du pouvoir d'achat

Le pouvoir d'achat pourra être soutenu par une politique fiscale profondément réformée. Nous proposons un impôt plus efficace, plus simple, et surtout plus juste, ce qui nécessite de réintroduire de la progressivité partout où elle a disparu. Chacun doit contribuer selon ses moyens et personne ne doit échapper à cette règle. Les classes moyennes et les PME sont les premières victimes de l'injustice fiscale. Ce sont elles qui devront prioritairement bénéficier de la réforme fiscale à mener. (voir fiscalité)

#### 3. La lutte contre la hausse du coût de la vie

Le panier moyen de consommation des Français sur la base duquel l'INSEE calcule le taux d'inflation sera revu afin de correspondre davantage à la réalité des dépenses des Français ; l'inflation « officielle » ne doit plus être en décalage avec l'inflation vécue concrètement par les Français. Les moyens de l'Autorité de la concurrence seront renforcés et les sanctions accrues. Les ententes illicites et les abus de position dominante feront l'objet de sanctions pénales. Un Etat fort doit pouvoir mettre fin aux pratiques abusives des grands groupes, comme par exemple dans le secteur des télécommunications. Les règles de transparence sur les frais de sortie et sur les tarifs des banques, des assurances, des opérateurs mobiles seront renforcées. L'essor du commerce en ligne sécurisé sera encouragé.

Les consommateurs se verront reconnaître le droit de former des actions collectives dans des conditions juridiques maîtrisées afin de faire valoir leurs droits contre certains abus.

Les liens d'exclusivité entre une centrale d'achat et une enseigne de grande distribution seront interdits pour favoriser une baisse sensible des marges et des prix.

S'agissant des services publics commerciaux (transport, énergie notamment), l'Etat réglera les tarifs de l'électricité et du gaz, il imposera des tarifs plafonds à tous les opérateurs des transports publics locaux.

En cas d'envolée des prix des carburants, un plan sera adopté : abaissement de 20% de la TIPP compensé par une surtaxe des superprofits des grands groupes pétroliers et gaziers.

# Redressement économique et social

## POUVOIR D'ACHAT

Concernant le logement social, les Français y auront une priorité d'accès ; seules les personnes qui peuvent légitimement y prétendre pourront conserver un logement social. Les prix de certains produits alimentaires de première nécessité (lait, pain, sucre, beurre, farine, etc.) feront l'objet d'un encadrement légal afin d'en assurer l'accès à tous les revenus, y compris les plus modestes.

#### 4. La revalorisation des revenus des salariés des sociétés privées

L'impôt sur les sociétés sera modulé pour inciter les entreprises à adopter une politique salariale plus généreuse et distribuer davantage de leurs profits à leurs salariés.

Une réserve légale de titres sera instaurée. Elle sera un moyen de reconnaître au personnel une part de propriété dans l'entreprise, sans droit de vote, mais permettant le versement de dividendes.

Rétablissement de l'échelle mobile des salaires : les salaires devront être indexés sur l'inflation, pour éviter des pertes de pouvoir d'achat annuelles parfois égales à 3%.

#### 5. La revalorisation des revenus des salariés de la fonction publique

Il s'agira de différencier les situations dans l'évolution du point d'indice : le point d'indice augmentera plus sensiblement pour les petits salaires de la fonction publique et dans une moindre mesure pour les plus hauts salaires (les hauts fonctionnaires, qui bénéficient de primes, pourront voir leur traitement gelé pendant les premières années du quinquennat).

#### 6. La revalorisation des pensions

Dans le secteur privé, le plafond à partir duquel est accordée la pension de réversion au conjoint de la personne décédée actuellement fixé à 18 720 euros par an sera rehaussé à 30 000 euros, afin de renforcer l'égalité avec la situation des fonctionnaires. Par ailleurs, le minimum vieillesse, rebaptisé « Allocation de solidarité aux personnes âgées », doit être réservé aux Français et faire l'objet d'une revalorisation annuelle au moins égale à celle de l'inflation.

**7. Les taux des crédits à la consommation et des crédits immobiliers contractés par des particuliers, feront l'objet d'un encadrement** législatif et réglementaire avec notamment une révision de la procédure de fixation du taux d'usure pour empêcher les organismes de crédit de prêter à taux exorbitants.

# Redressement économique et social

## RETRAITES ET DÉPENDANCE

*Les retraités et les personnes dépendantes ont le droit d'obtenir de la collectivité des conditions convenables d'existence comme l'indique le préambule de la Constitution de 1946. Cette solidarité nationale est l'expression du lien social qui unit les Français, quelle que soit leur génération. Elle doit être garantie par la pérennisation du système de retraite par répartition et par la prise en charge du risque de dépendance par la Sécurité Sociale. Les difficultés actuelles de financement des retraites sont liées à l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses nées après-guerre (dites générations du « baby boom »), et l'effort de solidarité nationale doit être, pour cette raison, temporairement accentué. La question de la dépendance est quant à elle plus structurelle et liée au vieillissement de la population ainsi qu'au développement de maladies invalidantes en forte progression chez les personnes âgées, comme la maladie d'Alzheimer. Les sources de financement complémentaires à mobiliser en vue de la pérennisation du système de retraites et de la gestion de la dépendance ne doivent cependant pas peser sur les salariés.*

### ■ Analyse

#### Une réforme inefficace et injuste

Les mesures proposées par le gouvernement et approuvées en 2010 par le parlement ne règlent en rien la question du financement des retraites. La réforme adoptée est en effet à la fois inefficace et injuste. Elle est inefficace, parce qu'il est démontré que le report de l'âge légal de départ à la retraite ne permet pas d'assurer l'équilibre financier du système à terme. Très vite, les déficits vont augmenter et l'on nous dira à nouveau qu'il faut encore reporter l'âge de départ à la retraite. Cette réforme est aussi injuste, parce qu'en France, seuls 39% des travailleurs de 55 à 64 ans ont un emploi. On comprend donc très vite qu'il sera plus difficile encore d'atteindre un taux plein de retraite alors que l'âge légal a été reporté au-delà de 60 ans. Résultat : la réforme multipliera le nombre des toutes petites retraites, et viendra aggraver une situation scandaleuse : 10% des retraités français vivent déjà avec moins de 900 euros par mois.

#### Elargir le débat sur les retraites

Le débat sur les retraites ne peut être abordé dans les termes étroits que posent cyniquement l'UMP, le PS et le Medef. En particulier, il est impossible de rester dans une optique purement comptable et statique, et de se limiter aux solutions inlassablement répétées par les partis du système (augmenter les cotisations, augmenter l'âge de départ à la retraite, baisser les pensions).

Il est en effet nécessaire de l'inscrire dans une problématique plus large. Le débat sur les retraites ne peut ignorer la question du chômage : quand 5 millions de Français ne parviennent pas à travailler ou ne peuvent travailler assez, cela suscite un manque à gagner considérable pour le financement de la Protection sociale, mais aussi pour celui des retraites. Le débat sur les retraites ne peut pas non plus ignorer la question démographique : les enfants d'aujourd'hui sont les cotisants de demain.

#### Le caractère crucial du dossier de la dépendance

L'abandon par Nicolas Sarkozy du dossier de la dépendance avant même son ouverture révèle la cécité de la classe politique devant l'évolution de la pyramide des âges et les besoins médicaux et humains de nos aînés. Alors que les dépenses liées à la perte d'autonomie et à l'hébergement dans des établissements spécialisés ne sont que partiellement financées par les pouvoirs publics et qu'aucun acteur ne pilote la multiplicité des dispositifs, il est urgent de créer, au sein de la Sécurité Sociale, une cinquième branche dédiée.

# Redressement économique et social

## RETRAITES ET DÉPENDANCE

### ■ Positions

#### Pérenniser le système des retraites

Une politique réaliste et ambitieuse en matière de retraites doit donc prendre préalablement en compte les conditions de sa pérennisation. Retrouver le plein-emploi constitue la première exigence, ce qui suppose une rupture totale avec la politique économique de l'UMP et du PS, et qui nécessite le réarmement de la France dans la mondialisation. Il faut aussi mettre en place une politique nataliste volontariste, plutôt qu'une immigration coûteuse et déstabilisante. La solidarité entre les générations, qui est le socle de notre système de retraites, suppose des nouvelles générations nombreuses, qui feront la force de la France demain. **La base d'une protection réelle et durable de nos retraites réside sur ces fondations essentielles : l'emploi et une démographie vigoureuse.** Elles sont malheureusement aujourd'hui ignorées du pouvoir.

#### Assurer et organiser la solidarité entre les générations

De manière générale, il faut défendre le principe selon lequel le système de retraites doit reposer sur la solidarité entre générations et assurer un niveau suffisant pour vivre sans un complément de retraite par capitalisation. L'objectif doit être fixé de revenir le plus rapidement possible au principe de 40 annuités de cotisation pour pouvoir bénéficier d'une retraite à taux plein. L'âge légal sera progressivement ramené à 60 ans ; pour les travailleurs ayant débuté leur activité professionnelle précocement, des négociations par branche et par secteur détermineront les modalités d'une possible dérogation à cette règle des 60 ans. Un calendrier devrait donc être défini et ajusté en permanence, en fonction de la situation financière de la Nation. Il convient d'assurer une meilleure organisation de la solidarité entre les générations et d'augmenter, pour cela, la transparence et l'équité du système de retraites. De même, dans un objectif de simplification, il convient de fusionner les régimes de base et les régimes complémentaires – dont la distinction n'a plus lieu d'être aujourd'hui – et le maquis des différentes caisses de retraite doit être clarifié. Dans la fonction publique, une caisse de retraites séparée doit être instituée : elle percevrait les cotisations prélevées sur les traitements et verserait les pensions correspondantes. Les régimes indemnitaires (primes) seraient alors intégrés dans le calcul des cotisations et des pensions.

#### Garantir le financement des retraites sans en faire peser la charge sur les seuls salariés

Les déséquilibres actuels des régimes de retraite doivent être combattus autrement qu'en demandant plus d'efforts aux salariés. Il faut en premier lieu élargir l'assiette du financement des retraites. L'assiette actuelle (les revenus du travail) est trop étroite et pèse sur notre compétitivité. **Il convient donc d'élargir cette assiette aux revenus du capital pour financer notamment l'ensemble des prestations qui relèvent du principe de solidarité nationale et non du principe d'assurance : minimum vieillesse, bonifications pour enfants, cotisations du salaire parental, etc.** Le déséquilibre du système de retraites est en outre lié à un déséquilibre démographique provisoire. Dans cette situation exceptionnelle, l'affectation à la branche vieillesse d'une fraction du produit des droits de douane sociaux et environnementaux qui seraient mis en place, permettrait de retrouver l'équilibre. Dans l'immédiat, on équilibrera ainsi les comptes de la branche vieillesse du régime général par les recettes des droits de douane. Par ailleurs, les étrangers installés en France ne doivent plus bénéficier indûment de notre solidarité : il faut donc supprimer le droit au minimum vieillesse pour les étrangers n'ayant pas travaillé et cotisé en France pendant au moins dix ans et pour ceux résidant à l'étranger.

#### Prendre en charge collectivement la dépendance

Une cinquième branche du régime général de Sécurité sociale dédiée à la dépendance doit être créée, consistant à permettre la prise en charge collective de la dépendance, sans que le système ne repose sur

# Redressement économique et social

## RETRAITES ET DÉPENDANCE

des mécanismes assurantiels privés. Cette cinquième branche se verra confier la responsabilité de l'ensemble des moyens financiers et humains actuellement mis en œuvre par les départements (allocation personnalisée d'autonomie) et les établissements de santé. Elle aura pour mission principale d'améliorer les conditions de prise en charge de la perte d'autonomie et de l'hébergement en établissement médico-social. Elle sera également en charge d'évaluer scientifiquement les besoins liés à la dépendance afin d'adapter les politiques publiques et les modes de vie et d'organiser la formation à la gestion de la dépendance. A court terme, le reste à charge des personnes dépendantes sera diminué pour permettre à tous de vivre dans la dignité. Une analyse approfondie des besoins liés à la dépendance dans tous les domaines (santé et médecine, urbanisme, architecture, ergonomie, équipements, accès aux services publics, etc.) devra parallèlement être engagée pour être en mesure, à moyen terme, d'adapter les politiques aux évolutions démographiques.

L'ensemble des professionnels concernés et les aidants familiaux de personnes dépendantes doivent par ailleurs pouvoir bénéficier de formations spécifiques.

Le financement des dépenses supplémentaires de la nouvelle branche de la sécurité sociale ne doit pas reposer sur les salariés, afin de ne pas pénaliser l'emploi, ni sur des retraités déjà largement précarisés et oubliés par le pouvoir.

Une conférence du financement de la dépendance pourrait être convoquée afin d'examiner le financement provenant de trois sources principales :

- Un vaste plan d'économies
- Les recettes issues des droits de douane
- Une plus grande taxation des revenus du capital

## CHIFFRAGE DU PROJET PRÉSIDENTIEL

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie de votre présence à cette conférence de presse sur le chiffrage de mon projet pour la France, et le plan de désendettement que je propose pour notre pays. Chiffrage et plan de désendettement sont bien sûr intimement liés, parce qu'ils dessinent ensemble un chemin de redressement des finances publiques et de la dette française, en piteux état après 30 ans de cogestion UMP/PS.

Permettez-moi d'abord de revenir sur la raison d'être de ce rendez-vous.

Vous le savez, j'ai, dès le mois d'avril 2011, présenté les grandes lignes de mon projet économique de redressement national, suivi de plusieurs conférences de presse thématiques, relativement à la question du partage des profits, du pouvoir d'achat, du protectionnisme et de la crise de l'euro.

Le 19 novembre 2011, je dévoilais mon projet présidentiel, en ligne depuis sur mon site de campagne [www.marinelepen2012.fr](http://www.marinelepen2012.fr) : 5 grandes rubriques et plus de 30 thèmes explicitant en détail mon analyse et mes propositions.

Logiquement aujourd'hui, après le vote de la loi de finances pour 2012 intervenue en décembre dernier, j'enchaîne avec le chiffrage de ce projet, nécessairement lié au plan de désendettement qui l'accompagne.

Thibault de la Tocnaye et Jean-Richard Sulzer, qui ont animé la cellule spécialement dédiée à ces questions, présenteront avec moi les détails de ce chiffrage et du plan de désendettement.

Je reviendrai également sur la mesure que j'ai récemment annoncée, à savoir le financement d'une augmentation de 200 euros nets des petits salaires. La question des salaires est fondamentale : les salaires sont trop bas en France. Il faut sortir de la spirale infernale des petits revenus, et je propose dans le cadre de mon projet de protection des intérêts français, une piste d'action immédiate et concrète.

Je rappelais les différentes étapes qui nous ont menés à ce rendez-vous aujourd'hui. Les Français voient alors l'écart abyssal entre ma candidature et le vent, en face, le flou des autres. Quand les autres grands candidats en sont encore à l'incantation, à l'alignement de formules électoralistes ou de mesurette défraîchies, souvent contredites à peine énoncées, je trace mon sillon, je propose à la France, en toute transparence, un projet complet, cohérent, fourni.

Quand les autres alignent les slogans publicitaires aussi vides que creux, je propose un cap et j'explique comment y arriver.

Quand les autres entretiennent volontairement l'opacité, je suis dans le concret mais surtout dans la transparence la plus totale.

A la différence des autres, je ne cherche pas à séduire mais à convaincre.

Avec 2012, nous sommes entrés dans une nouvelle phase de la campagne, d'accélération de cette campagne. Nous sommes entrés dans la phase des projets et du concret. Les Français n'accepteront plus l'opacité, ils voudront des réponses concrètes. Ils exigent légitimement un débat « projet contre projet ».

Et bien moi j'y suis prête. Parfaitement prête, et depuis des semaines.

Ils sont les candidats du flou, je suis la candidate du projet. Pour le moment, quand je débats avec les autres grands candidats, c'est projet contre néant, projet contre incantation.

Parce que je respecte la démocratie et les Français : je ne leur fais pas, moi, l'insulte de tenter de les manipuler par des slogans de campagne qui cachent un vide abyssal. Je ne leur fais pas l'insulte de tenter de leur vendre un semblant de projet quelques semaines avant le 1er tour de l'élection. Je souhaite que les Français aient le temps de débattre, de réfléchir, de comparer,

de jauger pour juger puis choisir. Je respecte leur intelligence individuelle et collective.

Tenter de les prendre au dépourvu est en même temps un manque de respect et un manque de loyauté.

## CHIFFRAGE DU PROJET PRÉSIDENTIEL

Ces précisions essentielles posées, j'insisterai sur quatre points :

1. En premier lieu, un chiffrage de projet ce ne sont pas que des chiffres, ce ne sont surtout pas que des chiffres. Des chiffres pour des chiffres, cela n'a pas de sens. Un chiffrage de projet présidentiel, ce sont d'abord des priorités politiques.

Alors, oui, je le dis : concernant certains postes budgétaires j'assume une augmentation raisonnable des dépenses sur le quinquennat, parce qu'ils traduisent à nos yeux une priorité politique essentielle. Ce sont des politiques utiles, justes, ce que j'appelle la bonne dépense publique, qu'il faut stimuler pour assurer le redressement rapide de notre pays.

Parmi ces priorités revendiquées, voici 5 exemples importants :

- La Justice, dont le budget aura été revalorisé au total sur 5 ans de 8,5

milliards d'euros si je suis élue. Notre Justice est dans un état lamentable, sous-financée par rapport à nos grands voisins européens, les peines ne sont que rarement exécutées, il manque 40 000 places de prison : j'en ferai donc une priorité.

- La sécurité, dont le budget sera revalorisé sur 5 ans, ce qui permettra de mettre fin au saccage actuel des forces de l'ordre, – 3000 policiers et gendarmes chaque année depuis 2007, à la fermeture déraisonnable de commissariats et de gendarmeries, pour assurer enfin la sécurité aux Français et faire des économies.

Je vous le rappelle en effet : l'insécurité coûte très cher à la collectivité nationale. Le rapport Bichot avait chiffré en 2009 le coût de l'insécurité à 115 milliards d'euros par an, la presse s'en était largement fait l'écho. Je compte grâce aux réformes volontaristes que je mettrai en œuvre pour la sécurité des Français économiser sur ce coût 6,4 milliards d'euros en 5 ans.

Soit, au total, un coût supplémentaire net de 1,2 milliard sur 5 ans.

- 3ème exemple de poste important, la santé et le handicap, sur lesquels on ne doit pas laisser l'écart continuer de se creuser entre ceux qui ont les moyens d'accéder aux soins ou aux structures spécialisés et les autres, les misérables, qui doivent, faute d'argent, renoncer à se soigner. C'est inadmissible. Sur 5 ans, je prévois 15,3 milliards d'euros de dépenses supplémentaires, en misant sur la proximité des soins notamment en zone rurale, la lutte contre Parkinson et Alzheimer et la revalorisation de l'allocation adulte handicapé (AAH) , qui en a urgemment besoin.

- 4ème exemple de poste clé : le pouvoir d'achat des Français, en berne et très durement attaqué par le pouvoir sarkozyste.

- Enfin, 5ème exemple : le soutien assuré et volontaire aux PME/PMI : Les PME/PMI sont aujourd'hui en très grandes difficultés alors même que l'on sait qu'une croissance de l'emploi passera par le développement des PME/PMI confrontées aujourd'hui à une grave crise de financement.

Ainsi au-delà d'un IS progressif qui permettra d'alléger l'impôt sur les petites entreprises, dans le cadre de la nécessaire participation à l'effort national d'aide aux PME-PMI et du plan de planification de réindustrialisation, les 50 plus fortes capitalisations boursières, fleurons des entreprises françaises, devront affecter 15 % de leur résultat net en réserve spéciale de réindustrialisation. Cette affectation annuelle du résultat sera sans incidence sur leur rentabilité. Ces sommes seront mises à disposition de fonds d'investissement stratégiques pendant une durée de 5 ans et seront restituées au terme de cette période.

Voilà enfin de quoi répondre à l'inquiétude des PME/PMI et leur assurer ainsi qu'à leurs salariés un avenir de développement.

2. La priorité du pouvoir d'achat est le deuxième point sur lequel je souhaite en effet insister aujourd'hui : je l'ai annoncé, nous créerons très rapidement après l'élection une exonération de 200 euros sur les charges sociales pour tous les salaires inférieurs à 1,4 fois le SMIC, soit environ 1500 euros nets par mois, ce qui signifiera une hausse immédiate de 200 euros des salaires concernés. Cette revalorisation des petits salaires, urgente vu la gravité de la situation du pouvoir d'achat de nos compatriotes, sera plus que fi-

## CHIFFRAGE DU PROJET PRÉSIDENTIEL

nancée par la création d'une Contribution sociale sur l'importation, d'un montant de 3%, sur l'ensemble des biens et des services importés chaque année en France de l'étranger.

Cette mesure sera infiniment plus juste et efficace que la TVA sociale, que j'ai baptisée TVA patronale, parce qu'elle ne portera pas sur les productions en France, ce qui dynamisera les productions françaises, et parce qu'elle sera caractérisée par une hausse immédiate des petits revenus, une hausse certaine, et non hautement hypothétique comme c'est le cas avec la TVA patronale qui prévoit une baisse des cotisations patronales et plombra durablement le pouvoir d'achat en augmentant la TVA de 15 à 20 %.

Ils font des cadeaux aux grands groupes et agressent le pouvoir d'achat des Français, nous préférons dynamiser la production nationale et augmenter les salaires.

3. S'il y a des postes budgétaires sur lesquels je mettrai l'accent parce que ce sont des priorités politiques, il y en a d'autres où je réaliserai des économies, sur toute cette mauvaise dépense publique qui aujourd'hui prospère.

Ainsi, voici 3 exemples :

- L'immigration, que nous allons ramener de 200 000 à 10 000 par an en ce qui concerne l'immigration légale sur le mandat, dont nous allons drastiquement réduire les coûts parce qu'elle pèse sur la communauté nationale, parce qu'elle est utilisée par le grand patronat pour faire pression à la baisse sur les salaires. Le gain sur 5 ans a été chiffré à 40,8 milliards d'euros.

- L'Union européenne sera un autre poste important d'économies. Progressivement, la France ramènera à zéro sa contribution nette au budget de l'Union européenne. En parallèle nous rendrons l'Europe plus concrète en dynamisant les grands projets utiles aux gens. Gain sur 5 ans : 11,7 milliards d'euros. J'ajoute, au-delà de ça, que la fin de l'expérience désastreuse de l'euro permettra aussi de mettre fin aux coûteux plans de renflouement à répétition des pays victimes de l'euro tout en stimulant une économie étouffée depuis 10 ans par la monnaie unique, la monnaie des banques.

- La lutte contre les fraudes fiscale et sociale sera un autre poste important d'économies, parce qu'il manque aujourd'hui une volonté politique pour aborder de front ce grave problème, cette source croissante de dépenses et d'injustices. Il faudra notamment lutter contre les fraudes à la sécurité sociale et à la TVA. Le gain sera de 25,2 milliards d'euros sur 5 ans pour la fraude sociale et de 42,1 milliards d'euros sur 5 ans en ce qui concerne la fraude fiscale.

4. Un chiffrage sert aussi un message politique parce qu'il permet de déterminer des hypothèses de croissance du PIB.

En ce domaine, le gouvernement comme le PS ont trop souvent berné les Français, pêchant volontairement par un optimisme aussi trompeur qu'irresponsable. Le gouvernement a ainsi, vous le savez, présenté un projet de loi de finances pour 2012 fondé sur une hypothèse de croissance de 1,25%, alors que les économistes tablent plutôt sur 0 ou 0,4% au mieux. Si ce n'est une récession... Nous le disions déjà à l'époque.

Nous avons donc fait le choix d'hypothèses de croissance réalistes sur le quinquennat, parce qu'il faut être responsables, et que nous le sommes, peut-être seuls. En même temps, notre projet de redressement dynamisera considérablement l'activité en permettant la réindustrialisation de la France. Nous avons enfin l'occasion de rompre avec le sur-place et la récession.

Ainsi, nous tablons sur une croissance économique de 0% en 2012,

0,5% en 2013,

1% en 2014,

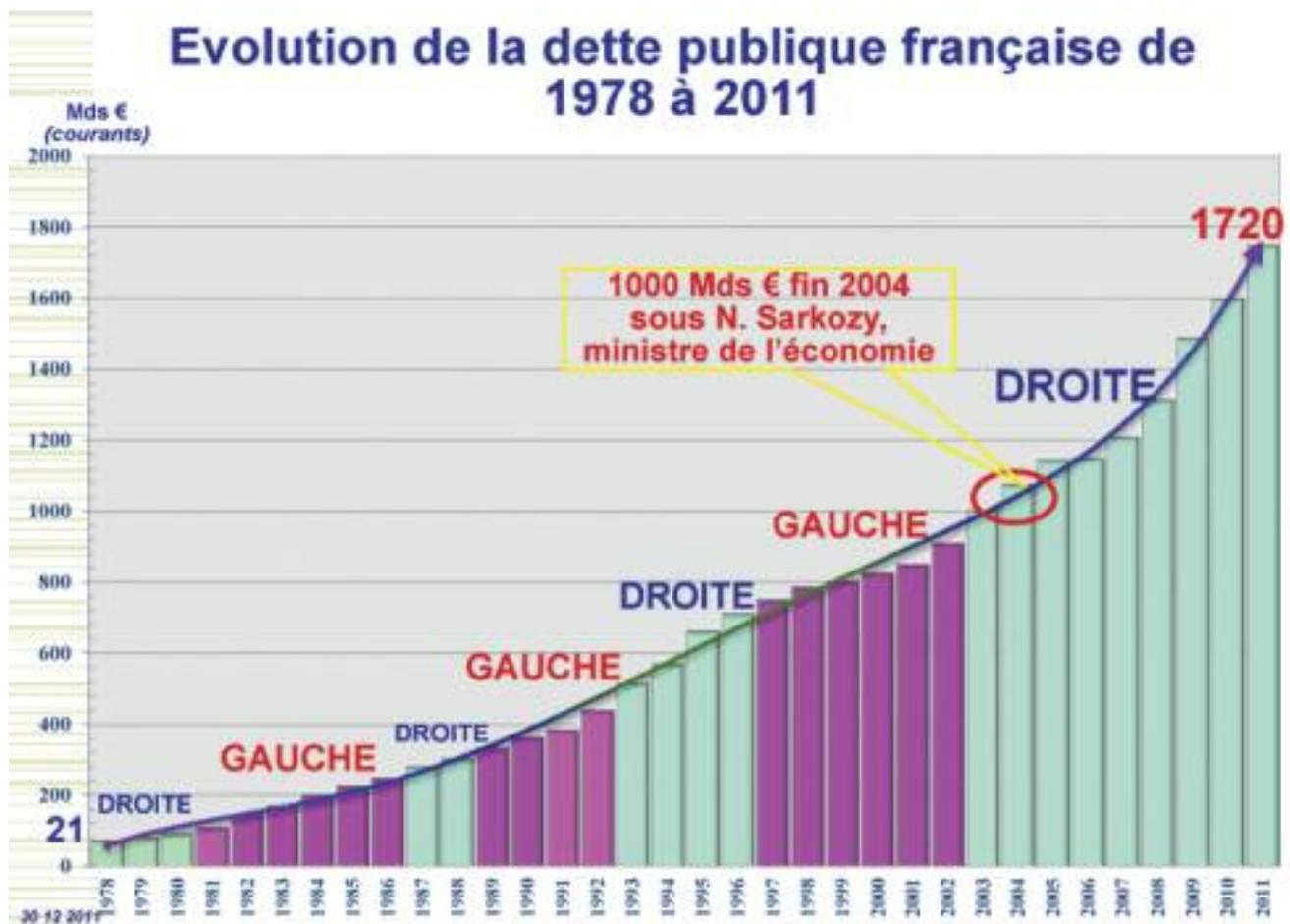
1,7% en 2015,

2,4% en 2016

Et 2,8% en 2017. C'est sur ces hypothèses que notre projet est bâti.

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

Si l'avertissement pour contenir l'endettement de la France lancé le 5 janvier dernier par le Premier Président de la Cour des comptes Monsieur Didier Migaud n'a pas été entendu par le gouvernement qui s'est déjà disqualifié pour résoudre la crise; moi je ne me contenterai pas, comme l'UMPS ou le Modem, d'annoncer une simple réduction des déficits publics ou l'adoption d'une pseudo « règle d'or budgétaire » qui sera reniée aussi vite que le fut le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC), mais mon ambition est d'aller jusqu'à désendetter la France.



La dette publique de la France est passée de 21% du PIB en 1974 à plus de 86 % du PIB à ce jour. Mais, le quinquennat 2007-2012 du «Président de la dette » inféodé aux marchés financiers mondiaux aura marqué un record historique de surendettement public avec un accroissement de plus de 500 milliards d'euros soit + 47%, avant même l'effet de la crise. Fin 2004, la dette publique de la France atteignait 1000 milliards d'euros alors même que Nicolas Sarkozy était Ministre de l'économie et des finances; A fin 2011, elle dépasse les 1700 milliards d'euros, soit 70% de hausse entre 2004 et 2011 (700 Mds € en 7 ans à comparer aux 1000 milliards d'euros sur les 30 années précédentes).

Fin 2012, elle devrait être supérieure à 1800 milliards d'euros sans compter la charge d'intérêts de la dette s'élevant à 60 000 € environ par ménage. Le ratio dette/PIB s'approche dangereusement du seuil fatidique des 90 % au-delà duquel le poids de la dette devient insoutenable. Cette spirale infernale à progression exponentielle, rend le gonflement de la dette incontrôlable.

Pour mieux vous faire visualiser l'importance du problème, imaginez cette dette en coupures de 100 euros, elle représenterait environ l'équivalent du volume de l'Arc de Triomphe.

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

Par ailleurs, j'attire votre attention sur la notion de la « charge de la dette » qui absorbe chaque année 80% de l'impôt sur le revenu et est en passe de devenir le premier poste de dépenses du budget de l'Etat.

Sur la période 1973-2011, la collectivité aura versé à nos créanciers plus de 1 400 Mds € (constants) d'intérêts financiers cumulés (125 millions d'€ d'intérêts / jour), pour un niveau de dette publique de 1700 Mds €, ce qui donne un solde net d'environ 300 Mds € (constants) de dette seulement, soit 15 % du PIB. Cela change toute la donne économique !

Les premiers symptômes négatifs de la crise du surendettement structurel sont déjà visibles :

- Au moins 24 nouvelles taxes auront été créées entre 2007 et 2012.
- 2 plans de rigueur ont été adoptés en 2011 pour un montant prévisionnel de 18 Mds € pour 2012
- Le 18 10 2011: l'agence Moody's a indiqué qu'elle plaçait la France sous « surveillance négative »
- Le 7 12 2011: l'agence Standard & Poor's (S&P) a mis l'ensemble des pays AAA de la zone euro sous « surveillance négative », menaçant de baisser en particulier la note de la France de deux crans.
- Le 16 12 2011: l'agence Fitch abaisse aussi de « stable » à « négative » la perspective de la note française à long terme.
- Le CDS français à 5 ans (prime d'assurance contre le risque de défaut) début 2012 a un niveau fort de 240 points, ce qui équivaut financièrement à une note triple B.

Résigné à la perte quasi inéluctable de sa note « triple A », le gouvernement prépare les Français à cette nouvelle, même s'il assure à qui veut l'entendre, qu'il n'y aura pas de troisième plan de rigueur avant la présidentielle. Un tel événement propulserait immédiatement les taux d'intérêts nominaux au seuil fatal des 6 %, mais surtout enraierait l'usine à gaz du dispositif de financement du Fonds Européen de stabilité Financière (FESF) qui repose sur les garanties allemande et française.

Les prochaines levées de fonds de l'Etat français seront manifestement difficiles, de surcroît dans un marché obligataire européen saturé d'emprunts douteux en provenance des plans de « renflouement de l'euro », dont le seul but est d'acheter du temps jusqu'aux élections.

Trois facteurs sont à l'origine de l'augmentation de la dette publique de la France :

- la forte baisse des recettes fiscales avec les cadeaux fiscaux successifs aux entreprises et aux contribuables les plus riches ;
- l'interdiction que les gouvernements se sont imposés de faire financer les déficits publics par la banque centrale ;
- les variations des taux d'intérêt.

Cette dette « himalayenne » cumulée depuis près de 40 ans sert d'alibi aux plans de rigueur, à la casse des services publics et des prestations sociales. Elle est l'héritage de la gestion calamiteuse des finances publiques des gouvernements et présidents successifs, qui a conduit notre nation à une situation de banqueroute virtuelle. Cet échec flagrant classe ces politiciens dans le camp des « disqualifiés » et/ou des incompétents !

Je pose la question, dans leur modèle économique ultralibéral, comment et quand les partis du système qui depuis 1975 n'ont jamais procédé au moindre remboursement net du capital-dette, vont-ils pouvoir demain résorber la dette publique française, sans anéantir notre protection sociale ?

## PLAN DE DÉSENETTEMENT DE LA FRANCE

### Comparatif global des 2 modèles économiques: UMP/PS et *Projet présidentiel*



**DEFICIT ZERO en 2018 dans notre modèle**

**DEFICIT ZERO en 2025 dans le modèle UMP/PS**

3

### Comparatif global des 2 modèles économiques: UMP/PS et *Projet présidentiel*



**Horizon 2025- notre modèle : Résorption de 50 % du capital- dette 2012 (ou 30 % environ du PIB)**

**Horizon 2110- modèle UMP/PS: Résorption de 50 % du capital- dette 2012 mais dans 1 siècle, avec un pic de dette à 3120 Mds € en 2025 (sur base de remboursement moyen de 30 Mds d'€ / an courants)**

4

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

En terme macro-économique, si l'on fait une analyse prospective globale de la cinématique de cette hémorragie budgétaire permanente, on peut anticiper (sur la courbe rose page 3) que leur déficit zéro devrait être atteint en 2025 au mieux et que parallèlement leur dette (sur la courbe bleu page 4) va par l'effet d'anatocisme des intérêts (c'est l'inertie des besoins d'emprunt ou communément l'effet « boule de neige »), continuer à s'accroître dangereusement jusqu'à son niveau d'étiage de 3121 Milliards d'€ soit 1400 Milliards d'€ courants de dette supplémentaire sur la période 2012-2025.

Il en ressort que :

\* A l'horizon 2025- notre modèle : Résorption de 50 % du capital-dette 2012 (soit 30 % environ du PIB)

\* A l'horizon 2110- modèle UMP/PS: Résorption de 50 % du capital-dette 2012, mais la grande différence dans 1 siècle, avec un pic de dette à 3120 Mds € en 2025 (sur base de remboursement moyen de 30 Mds d'€ / an courants) et surtout au prix de lourds sacrifices sociaux.

C'est la preuve par trois que le « mur de la dette » dénoncé par Philippe Séguin il y a vingt ans, est une réalité incontournable aujourd'hui dans leur système keynésien de surendettement.

Pour y échapper Messieurs Sarkozy et Hollande agitent le chiffon de la « discipline budgétaire » par de fausses promesses électoralistes de réduction des déficits publics (Règle d'or ou pas,...) par soumission au dogme allemand et au diktat d'une Union Européenne qui rêve maintenant d'un fédéralisme total.

Ils promettent même de ramener le déficit public de 5,7% du PIB en 2011 à un retour au déficit zéro en 2016 pour l'UMP ou 2017 pour Hollande.

Nous allons voir que c'est arithmétiquement impossible, sauf à appliquer une politique d'austérité digne d'une sortie de guerre, qui désintègrera la protection sociale (Retraite, Santé, chômage...) ainsi que les services publics, jusqu'à causer des émeutes dans les classes populaires et moyennes, façon Athènes ou Madrid.

Monsieur Fillon a déclaré le 7 novembre 2011: « il faut économiser 100 Milliards d'€ pour arriver à zéro déficit d'ici 2016 » et Monsieur Attali parle lui de 90 Milliards d'€ dans 3 ans pour atteindre l'équilibre, sans préciser toutefois si ce montant est annuel ou pas.

Chacun selon leur doctrine respective agira sur le ratio dette/PIB; l'UMP jouera sur la réduction des dépenses et le PS sur la hausse des impôts, mais dans les 2 politiques le dénominateur commun sera le plan de rigueur.

Si je ne suis pas élue, attendez-vous alors à une loi de finances rectificative dès juin 2012, pour imposer des plans de rigueur draconiens, qu'ils vous cacheront soigneusement durant la campagne.

Lorsque l'on constate la situation de délabrement actuel du secteur public (santé, police, justice, armée,...) ne serait-ce qu'avec 9 Milliards d'€ économisés par la loi de RGPP\* sur le premier budget triennal 2009-2011, je vous laisse imaginer l'état de décomposition des administrations publiques et des régimes de protection sociale, si des plans de rigueur annuels de 100 Milliards d'€ étaient appliqués.

Examinons maintenant plus précisément, les 2 cas de figure possibles dans le modèle économique UMP /PS :

1er CAS : Réduction du déficit public sans désendettement

2eme CAS : Résorption de la dette publique

Pour vous présenter cette modélisation, je laisse la parole au Professeur Sulzer !

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

### Modèle économique UMP / PS 1<sup>ER</sup> Cas: Saccage social à court terme et défaut de l'Etat à long terme

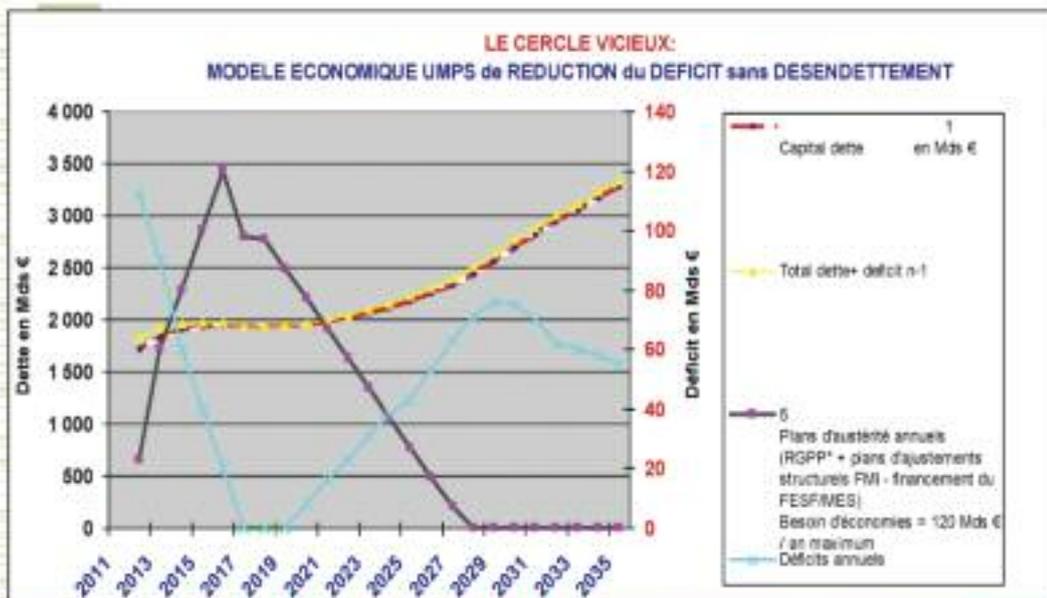
MODELE ECONOMIQUE UMPs de REDUCTION du DEFICIT PUBLIC (perpétuation dette) maj 30/12/2011

Dates	1 Capital dette en Mds €	2 % avec PIB (3) Taux de solvabilité nette du PIB + 8 % chopés sur 5 ans +	3 % avec PIB (3) Taux de solvabilité nette du PIB + 8 % chopés sur 5 ans +	4 "Charge de la dette" (préval nominal projeté et progressif de 3% à max 7,98 % sur le stock dette) avec AA +	5 Plans de rigueur annuels (RGPP* + plans d'ajustements structurels FMI - financement du FESF/MES) Besoin d'économies = 120 Mds € / an maximum +	6 Solde disponible en remboursement du capital dette	7 Taux inflation (intérêt moyen 2,5%)
01/01/2011	1 720	112	1 832	69	23	-135	43
01/01/2012	1 634	90	1 524	80	60	-80	40
01/01/2013	1 504	80	1 584	102	80	-62	40
01/01/2014	1 039	40	1 079	124	100	-44	40
01/01/2015	1 054	30	1 074	138	120	-18	40
01/01/2017	1 043	0	1 043	146	98	-48	40
01/01/2018	1 042	0	1 042	145	97	-48	40
01/01/2019	1 042	0	1 042	145	97	-47	40
01/01/2020	1 052	0	1 050	145	77	-85	40
01/01/2021	1 081	14	1 067	140	67	-96	50
01/01/2022	2 020	23	2 043	130	57	-104	51
01/01/2023	2 060	31	2 097	122	47	-113	52
01/01/2024	2 120	38	2 158	113	37	-119	53
01/01/2025	2 182	43	2 226	100	27	-126	55
01/01/2026	2 252	53	2 305	107	17	-153	56
01/01/2027	2 339	63	2 402	105	7	-160	58
01/01/2028	2 442	71	2 513	110	0	-166	61
01/01/2029	2 567	76	2 636	115	0	-190	64
01/01/2030	2 689	78	2 764	121	0	-191	67
01/01/2031	2 818	79	2 886	127	0	-189	70
01/01/2032	2 944	83	3 006	125	0	-185	74
01/01/2033	3 067	80	3 117	130	0	-188	76
01/01/2034	3 171	88	3 229	135	0	-190	79
01/01/2035	3 268	88	3 330	131	0	-190	82

(\*) Mission Générale des Politiques Publiques

En 2017: Retour à l'équilibre budgétaire avec 1943 Mds € de dette publique mais au prix d'un saccage social, contre 1963 Mds € constants de dette dans notre modèle économique.  
Horizon 2030: Dette publique 2764 Mds € (115 % de leur PIB) avec progression constante de la dette publique qui par en effet « boule de neige » devient PERPETUELLE, contre 93 Mds € constants de dette dans notre modèle éco

### Modèle économique UMP / PS 1<sup>ER</sup> Cas: Saccage social à court terme et défaut de l'état à long terme



En 2017: Retour à l'équilibre budgétaire avec 1943 Mds € de dette publique mais au prix d'un saccage social, contre 1963 Mds € constants de dette dans notre modèle économique.  
Horizon 2030: Dette publique 2764 Mds € (115 % de leur PIB) avec progression constante de la dette publique qui par en effet « boule de neige » devient PERPETUELLE, contre 93 Mds € constants de dette dans notre modèle éco

# Annexe

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

1er cas : Réduction du déficit public sans désendettement :

- En 2017: Retour à l'équilibre budgétaire avec 1943 Mds € de dette publique mais au prix d'un saccage social, contre 1963 Mds € constants de dette dans notre modèle économique.

- Horizon 2030: Dette publique 2764 Mds € (115 % de leur PIB) avec progression constante de la dette publique qui par en effet « boule de neige » devient PERPETUELLE, contre 93 Mds € constants de dette dans notre modèle économique

Vous pouvez constater dans la colonne 4 charge de la dette, une envolée spectaculaire de 20 Milliards d'€ par rapport à 2011, suite à la perte du triple A dès 2012 et par un effet de volume sur le capital-dette.

Le chiffre prévisionnel de cumul des plans de rigueur dans la LdF 2012 est de 18 Milliards d'€; en réalité il faudrait 23 Milliards d'€ pour atteindre les 4,5 % de PIB de déficit public 2012 et 120 Milliards d'€ de plan de rigueur en 2016 pour réaliser l'objectif du gouvernement Sarkozy d'un déficit zéro.

(\*)Révision Générale des Politiques Publiques

A l'inverse, ils auraient besoin d'un taux de croissance de l'ordre de 7% / an durant au moins une décennie pour générer des recettes fiscales et résorber leur déficit. Une croissance que nous n'avons jamais connue. L'arithmétique est implacable, ce qui était déjà difficile avec une croissance molle espérée autour de 2% en 2011, relève de l'impossible avec cette hypothèse de 7%.

Résumé du 1er cas :

C'est un saccage social à court terme et un défaut de l'Etat à long terme !

**Modèle économique UMP / PS 2eme Cas: Dette perpétuelle et casse sociale permanente**

MODÈLE ÉCONOMIQUE UMPS de RÉSORPTION DE LA DETTE (perpétuation) maj 30-12-2017

Dates	1 Capital dette en Mds €	2 Taux de croissance % / an (PCS 2 % max PMU) avec leur effet de croissance réelle du PIB à 2 % moyen sur 3 ans *	3 Taux de croissance % / an (PMU)	4 "Charge de la dette" (taux nominal moyen et progressif de 2% à max 7,50% sur le stock dette) avec AA *	5 Plans de rigueur annuels (RGPP) + plans d'ajustements structurels FM - financement du FESF/MES) Besoin d'économies = 120 Mds € / an maximum -	6 Solde disponible en remboursement du capital dette	7 Taux inflation (taux moyen 2,5%)
01/01/2011							
01/01/2012	1 736	112	1 832	68	18	-146	43
01/01/2013	1 857	98	1 953	87	24	-159	41
01/01/2014	1 970	95	2 066	105	30	-165	40
01/01/2015	2 050	90	2 182	134	34	-186	52
01/01/2016	2 250	88	2 318	157	39	-179	50
01/01/2017	2 378	81	2 439	178	44	-188	59
01/01/2018	2 514	84	2 563	189	49	-168	63
01/01/2019	2 645	85	2 693	198	53	-187	68
01/01/2020	2 772	82	2 814	205	57	-187	69
01/01/2021	2 885	78	2 931	204	64	-168	72
01/01/2022	2 989	76	3 028	193	72	-137	75
01/01/2023	3 072	74	3 088	181	80	-108	77
01/01/2024	3 112	7	3 117	165	85	-76	78
01/01/2025	3 121	-5	3 118	156	87	-62	78
01/01/2026	3 107	-7	3 100	148	90	-48	78
01/01/2027	3 060	-10	3 070	139	92	-33	77
01/01/2028	3 030	-14	3 025	127	97	-19	76
01/01/2029	2 989	-21	2 955	125	104	-2	75
01/01/2030	2 924	-28	2 895	132	118	28	73
01/01/2031	2 838	-45	2 793	128	120	50	71
01/01/2032	2 730	-58	2 672	118	120	64	68
01/01/2033	2 600	-69	2 540	110	120	72	65
01/01/2034	2 465	-82	2 403	99	120	80	62
01/01/2035	2 320	-85	2 255	93	120		58

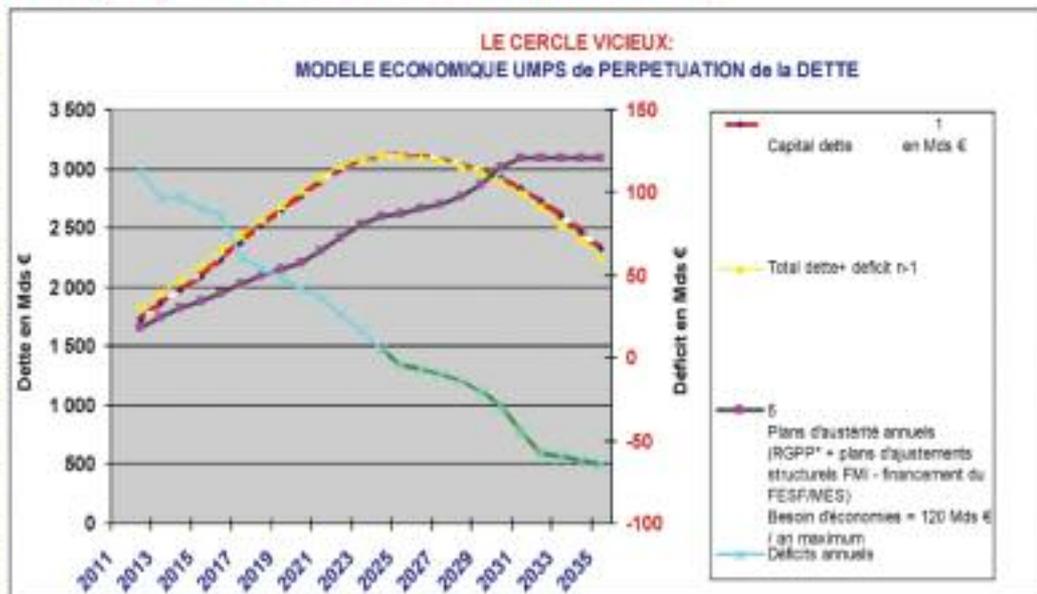
Prévision Générale des Politiques Publiques

Horizon 2025: retour à l'équilibre budgétaire mais 3116 Mds € de dette publique (130 % de 2400 Mds € de leur PIB), contre 837 Mds € constants de dette dans notre modèle économique

Horizon 2030: Dette publique 2895 Mds € environ (115 % de 2500 Mds € de leur PIB) avant une lente décreue mais au prix d'une casse sociale, contre 93 Mds € constants de dette dans notre modèle économique

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

### Modèle économique UMP / PS 2eme Cas: Dette perpétuelle et casse sociale permanente



Horizon 2025: retour à l'équilibre budgétaire mais 3116 Mds € de dette publique (130 % de 2400 Mds € de leur PIB), contre 837 Mds € constants de dette dans notre modèle économique  
 Horizon 2030: Dette publique 2895 Mds € environ (115 % de 2500 Mds € de leur PIB) avant une lente dégrue mais au prix d'une casse sociale, contre 93 Mds € constants de dette dans notre modèle économique

8

2eme cas : Résorption de la dette publique

C'est le cas de figure le plus vraisemblable !

- Horizon 2025: Retour à l'équilibre budgétaire mais 3116 Milliards d'€ de dette publique (130 % de 2400 Mds € de leur PIB), contre 837 Milliards d'€ constants de dette dans notre modèle économique

- Horizon 2030: Dette publique 2895 Milliards d'€ (115 % de 2500 Mds € de leur PIB) avant une lente dégrue mais au prix d'une casse sociale, contre 93 Milliards d'€ constants de dette dans notre modèle économique.

Cette modélisation pour être la plus objective possible avec notre modèle, n'intègre même pas le coût du sauvetage de l'euro par le financement français à hauteur de 31 Milliards d'€ (21 % de 159 Milliards d'€ du FESF) nécessaires en 2012 pour renflouer l'Italie et l'Espagne, soit 34 % d'imposition supplémentaire à prélever.

Il est évident que cette politique d'austérité budgétaire n'est pas crédible voire irresponsable socialement pour les citoyens et les candidats du système sont dans une impasse technique, même pour réduire leurs déficits...

En réalité, l'unique moyen pour les Etats occidentaux de rassurer les marchés financiers dans leurs émissions d'emprunt consisterait à se donner les moyens de réduire leur ratio dette/PIB à terme, par une reprise de l'activité économique. Cependant, la mise en place brutale et dans l'urgence de politiques fortement restrictives est contre-productive. Le retour à une orthodoxie budgétaire doit en effet être progressif et séquentiel, sous peine d'obérer la relance de la croissance économique, l'emploi, la consommation et in fine de constater une chute des recettes de l'Etat.

Cette baisse de la consommation va se traduire par une récession sévère en Europe.

Résumé du 2eme cas :

Une dette perpétuelle et une casse sociale permanente !

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

Au vue de ces projections alarmantes du modèle économique ultralibéral de l'UMP/PS qui nous mène sur la route de la servitude aux marchés financiers, la question de la dette publique est donc le « nœud gordien » de tout le système de pillage des richesses de la nation par la financiarisation de l'économie et le libre-échange mondialisé.

Je veux éviter à tous les Français « l'esclavage pour dette ». C'est un suicide économique et social de la France, une euthanasie des épargnants, des retraités et des salariés que vous réservent les deux candidats du parti UMPS, après les élections.... Je dis à mes compatriotes, qu'importe Hollande ou Sarkozy, ils sont interchangeables et vous imposeront de force une austérité draconienne de 100 Milliards d'€ /an en moyenne, socialement insupportable. Voilà la vérité !

Ce « nœud gordien » du fardeau de la dette, je veux le trancher ! Pour cela, il faut opposer aux plans de RIGUEUR qui profitent à une hyper-caste minoritaire, un plan de VIGUEUR qui profite à l'intérêt général des citoyens et qui enrichisse la France.

Si aucune action sérieuse n'est mise en œuvre d'urgence, la descente aux enfers de la zone euro continuera avec l'aggravation de la crise des dettes souveraines. La France, leadership de l'Europe, doit maintenant proposer une autre issue à ses partenaires européens par une déconstruction concertée et organisée de l'euro monnaie unique et un retour aux monnaies nationales.

Une politique économique alternative avec une sortie par le haut de la crise de la dette, existe bel et bien, celle du « modèle économique patriotique » inspiré en parti du seul prix Nobel d'économie Français Monsieur Maurice Allais, pour qui « la création monétaire doit relever de l'État et de l'État seul ! ».

Mon plan de désendettement 2013 est élaboré sur cette base économique et veille scrupuleusement au respect des principes du « Club de Paris » pour éviter toute solution de répudiation pure et simple de la dette étrangère, qui représenterait un risque de réputation trop négatif pour la France.

Je le dis solennellement, la vraie raison du surendettement de la France, ça n'est pas la dérive des dépenses de protection sociale, ni de ses services publics pour chercher à culpabiliser le citoyen, mais la loi de 1973 (dite loi Pompidou-Giscard).

Cette loi qui a interdit à la DGFIP (ex Trésor Public) d'emprunter directement à la Banque de France à un taux d'intérêt quasi nul, pour s'adapter aux exigences de la mondialisation économique, laissant ainsi aux banques commerciales privées, le monopole du droit de création monétaire. C'est une « privatisation de l'argent public » inacceptable et qui joue un rôle considérable dans le niveau actuel de la dette.

Pour mémoire, cette loi a consisté en 1973 à obliger l'Etat à aller emprunter sur les marchés financiers internationaux. C'est une espèce de sabotage financier. Cette interdiction de financer l'Etat fut complétée par l'indépendance de la Banque de France accordée en août 1993 par le gouvernement d'Edouard Balladur. Les différents traités européens confirmeront cette double orientation puisque l'article 104 du traité de Maastricht est devenu l'article 123 du traité de Lisbonne en 2008.

En l'absence du levier de la croissance économique pour susciter des recettes fiscales puis des excédents budgétaires, la seule variable sur laquelle un Etat souverain peut agir est la « monétisation de la dette » afin de repartir du bon pied. Dans l'éthique économique de mon projet: le secteur privé se finance sur le marché privé et l'Etat se finance auprès du service public !

Après négociations européennes qui s'appuieront juridiquement sur le « compromis du Luxembourg » qui prévoit que les États peuvent déroger aux règles européennes s'ils estiment que leur « intérêt vital » est en jeu, suivra la reprise de contrôle de notre politique monétaire et de taux de change, tout comme 95 % des nations dans le monde.

La Banque de France sera autonome vis-à-vis du pouvoir exécutif mais pour autant non indépendante. Elle retrouvera ses prérogatives monétaires et aura pour mission de rétablir le circuit des avances au Trésor Public pour redonner une capacité d'autofinancement à l'État qui s'affranchira ainsi de l'emprise des marchés financiers et des agences de notation internationales.

Cette reprise de contrôle de notre politique monétaire et de taux de change est la mesure centrale de mon projet économique, outre un audit préalable et approfondi de la dette, diligenté dès mon élection.

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

Selon les prévisions de mon plan de désendettement 2013, l'objectif politique est d'apurer la dette publique en douceur et sans saccage social de la population française, pour rétablir le cercle vertueux et l'orthodoxie budgétaire.

Le défi technique est de viser en 2018 un retour à l'équilibre budgétaire (déficit zéro) et la résorption à l'horizon 2025 de 50 % environ du capital-dette initial (soit 30 % du PIB 2025). Cet assainissement des finances publiques passera par l'utilisation de 3 leviers principaux:

1/ Economies PROGRESSIVES sur les mauvaises dépenses de budget entre 5 et 70 Milliards € / an (gel budget UE, fraudes sociales, coût de la décentralisation, coût de l'immigration, gains du non sauvetage de l'Euro et des aides aux états de la ZE, etc...);

2/ Monétisation par la Banque de France pour un TOTAL de 100 Milliards € / an (5 % du PIB 2012) dont + 90 Milliards € / an pour générer des excédents budgétaires ventilés en:

\* AMORTISSEMENT direct et progressif du capital-dette (stock) pour 45 Milliards € / an (2,5 % du PIB), qui consiste à stériliser une fraction de la dette

\* REMBOURSEMENT de la charge de la dette imputé dans le budget (flux), pour 45 Milliards € / an (2,5 % du PIB), dégressif à partir de 2018;

\* RELANCE économique: + 10 Milliards € / an imputés dans le budget, pour soutenir la réindustrialisation, l'emploi, l'activité,...la consommation et au final les recettes fiscales.

3/ Une opération de « Francisation ou nationalisation de la dette publique » défendu par exemple par Jean-Michel Quatrepoint pour diversifier nos gisements de ressources financières, par des incitations fiscales fortes à l'investissement des Français, qui contribueront ainsi au refinancement de la dette souveraine, à l'indépendance et à la solvabilité de l'état. Ce qui aura également l'avantage de sécuriser l'épargne populaire. Volume attendu : 50 Milliards € / an.

Je précise qu'il n'est pas dans les attributions habituelles d'un chef de l'Etat de gérer le budget des collectivités locales, toutefois en ces temps de crise où l'insolvabilité est générale, l'Etat est au final le garant en dernier ressort; en conséquence, j'ai décidé d'introduire dans mon plan de désendettement 2013, le périmètre global de la dette des administrations publiques françaises (ou « APU »): État, administrations centrales, administrations de la Sécurité Sociale et administrations locales.

Pour l'explication technique, je repasse la parole au Professeur Sulzer

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

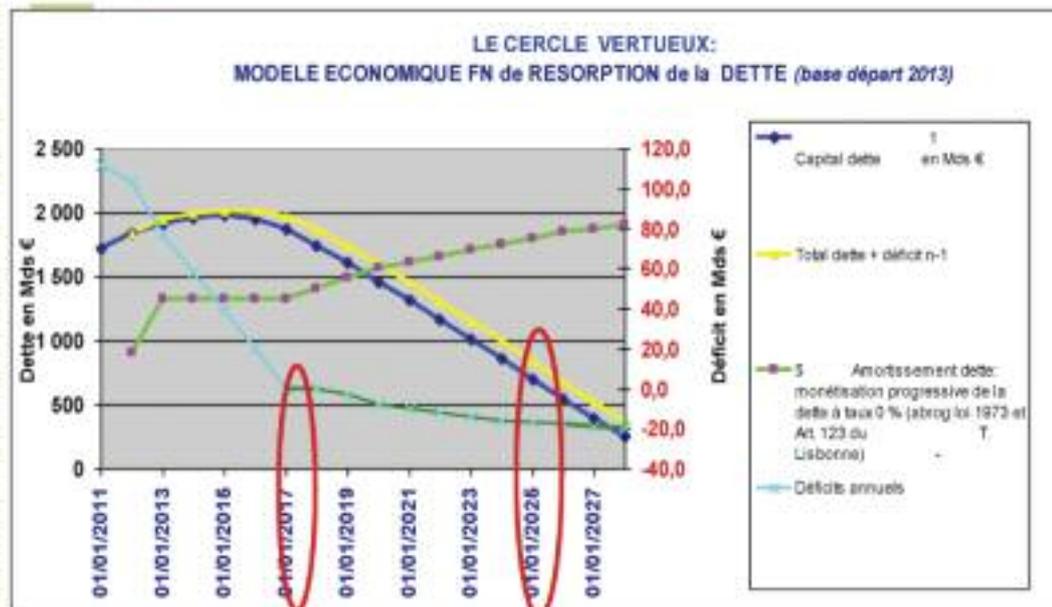
### Modélisation de notre Plan avec dépréciation en 2013 Démarrage base 2013

MODELE ECONOMIQUE FN DE RESORPTION DE LA DETTE (base départ 2013) mai 30/12/2011								
Dates	1 Capital dette en Mds €	2 Solde des flux financiers F <sub>t</sub> - Z <sub>t</sub> avec expansion du taux de croissance du PIB ( 0 à 2,50% sur 5 ans) *	3 Total des flux nets F <sub>t</sub>	4 "Charge de la dette" (intérêt moyen 3,0% et 1% de 2018 AAA) +	5 Amortissement dette: monétisation progressive de la dette à taux 0 % (abrog loi 1973 et T. Lisbonne) -	6 Economies budgétaires	7 Solde disponible en rembourse ment du capital dette	8 Taux inflation (Intérêt moyen 2,5%) -
01/01/2011								
01/01/2012	1 728	113	1 832	52	18	0	-137	43
01/01/2013	1 838	182	1 941	53	45	5	-52	40
01/01/2014	1 915	77	1 992	57	45	15	-55	48
01/01/2015	1 956	68	2 014	59	45	20	-33	49
01/01/2016	1 974	39	2 013	59	45	50	10	49
01/01/2017	1 943	20	1 963	58	45	70	37	49
01/01/2018	1 873	0	1 873	19	60	70	101	47
01/01/2019	1 740	9	1 740	17	66	70	111	43
01/01/2020	1 604	-3	1 601	16	60	70	122	40
01/01/2021	1 481	-8	1 453	15	63	70	128	37
01/01/2022	1 314	-10	1 304	13	66	70	135	33
01/01/2023	1 163	-12	1 151	12	69	70	141	29
01/01/2024	1 009	-14	995	10	72	70	148	25
01/01/2025	853	-16	837	9	76	70	153	21
01/01/2026	694	-17	677	7	78	65	154	17
01/01/2027	539	-18	521	5	80	60	154	13
01/01/2028	385	-19	369	4	82	50	148	10
01/01/2029	248	-20	228	2	84	40	142	6
01/01/2030	113	-20	93	1	86	30	115	3

Avec le modèle économique « patriotique », le déficit zéro devrait être atteint en 2018 et la résorption de 50 % environ du capital-dette initial (ou 30 % du PIB 2025) devrait être obtenu à l'horizon 2025, surtout sans sacrifices sociaux.

9

### Modélisation du plan de désendettement : Démarrage base 2013



Avec le modèle économique « patriotique », le déficit zéro devrait être atteint en 2018 et la résorption de 50 % environ du capital-dette initial (ou 30 % du PIB 2025) devrait être obtenu à l'horizon 2025, surtout sans sacrifices sociaux.

10

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

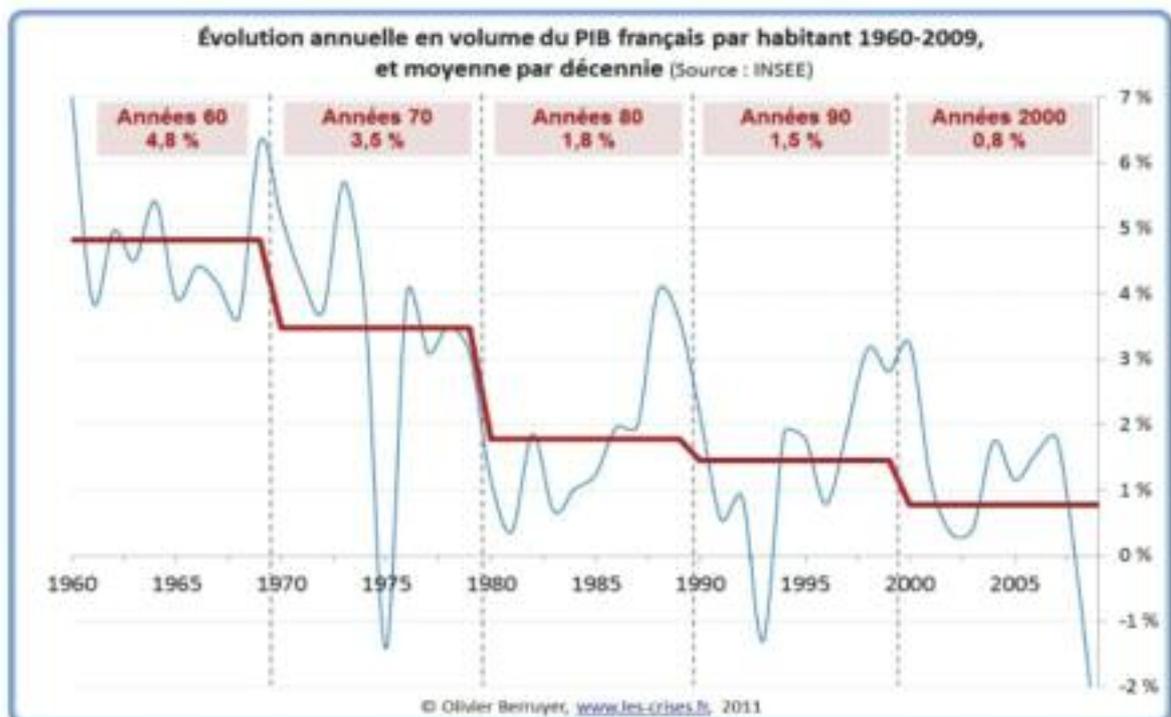
Avec notre modèle économique « patriotique », le déficit zéro devrait être atteint en 2018 et la résorption de 50% environ du volume de capital-dette initial devrait être obtenu à l'horizon 2025 avec 837 Milliards d'€ (30 % du PIB 2025) et surtout sans sacrifices sociaux.

Vous pouvez constater dans la colonne 4 « charge de la dette », une diminution graduelle importante due à un taux d'intérêt nominal moyen pondéré et fixe à 3 % en début de période, combinée à une baisse du volume de capital-dette. De par la rotation totale du portefeuille de la dette publique en 7 ans, ce taux moyen pondéré décroît structurellement à partir de 2018 pour atteindre 1 % en fin de période;

Ces gains annuels sur la charge de la dette sont progressivement translétés vers l'amortissement du capital-dette (colonne 5), ayant un effet d'accélération favorable dans la vitesse de désendettement.

Dans la colonne 7 du solde disponible en remboursement du capital-dette lorsque le chiffre est négatif, il n'y a pas de capacité d'autofinancement et à l'inverse si le chiffre est positif, il y en a une.

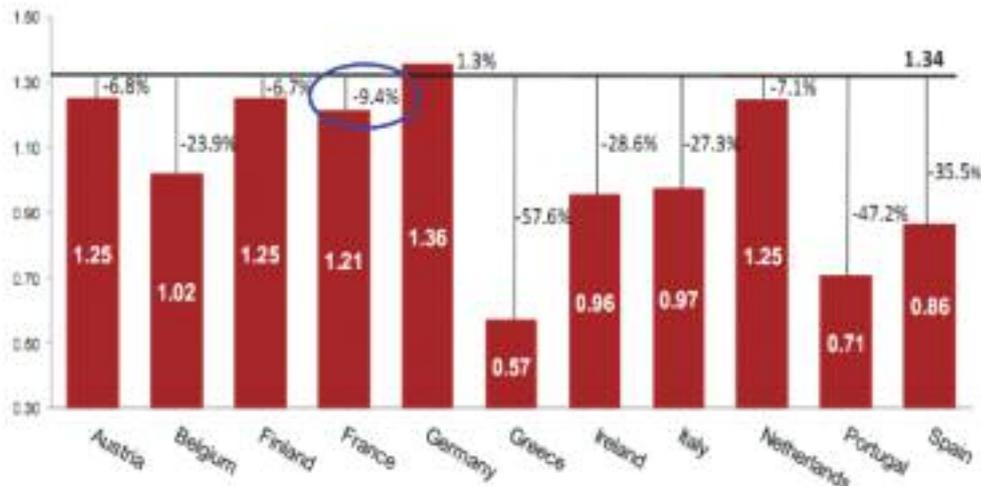
### Croissance économique française 1960 -2010:



## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

### Etude NOMURA sur les parités des monnaies européennes après éclatement de l'EURO

Fig. 1: Fair value estimates for new national in a eurozone break-up scenario



Source: Nomura

Note: These fair value estimates are calculated for the national currencies of each of the 11 original eurozone members and are based on a 5 year horizon following a potential eurozone breakup. The percentages included in the chart represent the degree of appreciation/depreciation from the current EUR/USD value, which stands at roughly 1.34, as of December 2.

13

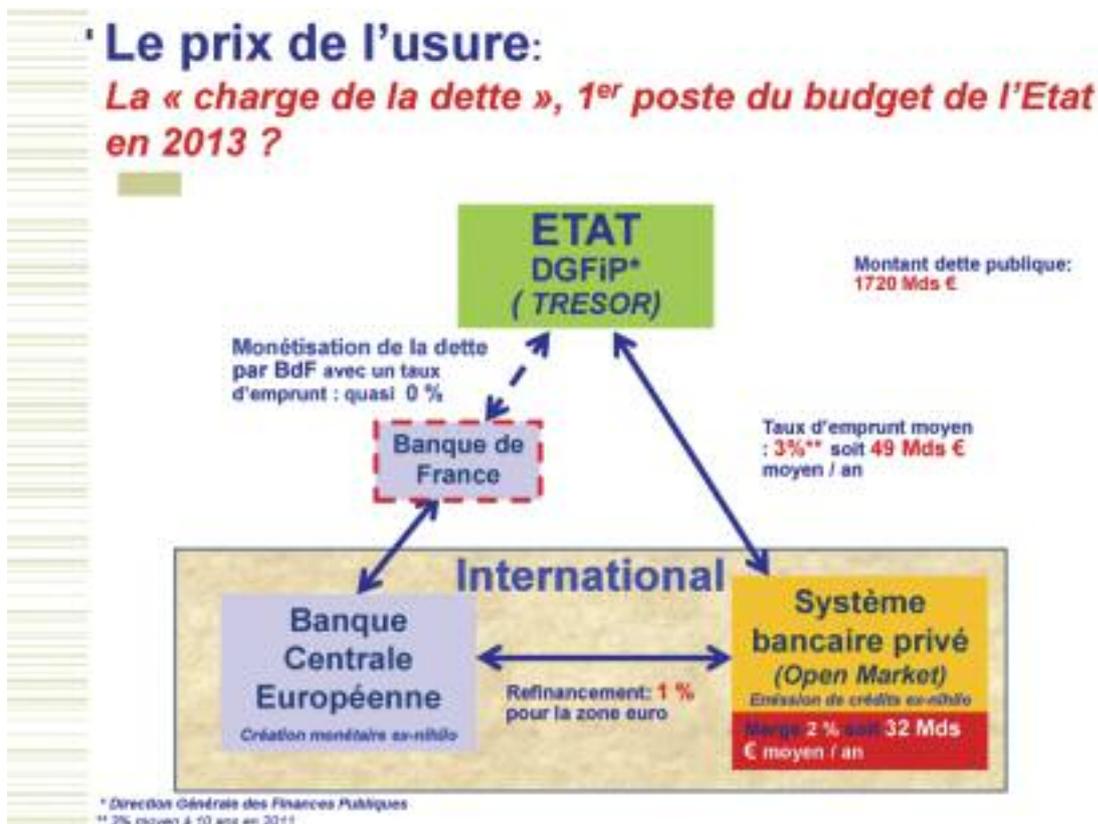
### Inflation neutre: *l'expérience empirique le prouve*



**En 10 ans la BCE a multiplié par plus de 3 la base monétaire M3 et l'inflation fut de 2% en moyenne !**

14

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE



Nous avons calculé aussi le cas de l'éclatement de la zone euro avec retour aux monnaies nationales.

Je vous rappelle que l'estimation actuelle du sauvetage de l'euro est de 210 milliards minimum, soit 21 %, la quote-part française dans le FESF/MES.

Avec une dépréciation de - 9,4 % du Franc Français (d'après l'étude NOMURA du 21 12 2011); la dette augmentera proportionnellement par rapport aux créanciers étrangers de 107 Milliards d'€ (avec dette étrangère 66 % de 1720 Milliards d'€); Cependant, les 107 Milliards d'€ seront échelonnés sur la maturité du portefeuille de la dette qui est de 7 ans, soit un montant annuel de 15 Milliards d'€ par an supplémentaire.

Le cas échéant, nous nous autoriserons la possibilité de recourir à une éventuelle dévaluation compétitive, à tout moment, qui relancera l'économie et l'emploi

J'entends déjà la horde d'économistes et d'experts patentés du système qui n'ont pas prévu la crise contrairement aux miens et ceux que je consulte, venir m'expliquer que ce plan de désendettement est impossible, absurde, isolationniste ou encore fou. Pour ma part, plutôt que de paroles ou d'incantations stériles, j'invite ces experts à nous démontrer scientifiquement que ce dispositif de désendettement n'est pas viable.

Mes détracteurs avanceront aussi le vieux dogme de la théorie quantitative de la monnaie qui relie automatiquement l'accroissement de la masse monétaire à l'inflation, en prétextant le recours à la planche à billets. Mais n'est ce pas une politique monétaire expansionniste de la BCE dans la zone euro que réclament à corps et à cris les dirigeants politiques, tel Monsieur Rocard et avec plus de fédéralisme budgétaire ?

Alors, ce qui serait efficace au niveau de la zone euro ne le serait plus au niveau de la nation ?

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

Ce qu'ils se gardent bien de dire aux Français, c'est que depuis 2002, la BCE a multiplié par trois la masse monétaire M3 (taux d'accroissement de 8% par an environ) dans la zone euro, dont 489 Milliards d'€ d'injection de liquidités à 3 ans le 21 décembre dernier, mais l'inflation est restée contenue à 2 % environ en moyenne sur cette période (cf. diapositive 14 en annexe). Plus loin dans le passé, on enregistrait en France 5% par an d'inflation moyenne entre 1963 et 1972, puis 11 % par an en moyenne entre 1973 et 1982. CQFD.

Bien entendu, cette politique économique n'a de sens que si ce mode de financement démocratique de l'Etat s'oriente, non pas vers du budget de fonctionnement comme avant, mais bien vers des investissements productifs, des infrastructures, de la recherche, dans l'économie physique au service de la population et du travail humain. Donc, une création monétaire avec création de richesse n'est pas inflationniste !

Enfin, avec la récession qui s'annonce en Europe, le danger n'est pas l'inflation, mais la déflation qui entraînerait l'économie dans un cycle dépressif.

Paradoxalement, on le voit depuis près de 2 ans avec la politique monétaire (le Quantitative Easing) du Royaume Uni, la monétisation de la dette est un mécanisme qui rassure les investisseurs internationaux sur la capacité de garantir les engagements financiers et la qualité de signature de l'Etat.

Ironie du sort pour mes adversaires UMP/PS, c'est le modèle économique patriotique de soutien à la dynamique de désendettement public, de soutien à l'emploi, au pouvoir d'achat, à la croissance et à la protection sociale grâce à une politique monétaire et budgétaire mixte, qui pourrait conforter la notation de solidité financière française: ce fameux triple A !

A ce titre, je vous fais remarquer qu'au sein de l'Agence France Trésor chargée d'émettre la dette française, aucun représentant de l'Etat-débiteur ne siège au comité stratégique pour piloter la dette publique, alors que de nombreux créanciers privés internationaux sont présents au tour de table, dont des banques ou des fonds de pensions étrangers, tels que Blackrock et autres.

Qui défend les intérêts de la France ? Je dis qu'il y a un conflit d'intérêt très grave dans le fonctionnement de nos institutions financières !

Napoléon Bonaparte a eu une citation historique édifiante pour illustrer ce propos « Quand l'argent d'un gouvernement dépend des banques, ce sont elles et non les chefs du gouvernement qui contrôlent la situation » ! On est loin de la moralisation du capitalisme de Nicolas Sarkozy en 2008 et du G20 de 2011.

L'argument simpliste selon lequel quitter l'euro reviendrait à gonfler la dette publique x 2 ou x 3 ne résiste donc pas à l'analyse chiffrée. C'est même le contraire qui est vrai : sortir de l'euro et recouvrer sa monnaie nationale est la condition sine qua non au désendettement des finances publiques ? Et c'est valable pour toutes les nations.

Finalement, pour quelles raisons devrions-nous croire les élites UMP/PS Modem résignées et coresponsables de la crise actuelle ? Ceux-là même qui nous avaient promis des lendemains qui chantent à l'époque de Maastricht et de Lisbonne se mettent à faire des prédictions apocalyptiques pour nous dissuader de nous libérer du carcan monétaire européen. Les mêmes qui avaient prédit l'enfer pour la Suède en 2003 quand elle a refusé l'Euro. Aujourd'hui, la Suède fait 4 % de croissance et affiche un excédent budgétaire.

En effet, le constat est accablant pour le modèle économique ultralibéral défendu par l'UMP/PS ; la situation d'insolvabilité de la France semble inextricable et l'engrenage de la banqueroute est engagé vers des conséquences prévisibles:

- Le défaut de paiement de l'Etat qui entraînerait l'euthanasie des épargnants par une perte partielle de la valeur des investissements en obligations souveraines ( Ex : les Fonds euros d'Assurance Vie, les OPCVM, etc.)
- La dislocation de la zone euro et l'implosion subie de l'euro monnaie unique qui enchaîneraient sur une panique financière

## PLAN DE DÉSENDETTEMENT DE LA FRANCE

- L'hyperinflation par une rupture du barrage de la dette qui n'est autre qu'une inflation retenue et une imposition cachée

- Cas encore plus grave, les banques seraient en faillite, avec un fonds de garantie bancaire très insuffisant (2 Mds € pour 1200 Mds de dépôts) pour indemniser les déposants,

,A l'inverse, ce plan de désendettement par une politique mixte monétaire et budgétaire raisonnable, correspond parfaitement à ma vision stratégique à long terme pour la France et n'est qu'une 1<sup>ère</sup> étape vers un « ordre monétaire libre », pour éviter une mise sous tutelle des budgets nationaux sous la coupe des technocrates de Bruxelles ou pire ceux du FMI à Washington.

Il n'y a donc pas de fatalité au déclin. Vous le voyez, les solutions existent, encore faut-il le courage politique de les mettre en œuvre. Je l'ai !

Pour que la France reste une grande puissance économique mondiale, dans le concert des nations nous devons abandonner ces politiques de rigueur terrifiantes. Le désendettement est un enjeu prioritaire. Parallèlement, grâce à ce modèle économique patriotique, à un protectionnisme raisonné et une nouvelle compétitivité, nous relancerons l'emploi, la croissance, le pouvoir d'achat et les excédents de la balance extérieure.

S'opposer à cette politique économique alternative que je soumetts aux Français, correspondrait à un acte de «non assistance à peuple en danger de mort économique !».

### Démocratie, institutions et morale publique

*La démocratie est un principe fondamental de la République française, un bien sacré. L'attachement de la Nation à la libre expression de toutes les opinions, à la libre volonté du peuple français de mener son destin, indépendamment de toute allégeance, doit rester intact. Il apparaît toutefois aujourd'hui que le fonctionnement démocratique de notre République est gravement entravé à la fois par la soumission de nos lois à des autorités européennes non démocratiques, par des institutions et une pratique institutionnelle souvent peu conformes à l'impératif démocratique, et par des dérives dans l'exercice du pouvoir qui renforcent encore le déficit démocratique en laissant disparaître la défense de l'intérêt général au bénéfice de la défense d'intérêt particulier. Un véritable redressement démocratique de notre République s'impose.*

### ■ Analyse

#### La construction européenne contre la démocratie française.

Les institutions européennes elles-mêmes, qui produisent aujourd'hui une part importante de notre droit, souffrent d'un véritable déficit démocratique. La Commission européenne notamment, organe non élu et technocratique, dispose de compétences renforcées et d'un monopole sur le droit d'initiative législative au niveau européen. L'élection au suffrage universel du Parlement européen dès 1976 n'a guère comblé ce déficit démocratique, en raison du faible pouvoir dont cette enceinte dispose, et surtout parce qu'il n'existe pas de « peuple européen » et donc de volonté commune de représentation parlementaire.

Les gouvernements français successifs ont contribué au renforcement de cette dérive en acceptant de lourds transferts de souveraineté au niveau européen, le plus souvent de leur propre initiative. Ils ont en cela été suivis par nos plus hautes autorités juridiques (Conseil d'Etat, Conseil Constitutionnel et Cour de Cassation) qui ont progressivement reconnu par leur jurisprudence la supériorité d'un droit d'origine technocratique sur notre droit national.

Cette soumission de la démocratie française à la technocratie européenne s'est gravement renforcée du fait de la trahison de nos représentants eux-mêmes à l'occasion du vote du Traité de Lisbonne en 2008, copie conforme de la constitution européenne pourtant rejetée massivement par référendum par le peuple français en 2005. Cet acte contre la libre souveraineté du peuple français est un crime qui symbolise tout le mépris de nos représentants actuels pour la démocratie.

#### L'organisation et la pratique institutionnelles contre la démocratie

À plusieurs niveaux, nos institutions n'apparaissent plus aujourd'hui en mesure de permettre l'exercice normal de la démocratie. En premier lieu, les modes de scrutin des différentes élections, en particulier des élections législatives, n'assurent ni la libre expression ni la représentation, même marginale, de toutes les sensibilités politiques. Ainsi, le scrutin majoritaire à deux tours empêche la représentation d'une part importante de l'électorat : un parti politique obtenant 20% des voix au premier tour de ces élections peut se voir purement et simplement privé de représentation politique à l'Assemblée nationale.

Par ailleurs, en plus de la soumission de notre droit national au droit européen, la multiplication des transferts de compétences à des agences indépendantes, sur le mode anglo-saxon, ou aux collectivités territoriales, qui agissent trop souvent par clientélisme, nuisent à l'effectivité des décisions prises au niveau national par le peuple français. La France est un pays dans lequel la démocratie s'exprime traditionnellement au niveau national, via un Etat fort de sa légitimité populaire, et il est anormal que le pouvoir exécutif national comme le pouvoir législatif ne puissent s'exercer librement.

Ensuite, l'absence de recours quasi systématique au peuple via l'organisation de référendums, ou pire, la négation du vote référendaire comme ce fut le cas en 2008, portent gravement atteinte à la démocratie et retirent au peuple l'idée pourtant fondamentale qu'il est maître de son destin. L'adoption par le Parlement des plans de renflouement européens destinés à tenter d'éteindre l'incendie de la zone euro, pourtant très lourds de conséquences sur les finances publiques nationales et l'avenir du fonctionnement de l'Europe, n'a fait l'objet d'aucun débat devant les Français et l'idée d'un référendum n'a même pas été évoquée.

Il apparaît d'ailleurs, au-delà des problèmes purement institutionnels, que la pratique politique elle-même est devenue contraire à l'idéal démocratique. Au-delà du mépris du vote référendaire, les Français se sont accoutumés à la trahison par leurs représentants des engagements pris devant eux lors des élections. Cette absence de loyauté renforce le sentiment que le vote populaire n'a plus guère d'influence sur les décisions effectivement prises. Cette déconnexion entre le peuple et ses élus, cette rupture du contrat de confiance entre les électeurs et leurs représentants alimentent les comportements contraires à la morale publique, aujourd'hui profondément malmenée en France. Ces élus qui se sentent indépendants du mandat que le peuple leur a pourtant confié se considèrent libres de se comporter sans se soucier du bien commun, sans se conformer à l'exigence qu'impose le service de la République. Cette exigence est bafouée au plus haut sommet de l'Etat, mais elle l'est aussi au niveau local, dans des féodalités régionales, départementales qui se construisent contre le peuple.

## ■ Positions

### Le peuple français doit être maître chez lui

La hiérarchie des normes qui prévalait avant les dérives jurisprudentielles doit être réaffirmée. La Constitution, plus largement le bloc de constitutionnalité, est la norme suprême, à laquelle doit se conformer l'intégralité du droit français et conserve sa supériorité sur les Traités internationaux. Il faut donc que la loi française retrouve sa supériorité sur le droit européen dérivé (directive, règlement, etc.). Ces éléments feraient l'objet d'une discussion avec nos partenaires européens dans le cadre de la renégociation nécessaire des Traités européens. La France doit maintenir sa position en cas d'échec des négociations.

Un ministère des Souverainetés doit être chargé de coordonner, sur un plan technique, la renégociation des Traités et la restauration de notre souveraineté nationale dans l'ensemble des domaines où elle a disparu.

Au niveau national, l'Etat doit reprendre toute sa légitimité dans la conduite de la politique de la Nation en interrompant notamment la dérive décentralisatrice. La clause de compétence générale à l'origine de toutes les dérives féodales cessera de s'appliquer aux collectivités territoriales qui verront leurs compétences précisément définies et limitées par la loi (la libre administration des collectivités locales telle que prévue par la Constitution n'implique en aucun cas une clause générale de compétence). Une discussion aura préalablement été engagée sur l'intérêt et l'efficacité des dispositifs d'intercommunalité, notamment au regard de ce que pourraient être les compétences du département, l'objectif étant de simplifier au maximum l'organisation intercommunale aujourd'hui devenue pléthorique et d'éviter les dédoublements de compétences et de services entre la commune et les intercommunalités.

Le contrôle de légalité exercé par le Préfet doit être renforcé et appliqué à l'ensemble des décisions des collectivités locales engageant un montant significatif de leurs dépenses, ce montant serait défini par la loi.

La nouvelle architecture des services déconcentrés issue de la Révision Générale des Politiques Publiques ne sera pas remise en cause, afin de ne pas déstabiliser des services déjà profondément affectés par les réformes récentes. Toutefois, un audit devra rapidement être lancé sur l'efficacité de la nouvelle organisation territoriale des services de l'Etat et d'éventuels ajustements seront entrepris au cours du quinquennat.

### Réformer la Constitution pour le retour de la démocratie

Il faut, dès le début du prochain quinquennat, soumettre à référendum une révision de la Constitution qui portera sur les aspects suivants. :- Le Président de la République serait élu pour un mandat non renouvelable de 7 ans. Cette disposition s'appliquerait dès l'élection présidentielle de 2017. Cette mesure serait un gage d'honnêteté et d'efficacité dans la politique menée par le Chef de l'Etat qui doit agir uniquement en fonction des engagements qu'il a pris devant les Français et non pas en vue de sa future réélection.

La procédure de révision de la Constitution serait modifiée : seul le référendum pourrait, à l'avenir, permettre de réformer la Constitution, le Parlement réuni en Congrès ne pouvant plus exercer ce droit. Seul le peuple pourra ainsi défaire ce que le peuple a fait.

Les collectivités territoriales d'Outre-Mer verraient leur statut modifié et sanctuarisé dans la Constitution.

Le référendum d'initiative populaire serait inscrit dans la Constitution et les conditions de son organisation seraient allégées afin de permettre un réel exercice de la démocratie directe.

### L'instauration de la pluralité politique

Une loi organique sera votée pour instaurer le scrutin proportionnel à toutes les élections, nationales ou locales, directes ou indirectes. Il est en effet essentiel d'assurer la représentation de toutes les sensibilités politiques choisies par les électeurs, notamment au niveau de l'Assemblée Nationale. L'équilibre entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif tel que prévu par la Constitution de la Cinquième République peut être satisfaisant, à condition que la pluralité existe dans les assemblées. Cette loi organique rendra également impossible le cumul des mandats exécutifs. La loi sur le parrainage des candidats à l'élection présidentielle sera révisée afin d'établir l'égalité entre les candidats : les parrainages seront de nouveau anonymes.

### Le retour de la morale publique et de la transparence

Afin de prévenir les conflits d'intérêt, chaque nomination, pour tout haut responsable politique ou administratif, devra faire l'objet d'une enquête minutieuse, à l'instar de ce qui se fait dans l'administration américaine. Le passé professionnel de chacun, à commencer par celui des ministres, sera examiné par une haute instance sur la prévention des conflits d'intérêts et de la transparence dont les membres seront désignés par les présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale. Plus généralement, la transparence la plus totale doit s'imposer sur les nominations, qui doivent se faire sur un principe très clair et un seul, celui de la compétence. Ainsi, les nominations effectuées par le président de la République, le Premier ministre et les présidents des Assemblées devraient être systématiquement soumises à un avis préalable, non contraignant, de la haute instance sur la prévention des conflits d'intérêts et de la transparence.

Concernant la bonne gestion de l'argent public, il convient d'imposer, comme dans la plupart des pays démocratiques, le contrôle des notes de frais et de représentation de tous les exécutifs devant leur conseil ou chambres respectives, le contrôle de l'exécutif national s'effectuant devant le parlement. La pratique du pouvoir au plus haut niveau doit être exemplaire et inciter l'ensemble du corps politique et administratif à un usage parcimonieux de l'argent public, notamment via une distinction très nette entre l'usage privé des facilités liées aux fonctions politiques ou administratives, qui doit être facturé au centime près, et leur usage professionnel. La loi prévoirait des sanctions pénales accrues en cas de non respect de ces obligations.

### Le retour de la liberté de la presse et d'Internet

Afin de garantir la liberté de la presse, aucun organe de la presse écrite et audiovisuelle ne pourra appartenir à une entreprise vivant de la commande publique. Afin de sanctuariser l'espace démocratique et de liberté que constitue Internet, dans le respect des lois en vigueur sur la diffamation, la vie privée et la protection des plus faibles, les tentatives actuelles de limitation de la liberté sur Internet (loi hadopi, lopsi 2 et le traité ACTA) doivent être combattues.

## Laïcité et égalité

*La démocratie est un principe fondamental de la République française, un bien sacré. L'attachement de la Nation à la libre expression de toutes les opinions, à la libre volonté du peuple français de mener son destin, indépendamment de toute allégeance, doit rester intact. Il apparaît toutefois aujourd'hui que le fonctionnement démocratique de notre République est gravement entravé à la fois par la soumission de nos lois à des autorités européennes non démocratiques, par des institutions et une pratique institutionnelle souvent peu conformes à l'impératif démocratique, et par des dérives dans l'exercice du pouvoir qui renforcent encore le déficit démocratique en laissant disparaître la défense de l'intérêt général au bénéfice de la défense d'intérêt particulier. Un véritable redressement démocratique de notre République s'impose.*

## ■ Analyse

### Le retour de l'égalité contre la discrimination positive

Les Anglo-Saxons ignorent ce principe de neutralité de l'action publique en fonction de l'appartenance religieuse, ethnique ou plus largement communautaire. L'ascendance ethnique ou l'appartenance religieuse interfèrent ainsi dans l'action de l'autorité publique. Aux États-Unis, où la condamnable ségrégation fut heureusement abandonnée après la Seconde Guerre mondiale, on imagina d'inverser les termes de la ségrégation en instituant des discriminations positives pour les minorités et donc négatives pour la majorité. Le multiculturalisme et son corollaire le communautarisme furent alors exaltés. Cette idéologie se répandit dans tout le monde occidental. Loin de favoriser l'intégration des populations diverses, elle conforta les replis communautaires et les agressivités réciproques. Les États-Unis comme la Grande-Bretagne et les Pays-Bas s'interrogent aujourd'hui sur le modèle multiculturel, et reviennent même en arrière. En Allemagne, Angela Merkel en reconnaît l'échec.

En France, avec un temps de retard, les élites de gauche et de droite réunies ont importé ce modèle sous le nom de « diversité », nouveau nom de la « préférence immigrée » mise en œuvre depuis plus de trente ans. Elles n'hésitent pas à bafouer le principe de neutralité de l'action publique et par là celui de la laïcité par divers subterfuges. Un peu partout, se sont mises en place des politiques comme la parité, ou des structures pour imposer, dans les faits, cette idéologie différentialiste et multiculturelle, qui n'est qu'une forme de racisme inversé. Les premières victimes en sont les hommes blancs hétérosexuels, fustigés en son temps par Anne Lauvergeon, alors présidente d'Areva. Mais ceux qui sont censés en bénéficier se trouvent aussi lésés, car ils sont toujours soupçonnés d'être là où ils sont par la grâce d'une discrimination.

### Combattre le communautarisme et le fondamentalisme islamique

Ce communautarisme favorise l'extension de modes de vie étrangers à la civilisation française et la vigueur de mouvements politiques visant à instaurer la suprématie d'une religion ou d'une loi religieuse. Parmi les communautarismes aujourd'hui les plus puissants, encouragés par les élites, le fondamentalisme islamique impose sa loi, avec comme objectif d'appliquer la charia en France. Sous la pression islamiste, des commerces finissent par ne plus proposer à leurs clients que de la nourriture halal (Quick). Le porc n'est plus servi dans les cantines scolaires. Chaque sexe a son horaire dans les piscines. Dans les hôpitaux, le personnel masculin peut difficilement soigner les patientes. Les fidèles envahissent en toute illégalité l'espace public pour prier. Il doit être répété que le christianisme, a été pendant un millénaire et demi la religion de la majorité des Français, sinon de leur quasi totalité, et qu'il est donc normal que les paysages de France et la culture nationale en soient profondément marqués. Les traditions françaises ne peuvent être ainsi bafouées.

# Refondation républicaine

LAÏCITÉ

La politique communautariste en vient à nier les principes fondamentaux de la loi française sur la laïcité puisque des lieux de culte sont souvent subventionnés avec de l'argent public, grâce à des montages juridiques scabreux. À Paris, la caserne du boulevard Ney transformée en mosquée pour remplacer la rue Myrha n'en est qu'un exemple scandaleux. Alors que dans les quartiers où l'islamisme sévit le plus, il devient chaque jour plus complexe d'échapper à la pression communautariste et religieuse, l'Etat étant alors dans l'incapacité de faire respecter la liberté de conscience. Pour acheter la paix sociale, les pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales, subventionnent des associations communautaristes, quand ils n'accordent pas des emplois surnuméraires à des individus douteux. Les habitants de toute origine et de toute confession sont les premiers à souffrir de cet abandon où ils sont laissés. Que les différences individuelles restent dans la sphère privée. Que le droit à l'indifférence l'emporte sur le droit à la différence. Que le talent, le mérite et l'utilité commune soient les seules distinctions dans la vie publique de la Nation. La tribalisation et les féodalités contre lesquelles la France s'est battue durant des siècles se reconstituent rapidement affaiblissant l'unité et l'autorité de la Nation.

## ■ Positions

Afin de mieux garantir juridiquement le principe de la neutralité de l'action publique, et donc le principe de la laïcité, il sera inscrit **dans la Constitution** que « **La République ne reconnaît aucune communauté** ».

Pour assurer une politique nationale cohérente de défense et de promotion de la laïcité sera institué **un ministère de l'Intérieur, de l'Immigration et de la Laïcité**

**Seront dès lors interdites** dans la législation nationale et au niveau local **toutes les dispositions racistes, sexistes et discriminatoires, quelles que soient les intentions de ceux qui les proposent**. Un terme sera mis à toutes les pratiques discriminatoires existantes dans toutes les structures recevant du public et financées au moins pour partie par l'argent public, comme les piscines, les établissements de santé ou les restaurants scolaires.

**La discrimination positive** à l'embauche ou à l'accueil de stagiaires, d'étudiants ou d'apprentis **sera interdite** dans la fonction publique, les entreprises privées et dans les écoles et institutions d'enseignement financées au moins pour partie par l'argent public.

**Tous les baux emphytéotiques et autres facilités accordés à des cultes en contradiction avec la loi du 9 décembre 1905 seront désormais interdits**. Les fidèles devront construire leurs lieux de culte avec leur propre argent, quelle que soit la religion concernée. Afin de limiter toute infiltration d'une idéologie politico-religieuse, il ne sera pas possible non plus de faire appel à de l'argent provenant de l'étranger.

**Les subventions publiques, y compris celles des collectivités locales, ne pourront être accordées qu'aux associations respectant scrupuleusement l'esprit et la lettre de la loi de 1905.**

Les subventions publiques aux associations communautaristes seront interdites.

Les services publics administratifs dépendant de l'Etat ou des collectivités territoriales doivent être les garants des principes républicains et de la laïcité. Dès lors, à l'instar de ce qui s'applique aujourd'hui pour les agents de ces services publics, toute manifestation communautaire y sera proscrite pour l'ensemble des usagers, notamment le port du voile ou de tout autre signe religieux ostentatoire. Une réflexion sera engagée pour étendre cette disposition aux transports publics.